L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1649 - VENDREDI 1er OCTOBRE 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232


Crédit photos : GettyImages.

Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Aléas climatiques

Un autre regard sur la gestion des risques



La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté, les JA et la Chambre régionale d'agriculture ont organisé une réunion avec Frédéric Descrozaille, député du Val-de-Marne auteur d'un rapport sur la gestion du risque climatique en agriculture. Le changement climatique à l'œuvre rend ces risques plus pesants. Il faut donc redimensionner tout le système assurantiel et, pour cela, mobiliser les agriculteurs. *Page 16*

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

De bons chiffres… à nuancer



Nièvre

› Sicagemac

Soutenir le marché ou saisir des opportunités



Yonne

› Prairie

Tout savoir sur le sur-semis



Pages 21 - 24

En direct de la MSA

Encarts: Catalogue Beiser ; Dépliant KUB 89 (Yonne) ; Agripartner (Yonne), Dépliant Gamm Vert Foire aux vins et Panier gourmand (certains cantons).





Sommaire

Côte d'Or
04 • Chambre d'agriculture : De bons chiffres… à nuancer
05 • Station d'évaluation de Créancey : Une nouvelle « *promotion* » entame son parcours d'excellence
06-07 • Une première en France : Avancer en inventant dans l'agrivoltaïque

Nièvre
08 • Sicagemac : Soutenir le marché ou saisir des opportunités
09 • Alsoni : Être force de proposition pour avancer
10 • Échanges : Plus de 3 000 visiteurs pour « *Un samedi à la ferme* »
11 • Inventaire piscicole : Toucher, pointer, évaluer

Yonne
12 • Anciens exploitants : Première victoire avec la revalorisation des retraites
13 • Prairie : Une journée pour tout savoir sur le sur-semis
14 • Plaine du Saulce : Un travail quotidien pour préserver la qualité de l'eau potable
15 • Filière CRC : Vincent Jouan succède à Étienne Henriot

Région
16 • Aléas climatiques : Une mutation profonde s'impose
18 • Se nourrir demain : L'Ademe a présenté sa stratégie pour une alimentation durable
19 • Visite ministérielle : Des annonces pour le grand âge et la dépendance
20 • Ruralité : Les maires ruraux ne veulent plus de déserts médicaux
21-24 • En direct de la MSA
25 • L'agriculture, une chance pour l'emploi…

Filières
26 • Cultures Adultes de grosse altise : La lutte ne se justifie que si la survie du colza est en jeu
27 • Cultures Le semis précoce du colza ne rime pas systématiquement avec régulation
28 • Élevage Commerce : Une viande reconnue à 100 %

Infos Services
29 • Firmes et machinisme
30-31 • Marchés : Analyses et tendances
32-34 • Petites annonces
35-29 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Zones défavorisées simples

La FDSEA 21 obtient la réintégration de 18 communes

La décision de l'État d'exclure un certain nombre de communes de Côte-d'Or situées dans les Hautes Côtes et en vallée de l'Ouche, du statut de Zones défavorisées simples (ZDS) a conduit le syndicat et plusieurs exploitants à porter l'affaire en justice. Un choix aujourd'hui récompensé.

C'est le résultat d'une mobilisation syndicale de la FDSEA 21 entamée dès 2016 : 18 communes de Côte-d'Or, situées sur la petite région des Hautes Côtes - Vallée de l'Ouche vont être réintégrées dans le statut des Zones défavorisées simples (ZDS). Ce statut permet aux exploitants agricoles exerçant sur ces zones de bénéficier de l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). En être exclu, c'était donc perdre le droit à l'ICHN. Une conséquence inacceptable pour la FDSEA 21 qui est donc montée au créneau, en compagnie de neuf exploitants concernés, pour porter l'affaire devant le Tribunal administratif. Il faut se rappeler que l'exclusion des communes situées sur les Hautes Côtes - Vallée de l'Ouche découlait d'une décision de l'État qui considérait que la valeur de la production brute standard sur ces zones était trop élevée. Sauf qu'en l'espèce, l'État ne prenait pas en compte l'impact de l'activité viticole sur cette valeur, ce qui faussait les données.

Une vision biaisée

Un point de vue qui a pour conséquence que les exploitants agricoles concernés ne touchent plus d'ICHN depuis 2019. La demande d'origine présentée au Tribunal administratif concernait la réintégration de 35 communes où l'activité agricole ne repose pas entièrement sur la viticulture. Le tribunal s'est donc prononcé en annulant l'exclusion des 18 communes suivantes : Antheuil, Bessey-en-Chaume, Bouhey, Bouilland, Clémencey, Curley, Flavignerot, La-Bussière-sur-Ouche, Quemigny-Poisot, Saint-Jean-de-Boeuf, Saint-Victor-sur-Ouche, Semezanges, Thorey-sur-Ouche, Urcy, Vauchignon, Ternant, Aubaine, et Mavilly-Mandelot. Sauf si l'État faisait appel du jugement, les exploitants dont le siège d'exploitation se situe sur ces communes, et ceux dont le pourcentage de surface en zone défavorisée devenait insuffisant du fait de l'exclusion de ces territoires pourront demander à percevoir les aides dues. De son côté la FDSEA 21 poursuit le combat dans le but d'obtenir la réintégration des 17 autres communes concernées. Nous reviendrons, plus en détail sur cette information dans notre prochain numéro, daté du 8 octobre.

BERTY ROBERT

en bref

Syndicalisme Besançon accueillera le 76ème congrès national de la FNSEA en mars 2022

Alors que le congrès de Niort vient juste de baisser le rideau (voir page 03 de ce même numéro), après s'être tenu du 21 au 23 septembre, la FNSEA a indiqué qu'elle tiendrait son 76ème congrès national dans le Doubs, à Besançon. Il aura lieu fin mars 2022 dans un contexte très particulier puisque nous serons alors à quelques jours du premier tour des élections présidentielles. Le congrès devrait se tenir du 29 au 31 mars, à Micropolis, en terres bisontines. 1 500 congressistes sont attendus.

la météo présentée par Dijon Céréales

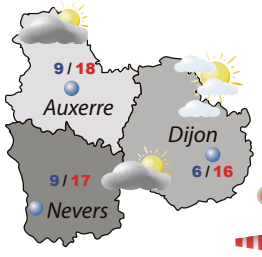
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 1 Octobre

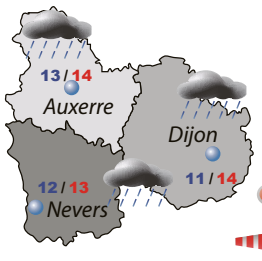


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 17 à 19°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Thérèse
Soleil : 07h51 - 19h31
Lune : 01h17 - 17h49

Samedi 2 Octobre



Pluvieux
Le ciel sera menaçant et de nombreuses précipitations sont attendues.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 13 à 15°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Léger
Soleil : 07h52 - 19h29
Lune : 02h26 - 18h18

Dimanche 3 Octobre



Couvert
Le ciel restera couvert tout au long de cette journée. Les vents seront modérés.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 16 à 18°C
Vents : Sud 30 km/h

Saint Gérard
Soleil : 07h54 - 19h26
Lune : 03h40 - 18h43

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 Octobre au Mercredi 6 Octobre
Un temps très nuageux à couvert avec quelques pluies.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 15 à 17°C

Du Jeudi 7 Octobre au Dimanche 10 Octobre
Les précipitations persisteront au cours de cette période.
Vents : Ouest à 40 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Congrès de la FNSEA

Les trois défis de l'agriculture française

En conclusion du congrès national qui se tenait à Niort du 21 au 23 septembre, Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA a reposé quelques jalons et lignes rouges à ne pas franchir.



Actuagri

La présidente de la FNSEA a tenu un discours offensif, en clôture du 75ème congrès du syndicat, à Niort, rappelant la nécessité de choix politiques cohérents, dans le contexte de la transition écologique.

«*Nous refusons la fatalité du déclin*», a harangué Christiane Lambert, présidente de la FNSEA dans son discours final du 75e congrès de la FNSEA qui s'est tenu à Niort du 21 au 23 septembre. Déterminée à ce que le serment de l'Unité paysanne lancé en mars 1946 par Eugène Forget continue à vivre à travers le projet #FNSEA2025, elle s'est élevée contre le «*diktat des prix bas (qui) conduira inexorablement à la fragilisation des exploitations agricoles et des outils de transformation*». Dans ce contexte, le premier défi à relever est celui de la souveraineté alimentaire et «*sans volonté politique forte*» sur ce dossier, «*la voie de la décroissance est tracée. Et je vous le dis tout net, Monsieur le ministre : la décroissance verte, c'est pour nous une ligne rouge*», a-t-elle martelé. Elle s'en est prise au Green Deal de la Commission européenne, ironisant sur les «*stratèges*» européens qui sont arrivés, après les Américains, aux mêmes conclusions qu'eux. Le Green Deal réduirait ses productions de 10 à 15 %. L'Europe importerait davantage, les revenus agricoles s'effondreraient et, «*comble de l'ironie, l'accroissement des importations anéantirait la moitié des efforts de réduction de gaz à effet de serre*».

La rémunération avant tout

Deuxième défi à relever : celui de la démographie et de son pendant, l'attractivité du métier. «*Ça commence par la rémunération*», a affirmé la présidente de la FNSEA, agacée que le gouvernement ait perdu quatre années à prendre en compte les revendications du syndicat que l'on retrouve maintenant dans la proposition de loi du député Grégory Besson-Moreau (LREM, Marne) appelée Égalim 2. Attentive sur les négociations commerciales sur lesquelles elle sent déjà des «*tensions*», Christiane Lambert a donné quitus au ministre et au gouvernement d'avoir permis de porter les retraites des agriculteurs à 85 % du Smic. Si les agriculteurs ont une retraite calculée sur une carrière pleine, d'autres catégories l'ont sur les 25 meilleures années ou sur les 6 derniers mois. «*Si personne ne veut de la réforme globale, vous n'avez qu'à réformer la retraite agricole*», a glissé la présidente de la FNSEA.

Transition écologique

Le troisième défi que la FNSEA tient à relever est celui de la transition écologique. Sur ce thème, «*l'agriculture est engagée dans un virage aussi important que celui des années soixante*». Mais Christiane Lambert ne souhaite aucune méprise, assurée que l'agriculture victime du dérèglement climatique est aussi la solution. «*N'en déplaise à ceux qui nous accusent à longueur de journée de salir la planète et d'être les coupables perpétuels de la crise climatique ! Ils nous salissent, ils salissent nos efforts, ils salissent l'espoir que nous cultivons au quotidien… Au pays des Lumières, des illuminés et d'obscurantistes occupent les plateaux télé, experts en tout, spécialistes en rien, et conduisent à un scepticisme généralisé bien français sur les sciences et les innovations*», a-t-elle lâché.

Risque de non-sens

Dans un discours applaudi, le ministre de l'Agriculture lui a répondu «*partager les valeurs*» auxquelles la FNSEA est attachée. Julien Denormandie a donné le sentiment d'être lui-même assez dubitatif sur les objectifs du Green Deal, «*Farm to Fork*» et «*Biodiversité 2030*». Il a concédé que les pistes dégagées par Bruxelles pour améliorer la qualité de l'alimentation européenne «*risquent d'aboutir à un non-sens en termes de souveraineté et un non-sens environnemental*». «*Si une transition consiste à dire «Je fais la transition chez moi » mais de l'autre côté j'importe ce que je ne fais plus chez moi (…) ça revient à dire loin des yeux loin de ma conscience environnementale, c'est hypocrite*», a-t-il ajouté. De même, sur le sujet de la gestion de l'eau, Julien Denormandie a déclaré que les retenues d'eau «*ont une utilité et donc il faut qu'elles se fassent*». *Plus encore quand une décision de justice les autorise*, a-t-il ajouté faisant allusion à une manifestation d'opposants aux «*méga-bassines*», le 22 septembre à Niort et à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres). «*Il n'y aura pas d'agriculture sans eau. Il faut que la raison l'emporte*», a-t-il tranché.

ACTUAGRI

Égalim 2 : des évolutions saluées

Adoptée par les sénateurs, la proposition de loi relative à la rémunération des agriculteurs (Égalim 2) doit maintenant être examinée par la Commission mixte paritaire (CMP), composé de sept députés et de sept sénateurs. La FNSEA et JA ont salué, dans un communiqué commun du 24 septembre, «*les points d'évolution majeurs portés par les deux Chambres*». Les deux organisations «*comptent maintenant sur la sagesse des parlementaires pour conserver toute l'ambition du texte lors de la CMP, en particulier au sujet de la transparence dans les négociations commerciales dont l'ambition initiale est affaiblie*». FNSEA et JA espèrent que la CMP conservera la disposition législative permettant que les produits vendus sous marques de distributeurs, qui représentent une part importante de la production agricole, soient mieux encadrés contractuellement et rentrent enfin dans le champ de la loi Égalim. Les deux syndicats espèrent surtout que le texte sera amendé pour qu'il puisse faire apparaître dans les conditions générales de vente, le prix de chaque matière première agricole, autrement dit «*fixer le prix en marche avant*» comme FNSEA et JA le réclament depuis de nombreux mois. «*C'est le seul moyen de rendre le dispositif pleinement efficace et de mettre fin à ce jeu de dupes des négociations commerciales*». Ces dernières doivent s'ouvrir dans les prochains jours.


ASSURANCES CLIMATIQUES
LE TEMPS CHANGE,
METTEZ VOS REVENUS À L'ABRI.
Découvrez nos solutions pour protéger votre production agricole.
AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ
CHAMPAGNE BOURGOGNE
09/2021 – Les contrats d'assurance Récoltes et Grêle sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images.

Chambre d'agriculture

De bons chiffres… à nuancer

Une tentative de dresser le portrait de la santé économique des différents secteurs de l'agriculture départementale a été faite, lors de la dernière session de Chambre d'agriculture. Un exercice délicat parce qu'il intervient tôt et que toutes les données ne sont pas encore disponibles, mais qui nourrit néanmoins la réflexion.



Le paysage économique dans lequel évolue la *« ferme Côte-d'Or »* en 2021 se dessine progressivement, mais de manière encore incomplète.

La dernière session de Chambre d'agriculture, qui s'est tenue le 24 septembre à Marsannay-le-Bois a servi de cadre à un numéro d'équilibriste : les représentants de CER France étaient venus dresser une photographie économique de différents types d'exploitations agricoles du département pour 2021. Parler d'équilibrisme en l'espèce tient au fait que les analystes tentent d'apporter des éléments d'information fiables mais à partir de données qui ne sont pas forcément consolidées, car il est encore tôt, pour certains domaines d'activité. L'exercice fournit néanmoins des tendances qui demanderont à être affinées. Ainsi, en grandes cultures et sur le plateau, le produit brut prévisionnel (produits + aides découplées + produit hors activité) 2021 tournerait autour de 1 342 euros/ha. Les charges prévisionnelles (charges opérationnelles + charges de structure + amortissements et frais financiers) se situeraient à 996 euros/ha. L'Excédent brut d'exploitation (EBE) atteint 556 euros/ha auxquels on retire les amortissements et frais financiers pour parvenir à un résultat courant estimé à 351 euros/ha. Pour CER France, il s'agit là de résultats parmi les meilleurs dans cette catégorie depuis 2012.

Diversité de production, diversité de résultats

Pour les céréales en plaine, on envisage un produit brut global de 1 153 euros/ha avec un EBE à 624 euros/he et un résultat courant à 409 euros/ha. Autant de données qui ont suscité des réactions dans l'auditoire : *« je suis assez surpris de résultats qui ne reflètent pas la réalité de ce que je vis »*, soulignait par exemple Antoine Carré, président des JA 21. *« Il y aura peut-être une très forte variabilité des résultats qui ne s'exprime pas à travers des moyennes,* nuançait pour sa part Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture, *il faut aussi demeurer conscient que nous sortons du triptyque blé-colza-orge, qu'il y a une plus grande diversité de productions et donc aussi, une plus grande diversité de résultats »*. L'incitation à la nuance, on la trouvait aussi dans les propos de Christophe Richardot, directeur général de la coopérative Dijon Céréales : *« on est sur un scénario plutôt optimiste mais 2021 ne sera sans doute pas la meilleure des dix dernières années »*. Ce ne sera pas non plus la plus mauvaise, assurément, et Fabrice Faivre rappelait la nécessité d'inciter les agriculteurs à faire de la Déduction pour épargne de précaution (DPE) afin de réintégrer du résultat sur d'éventuelles mauvaises années à venir : *« On sait, par exemple que, l'an prochain, nos charges opérationnelles risquent d'exploser»*, soulignait-il. *«Il faudra donc être prévoyant ». « La gestion de la fiscalité sera un gros enjeu pour les exploitations »*, reconnaissait, en écho, Olivier Bouilloux, de CER France.

Le problème de fond de la valorisation

La tentative de portrait économique 2021 s'est poursuivie sur l'élevage. En bovins viande, une hausse prévisionnelle du produit tournant autour de 17 000 euros est envisagée, mais elle est surtout due à l'activité production végétale des exploitations. Le produit animal, lui, serait stable. Le revenu disponible par UTAF serait de l'ordre de 1,5 Smic. L'analyse présentée le 24 septembre arrive à des conclusions voisines pour ce qui touche à l'élevage laitier avec, là encore, un produit lait stable mais une hausse du produit global en lien avec la bonne tenue de l'atelier végétal des exploitations. *« Il faut rester très prudent»*, remarquait Nicolas Michaud, *«parce que les chiffres annoncés s'appuient sur une base Bourgogne Franche-Comté. La Côte-d'Or sera sans doute moins bonne et il faudra aussi compter avec la problématique de la hausse des prix de l'alimentation animale, en particulier sur les concentrés ». « Tous les chiffres donnés là sont sans doute encore trop précoces»*, ajoutait Vincent Lavier, *«mais ils donnent une base de réflexion et ne changent rien au fait qu'il y a un vrai souci sur la valorisation du lait et de la viande rouge… »*.

BERTY ROBERT

Fabrice Genin : *« On reste sur des équilibres précaires »*

Pour Fabrice Genin, président de la FDSEA 21, *« les résultats économiques de 2021 montrent que l'on va retrouver un peu plus d'oxygène, mais, à la lumière de ce qui se dessine pour la PAC, on voit bien qu'on reste sur des équilibres précaires. Les signaux envoyés ne sont pas encourageants pour les agriculteurs. On va vers une perte de productivité et des contraintes normatives en hausse. On risque de décourager la volonté de développer des outils économiques. Dans le bio, sur le lait ou les céréales, les prix sont à la baisse. On a le sentiment qu'il y a une volonté de déconstruction de notre agriculture… »*

Revue d'ensemble

Cette session de Chambre fut aussi l'occasion d'un passage en revue par Vincent Lavier, de l'actualité des différentes productions départementales :

- **La viticulture vit une année difficile. *« La récolte semble encore pire que redoutée. Certains exploitants ne vont même pas en vendanges »*.**
- **Le cassis affiche en revanche une bonne récolte.**
- **En grandes cultures, on note une bonne production de paille mais, globalement, la production de grains demeure un peu décevante. *« On note un bon niveau de rendements sur les orges de brasserie et la bonne tenue des prix est aussi un point positif »*.**
- **En recul, la culture de colza affiche néanmoins de bons rendements.**
- **En moutarde, la très forte demande des industriels fait naître de gros espoirs.**
- **Sur les protéagineux, le président de la Chambre note qu'on est là sur des cultures qui ne sont pas adaptées au changement climatique. Les pois d'hiver et de printemps ne sont pas bons.**
- **En tournesol *« 2021 devrait être une année de référence »*, précise Vincent Lavier. Sur le soja, les résultats seraient plus moyens.**
- **Sur l'élevage, *« il y a une très belle année en fourrage mais le problème de la valorisation des produits demeure. Nous plaçons beaucoup d'espoirs dans la loi Égalim 2 qui devrait renforcer la protection de la rémunération des agriculteurs. Il faut aussi noter que les productions ovines s'en tirent très bien. Il faut sans doute y voir un effet du Brexit »*.**

En conclusion, Vincent Lavier a aussi tenu à revenir sur l'épisode récent de la pollution de la Norges. *« Certains ont tendance à accuser un peu trop rapidement le monde agricole quand un événement de cette sorte se produit. Pourtant, le problème était lié à la station d'épuration du secteur, et pas aux agriculteurs. Cela a été démontré mais, malheureusement, personne n'a jugé bon de communiquer sur cette réalité… »*.

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube


Robot VMS 310


Roto


Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

Station d'évaluation de Créancey

Une nouvelle « *promotion* » entame son parcours d'excellence

43 veaux dûment sélectionnés dans toute la France ont intégré la station d'évaluation de Créancey, le 21 septembre. C'est parti pour un parcours où ils devront confirmer l'excellence de leur génétique, jusqu'à la vente de février 2022.



Les 43 veaux sélectionnés vont désormais entamer un parcours les menant jusqu'à la vente de reproducteurs programmée en février 2022.

Septembre, c'est le mois de toutes les rentrées ! À la station d'évaluation de Créancey, le Groupement d'intérêt économique (GIE) Charolais Évaluation ne fait pas exception : le 21 septembre, les lieux accueillaient les 43 veaux sélectionnés en fermes par les commissions ad hoc durant les semaines précédentes, partout en France. La station affiche donc « *complet* » en cohérence avec l'intérêt particulièrement élevé exprimé cette année par les éleveurs, dans le but de proposer des animaux (voir article paru dans le n° 1647 de Terres de Bourgogne). Durant toute la matinée de ce mardi, les arrivées se sont succédé à un rythme soutenu. Il y avait là beaucoup d'éleveurs locaux et aussi quelques-uns venant de plus loin, depuis le Pas-de Calais, l'Alsace ou la Lozère, par exemple.

Adaptation, rations, pesées…

L'entrée de chaque animal s'est faite sous le regard expert et les gestes précis d'un inspecteur du Herd-book charolais (HBC), d'un vétérinaire et de techniciens Bovins croissance, en charge de la mise en lots. Lors de cette dernière, les veaux sont pesés puis répartis par âge et par poids. Ensuite ils entament un parcours qui va d'abord se traduire par un mois d'adaptation, soumis à un régime identique pour tous. Après ce premier mois, une double pesée intervient, à un jour d'intervalle, puis c'est la phase de contrôle qui démarre. « *Durant cette phase*, précise Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais Évaluation, *l'objectif de prise de poids est de 1 400 grammes minimum par jour. En fonction de la génétique de chacun, cette croissance pourra être plus ou moins forte, d'où l'importance d'une phase d'adaptation, au début, afin de placer tous les veaux sur un pied d'égalité* ». D'autres données sont collectées (pointage, pelvimétrie). À la suite de quoi intervient l'indexation, avec un classement des animaux. La commission repasse pour décider lesquels iront à la vente de reproducteurs et lesquels n'iront pas, sous réserve d'un résultat favorable au test de spermatogenèse (vente aux enchères prévue pour le 11 février 2022).



À leur arrivée, ils sont l'objet de toutes les attentions.

BERTY ROBERT

Un outil incontournable

Les stations d'évaluation font partie du schéma racial de Charolais France. Il y en a huit en France, dont celle de Créancey, qui dispose d'une commission de sélection commune avec la station de Jalogny, en Saône-et-Loire. Cette année la commission était composée de : Louis Mimeur et Gabin Lechenault (JA 21, exploitations familiales apporteuses de veaux en station), Laurent Guelaud, Thierry Renault et Jacques Bizouard (éleveurs 21, acheteurs en station), Anthony Amand, Françoise Loichot, Frédéric Borne, Christophe Briet, Thomas Morin, Éric Bize, Denis Mimeur, Jean-Pierre Godot (éleveurs-naisseurs, acheteurs), Joffrey Krumm, Alexandra Bailly, Matthieu Javelle (techniciens Bovins Croissance). Beaucoup de nouveaux éleveurs ont fait part de leur volonté de participer au travail des stations. « *C'est le signe qu'ils s'intéressent à notre outil* » souligne Jean-Pierre Godot, président de la station de Créancey. Pour qu'un veau intègre cette « *élite* », il doit répondre à des règles précises : être inscrit au livre A + du HBC, ne pas être né par césarienne, ne pas peser plus de 60 kg à la naissance, avoir un niveau génétique élevé de l'ascendance… Au niveau national, environ 550 veaux intègrent ces stations d'évaluation chaque année.

► Ànoter

Recherche de maître de stage en grandes cultures et/ou élevage bovin

Lenny, âgé de 16 ans, recherche un maître de stage pour suivre sa formation en Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole au lycée de La Barotte. L'année dernière il a suivi une classe de 3ème « *prépapro* » Agriculture (Lycée La Barotte) et a suivi un stage de découverte en élevage caprin.
Résidant à Montmançon, il recherche une exploitation dans toute la Côte d'Or.
Pour obtenir ces coordonnées, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr.

► Formations

26/10 et 09/11 Initiation à la communication animale
Secteur Plaine Dijonnaise
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

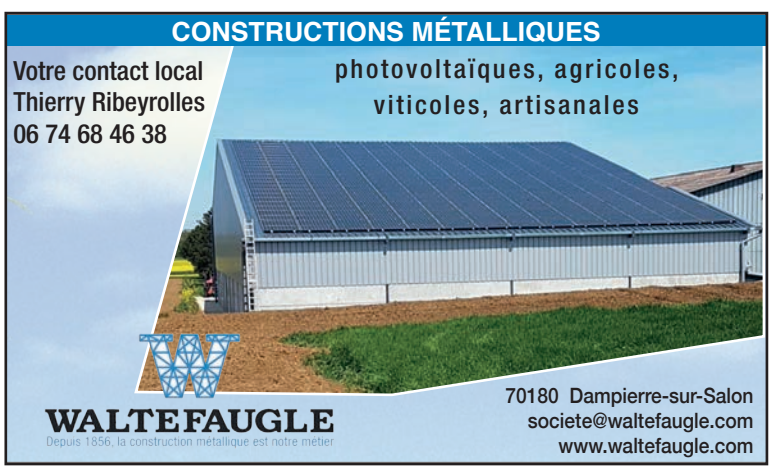
14/10 Prévenir la tuberculose en élevage bovin
Secteur Vallée de l'Ouche (14/10) ou secteur Pontailler sur Saône (26/10)
Contact : Gilles Rabu, GDS21 - 03 80 68 67 37 – gilles.rabu.gds21@reseaugds.com

25/10 Problèmes locomoteurs des bovins
Contact : Virginie Pabiou, GDS 21 - 03 80 68 67 35 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

26/10 Éleveur infirmier spécial veau
Secteur Venarey les Laumes.
Contact : Virginie Pabiou, GDS 21 - 03 80 68 67 35 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

11-12/10 Hygiène sanitaire des produits carnés et œufs
Secteur Créancey.
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/





Une première en France

Avancer en inventant dans l'agrivoltaïque

Le 21 octobre aura lieu l'inauguration du démonstrateur agrivoltaïque de Channay, dans le nord du département. Fédérant des agriculteurs, la compagnie TotalEnergies et de nombreux partenaires, cette installation va conjuguer énergie solaire et productions agricoles.



Entre chaque rangée de panneaux, un intervalle de 12 mètres est instauré. Pour Jean-Philippe Delacre, les interactions possibles entre cultures et panneaux photovoltaïques seront riches d'enseignements.

De loin, les panneaux solaires implantés sur un terrain en pente légère attirent l'œil mais ne laissent pas supposer que l'installation que l'on découvre est unique en France. C'est en arrivant à l'entrée du terrain qui reçoit cette centrale agrivoltaïque que l'on comprend la spécificité de la chose : les 684 panneaux ne sont pas inclinés, comme il est d'usage sur ce type d'installation, mais verticaux ! Le 21 octobre, la centrale sera inaugurée avant son raccordement au réseau électrique début 2022. Mais ces échéances en disent peu sur l'étonnante expérimentation qu'elle représente. Ce qui se concrétise à Channay, c'est une tentative d'imaginer comment productions agricole et énergétique pourraient se conjuguer, afin d'offrir un modèle économique nouveau. Une voie remplie d'inconnues, de questionnements et d'espoirs, que nous dévoile Jean-Philippe Delacre.

Un système aux limites

Exploitant agricole au sein d'une SCEA avec son frère et deux autres membres de sa famille, il a rejoint l'exploitation il y a quatre ans. Auparavant, il avait enseigné l'économie au sein du lycée agricole de La Barotte. Il s'était intéressé aux questions de développement durable et, tout en enseignant, il a pris conscience du fait que le système agricole semblait atteindre ses limites, sur certaines zones géographiques, et dans des contextes de terres plus pauvres. *« Nous sommes confrontés à des aléas climatiques de plus en plus fréquents*, remarque-t-il, *tels que le gel ou la sécheresse. En parallèle, les aides PAC baissent depuis plusieurs années, les coûts de production augmentent, notamment en lien avec des normes de plus en plus exigeantes. Dans des zones inter-*



La centrale à panneaux verticaux de Channay est une première en France. Une seconde du même type démarrera un peu plus tard, dans le département de l'Essonne.





Photo : MG Electricité

La production d'énergie de la centrale équivaut à la consommation (hors chauffage) de près de 200 personnes.

médiaires comme la nôtre, c'est la rentabilité de beaucoup de fermes qui se dégrade progressivement ». Un tel contexte oblige à imaginer, à tenter, à expérimenter. C'est ce qui se passe avec la centrale agrivoltaïque implantée sur 4,6 hectares (voir encadré), qui va être exploitée par la compagnie TotalEnergies. À son arrivée sur l'exploitation familiale, Jean-Philippe Delacre avait en tête la nécessité d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français : *« Je me suis dit que ce type d'installation était peut-être la seule chance de recréer de l'activité sur un territoire comme le nôtre, peu peuplé. Nous avons les surfaces qui permettent de les accueillir, on ne gêne personne, notre ferme est isolée, il n'y a pas de zone Natura 2000 ou d'autre spécificité paysagère. En ce qui nous concerne, on a commencé à équiper nos bâtiments en panneaux solaires dès 2007. On est convaincus de l'efficacité d'un tel système qui réclame peu de maintenance. Nous nous sommes dit qu'entre l'agriculture et le solaire, il y avait peut-être un chemin commun à emprunter… »*

On ne s'interdit rien

Au-delà de leur production d'énergie, les panneaux photovoltaïques pourront rendre service aux cultures, notamment en les protégeant du gel ou en apportant de l'ombre en période de sécheresse. Par ailleurs, à la manière de l'agroforesterie, l'installation de panneaux permet de positionner des bandes enherbées, qui joueront le rôle de réserve pour les auxiliaires de cultures. *« Tout cela,* précise Jean-Philippe Delacre, *c'est de l'intuition, pour l'instant. Nous n'avons pas de preuves scientifiques mais on doit tendre vers ça, pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas de véritable alternative sur nos sols superficiels »*. Sur les cultures envisagées avec la centrale, l'exploitation ne s'interdit rien. Elle s'orienterait sur des cultures désherbées mécaniquement. *« On va se lancer comme si c'était du bio et voir si c'est tenable »* précise Jean-Philippe Delacre. Agricole, énergétique, la centrale est aussi un projet de territoire pour lequel la population a été associée. Ses porteurs ont passé beaucoup de temps à expliquer ce qu'ils voulaient faire. *« C'est une manière de faire comprendre que la campagne peut aussi être un lieu de production, et pas seulement un lieu de villégiature ou un musée »*. Le projet pourrait, à terme, fédérer plus d'agriculteurs, afin de réfléchir en collectif, autant à la production d'énergie qu'à la manière de la conjuguer avec des cultures, dans un modèle économique global assurant une rentabilité.

Un démonstrateur

« On part vraiment sur une expérimentation, souligne Sophie Hargé, chef de projet Énergies renouvelables chez TotalÉnergies. *La centrale va jouer le rôle d'un démonstrateur pour nous permettre de valider différents choix technologiques. Nous allons mener des tests agronomiques, avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, de la Coopérative Dijon Céréales, du bureau d'études Agrosolutions et du pôle régional d'innovation et de recherches en agroécologie Agronov. Nous avons installé deux types de panneaux photovoltaïques qui vont nous permettre de comparer ce qu'on appelle l'albédo, c'est-à-dire le pouvoir réfléchissant de telle ou telle culture. En fonction des cultures installées, nos panneaux ne produiront pas de la même façon. Les équipes de R&D de TotalÉnergies vont étudier tout cela »*. À Channay, les panneaux verticaux sont orientés est-ouest, de manière à être frappés par les rayons du soleil le matin et le soir. Deux périodes qui correspondent aux pics de consommation d'électricité. Des cultures seront implantées entre les rangées de panneaux et la parcelle comprendra aussi une zone de culture sans panneaux, qui servira d'élément de comparaison pour juger de l'impact des installations photovoltaïques. L'expérimentation est prévue pour durer au minimum six ans. Parmi les cultures envisagées, il y aura du lavandin et diverses grandes cultures. Le tout étant de voir comment tout cela va réagir. Les agriculteurs et TotalÉnergies sont, en l'espèce, de véritables défricheurs. Cela n'a jamais été fait auparavant et ce n'est pas toujours simple, quand les cadres juridiques classiques ne correspondent pas. La question des débouchés pour la lavande et de la maturité des filières correspondant à cette culture se pose également. C'est tout un champ des possibles qui va donc être exploré.

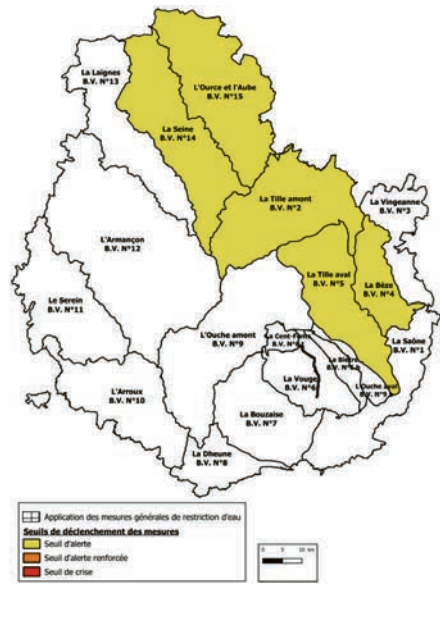
BERTY ROBERT

Une emprise très limitée

Conçue par TotalÉnergie, en partenariat avec l'entreprise allemande Next2Sun qui a mis au point ce concept de panneaux photovoltaïques verticaux, la centrale compte 684 panneaux répartis en douze rangées, qui développent une puissance de 237 Kilowatts crête, ce qui équivaut à la consommation électrique (hors chauffage) de près de 200 Français. Elle est installée sur une parcelle clôturée de 4,6 hectares. La surface d'emprise du projet agrivoltaïque (comprenant uniquement la surface d'emprise des panneaux et la surface occupée par les cultures) est de 0,82 ha. Il y a aussi une zone témoin prévue sans panneaux pour observer le comportement des cultures sans l'influence des panneaux photovoltaïques, notamment de leur ombre. Une bande de 30 mètres entre les clôtures et les rangées de panneaux a été préservée pour que les agriculteurs puissent circuler avec leurs engins. L'emprise au sol des structures accueillant les panneaux est de 0,055 ha, ce qui correspond à 1,23 % de la surface clôturée.

► *En bref*

Sécheresse Cinq bassins en alerte et des mesures de restriction appliquées depuis le 27 septembre



Malgré les pluies marquées entre le 24 et le 26 septembre dans le sud-ouest du département qui ont permis une réalimentation de certains cours d'eau, cinq sous-bassins n'ont pas reçu de pluie significative. Ainsi, il est constaté le dépassement du seuil d'alerte sur 5 des 18 bassins-versants du département de la Côte-d'Or. Dans ce contexte, le préfet de Côte-d'Or, après avoir consulté la cellule départementale de veille pour la sécheresse composée notamment de représentants des collectivités, d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des Chambres consulaires, de la profession agricole, de la fédération de pêche et de syndicats de rivières, a signé un arrêté de constat de franchissement de seuils appliqué depuis le 27 septembre. Les cinq bassins en alerte sont ceux de l'Ource, de la Tille Amont, de la Tille aval, de la Bèze et de la Seine. Les mesures applicables en termes d'irrigation agricole sur ces 5 sous-bassins sont les suivantes (les mesures de restriction d'usage s'appliquent pour tous les prélèvements) :

- Le débit de pompage est limité au débit transitant dans des buses de diamètre 24 mm,
- L'irrigation est interdite de 12 heures à 17 heures et du samedi 12 heures au dimanche 17 heures,
- Pour les prélèvements directs en rivière ou à proximité des rivières, dans le canal de Bourgogne, il est, en outre, mis en œuvre une gestion collective par sous-bassin versant par organisation de tours d'eau, ou de toute autre modalité concertée entre les exploitants concernés. Cette gestion collective doit conduire à limiter le prélèvement en rivière sur le sous-bassin versant concerné à un volume égal, au plus, à 70 % du volume autorisé.

Les informations relatives aux mesures de restrictions, l'arrêté préfectoral, des plaquettes de communication ainsi que la carte des communes par sous-bassins versant sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/gestion-de-l-etiager1409.html



▶ Agenda

01/10 Journée pelvienne à Challuy

De 9 heures à 16 heures, à la ferme du lycée agricole de Challuy à Nevers est organisée une journée pelvienne. Au programme : démonstrations de mesure, sécurité des éleveurs ou encore préparation avant la mise à la reproduction. Contact : Stéphanie Moreau - 06 33 63 69 23 ou smoreau@alsoni.fr

02- 03/10 Fête de l'automne à Saint-Brisson

La Fête de l'automne et des associations se déroulera le samedi 2 et dimanche 3 octobre à la Maison du Parc à Saint-Brisson. Durant ces deux jours, il y aura : un marché des producteurs fermiers « saveurs d'automne » et artisans locaux avec Morvan Terroirs, une exposition *«les Champignons du Morvan»* avec la Société d'histoire naturelle d'Autun, la présence des Croqueurs de Pommes Auxois-Morvan pour la détermination des pommes apportées, des ateliers de pressage de fruits (venir avec ses fruits et ses bouteilles, prix au litre - sur inscription) ou encore une exposition photographique de Vents du Morvan, etc. Entrée libre, sur présentation du pass sanitaire. Renseignements : 03 86 78 79 00.

22-23/10 Concours général agricole de la Nièvre

Le Concours général agricole de la Nièvre se tiendra les 22 et 23 octobre à Nevers Magny-Cours. Informations : 03 86 59 77 00.

28/10 Permanences AS BFC à Château-Chinon

L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

▶ Formations

05/10 et 02/12 Créer un système fourrager robuste face au réchauffement climatique

Secteur : Sud-Morvan (Autun-Luzy). Informations et inscriptions : Damien Nicolas - 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org.

Assemblée générale de la Sicagemac

«Soutenir le marché ou sauter sur des opportunités»

L'Assemblée générale de la Sicagemac a eu lieu le 16 septembre dernier. Un peu tardive par rapport aux années précédentes, elle a été l'occasion de faire un point financier mais pas seulement.



Jean-Charles Rochard, président de la communauté de Communes de Tannay, Brinon-sur-Beuvron et Corbigny, a tenu à être présent lors de l'assemblée pour rappeler son unité avec le cadran, qui est *«un atout indispensable pour le territoire»*.

«Le marché au cadran de Corbigny est un lien économique et social en ces temps de crise sanitaire. Mais, il est indéniable que nous devons attirer plus de monde. Pour ce faire, nous devons continuer à travailler sur notre communication, comme ce que nous avons déjà fait avec la refonte du site internet. Mais, il faudra poursuivre nos efforts dans ce sens» détaille Alexandre Lorré, président de la Sicagemac de Corbigny.

Récapitulatif

En 2020, la Sicagemac a orchestré 50 marchés, avec 11 107 bovins vendus et 3 892 ovins. Pour rappel en 2019, 11 350 bovins ont été commercialisés et 4 158 ovins. *«Il y a moins de personnes qui font l'effort de venir. Il faut donc se renouveler»* insiste Alexandre Lorré. Dans cette optique, quelques nouveautés ont été mises en place. *«Nous avons revu le logo et avons doté les bouviers et le personnel de bureau de vêtements de travail floqués. C'est une manière de montrer notre unité, notre cohésion tout en étant reconnaissable facilement pendant les marchés. Nous avons également mis en place la vente vidéo avec un cahier des charges bien précis, établi en fonction de la proximité avec le marché afin de ne pas alléger le cadran de toutes ses ventes»*. Alexandre Lorré explique que : *«la situation n'est pas toute rose»*. En 2020, le capital social s'élève à 657 680 euros avec - 496 221 de réserve, soit un résultat de - 31 261 euros pour une situation nette de 130 198 euros, et donc une amputation de capital de 80,2 %.

Juste une mise au point

Une situation inquiétante pour tous les acteurs présents lors de l'AG, mais qui motive Alexandre Lorré : *«Certes la situation n'est pas glorieuse mais nous avons stabilisé les apports. Il faut maintenant se battre pour que cela augmente et pour faire monter les prix. La vie est faite de choix. Et nous avons le choix de lutter pour que la Sicagemac perdure comme ceux qui l'ont créée il y a 30 ans, ou la dissoudre. C'est aux éleveurs de savoir ce qu'ils veulent : soutenir le marché ou sauter sur des opportunités. Pour ma part, je pense qu'il faut un élan solidaire pour que cet outil ne disparaisse pas. C'est une chance importante pour le bassin Corbigeois de posséder un atout de ce genre»*. Toutes les motions proposées ont été adoptées - sauf celle prônant la dissolution de la société - dont le renouvellement des administrateurs (Benoît Dubuis, Alexandre Lorré, Christophe Pellé, Daniel Perreau).

CHLOÉ MONGET

Situation globale et focus

Lors de l'AG de la Sicagemac, Amélie Brisson, responsable du Service Élevage-EdE auprès de la Chambre d'agriculture, a fait une présentation sur le thème *«Cheptel allaitant : évolutions et perspectives»*. *«Le nombre de vêlages allaitants dans la Nièvre a diminué de 10 % entre 2017 et 2019, avec une stabilisation à environ 130 000 en 2020»*. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cela : la modification des politiques publiques (la mise en place des ABA pour la PAC 2015-2019), l'apparition des 1er cas de FCO en 2015 entraînant la chute du prix des broutards, la crise laitière de 2015-2016, les conditions climatiques extrêmes (inondations au printemps 2016, sécheresses successives en 2018 et 2019) ou encore à la flambée des prix de la paille en 2018… Malgré tout, la surface en herbe se maintient, il n'y a donc pas de substitution de production allaitante par d'autres productions consommatrices de foncier. Néanmoins, l'évolution démographique agricole peut-elle remettre en cause la stabilité obtenue en 2020 ? En effet, le nombre d'installations ne compense pas celui des départs (seulement 2 agriculteurs sur 3 sont remplacés dans la Nièvre, toutes filières agricoles confondues). *«Je pense qu'il faut désormais que nos organisations professionnelles et nos élus réfléchissent aux pistes d'adaptations pour faciliter le financement d'exploitations de taille de plus en plus importantes et dont les montants de reprise sont de plus en plus élevés…»*

En bref

Sanitaire Influenza aviaire

Face à la progression de l'infection en Europe, la France rehausse le niveau de risque sur l'ensemble du territoire. Dans la Nièvre, aucun cas n'a été signalé pour le moment, et les mortalités des oiseaux sauvages sont sous surveillance. Néanmoins, des mesures sont imposées, notamment dans les zones à risque particulier (ZRP) :*
- la claustration des volailles ou protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs
- l'interdiction de l'organisation de rassemblements de volailles
- l'interdiction de transport et de lâcher de gibiers à plumes
- l'interdiction de l'utilisation d'appelants pour la chasse.*

**au moment de la rédaction de l'article.*



Rendez-vous Traditionnelle foire aux veaux de Corbigny



«L'an passé, à cause de la crise sanitaire, nous n'avons pu organiser la Foire. Mais, elle revient cette année» explique Nicolas Delavault, président du comité des Foires de Corbigny. Il poursuit : *«Nous sortons de deux ans particuliers, où les regroupements de ce genre étaient interdits. Il est indispensable qu'elle se tienne pour 2021 afin que tous les éleveurs se retrouvent dans des conditions plus ou moins normales avant l'hiver. Il faut recréer du lien social et commercial. Cet événement est une vitrine pour notre métier, et les éleveurs s'investissent énormément dans la conduite de leur troupeau pour proposer des produits de qualité»*. Le rendez-vous est donc donné pour le 21 octobre, dans les locaux de la Sicagemac à Corbigny (route de Saint-Saulge), avec un accueil des animaux à partir de 6 heures et un début de foire à 9 h 30.
Inscriptions et contacts : Nicolas Delavault - 06 82 43 85 21 ou Marché au cadran de Corbigny, Sicagemac : 03 86 20 00 37.
Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

Alsoni Conseil Élevage

Être force de proposition pour avancer

Le 14 septembre se déroulait l'assemblée générale d'Alsoni Conseil Élevage, suivie pour la première fois d'une demi-journée technique ; l'occasion d'aborder divers sujets.



Deux des ateliers étaient axés sur la préparation au vêlage et les besoins alimentaires des bovins.



«Nous avons organisé une demi-journée technique, avec nos partenaires (Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Cuma Terr'eau), à la suite de notre assemblée générale, afin de proposer un soutien technique en plus. Cette initiative est la première du genre, et a permis de démontrer l'impact de l'autonomie fourragère» détaille Nicolas Bouchard, président du conseil d'administration.

Ateliers et échanges

Trois ateliers étaient proposés durant l'après-midi : un focus sur la préparation avant vêlage animé par Jérôme Poingt, technicien alimentation Alsoni et Arnaud Godard, expert alimentation Alsoni ; un point sur le fourrage et le rationnement a été fait par Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitant auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et enfin, une démonstration d'un toastage a été effectué par la Cuma Terr'eau. *«Nous effectuons un travail commun afin d'apporter un soutien à nos adhérents. Il est donc normal de proposer ce genre d'événement technique pour présenter les divers outils à notre disposition pour aider les exploitants à s'y retrouver»* souligne Nicolas Bouchard. Les élèves de la classe de BTS Pro Acse du lycée agricole de Château-Chinon étaient présents pour l'occasion : *«c'est intéressant de venir à ce type de rencontres, car nous en apprenons toujours beaucoup grâce aux démonstrations et aux échanges avec les exploitants installés»* relève Fabien Beugnon, étudiant.

Bilan et projets

Outre cela, l'assemblée générale du matin était le moment de faire le point sur les diverses actions menées par Alsoni Conseil Élevage durant l'année 2020. *«Faire un point sur ce qui a été effectué est nécessaire pour travailler en toute transparence avec nos adhérents, et leur montrer que nous n'œuvrons pas seuls car nos partenaires sont là»* explique Nicolas Bouchard. L'intégration du Rhône dans le groupe a aussi été évoquée. *«Nous ne cherchons pas à nous étendre, mais nous avançons pour préparer l'avenir et être force de proposition face aux attentes des éleveurs»*. Enfin, un nouvel outil a été mis en avant : Capri 3D. Nicolas Bouchard développe : *«C'est un projet d'avenir qui utilise une nouvelle technologie. Cette machine permettra de collecter de la donnée de manière simultanée (pesée et pointage) et qui sait peut-être autorisera-t-elle à effectuer d'autres relevés prochainement. Certes, cela va changer les chantiers, mais elle est là pour répondre à la demande toujours plus importante en fiabilité des OS. Ceci dit, cela ne retire pas le fait qu'un conseiller sera là, car il faut que le conseil reste humanisé. En somme, la machine offre une appréciation technique, quand le technicien donne une appréciation qualitative indispensable pour conserver un conseil pertinent et efficace»*. Cet outil devrait être mis sur le terrain d'ici 2023.

CHLOÉ MONGET



Tous ont pu discuter à bâtons rompus de sujets divers, comme sur l'atelier de la Cuma Terr'eau.

▲ La démonstration de toastage de la Cuma Terr'eau a été appréciée par les personnes présentes.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Échanges

Plus de 3 000 visiteurs pour «*Un samedi à la ferme*»

Le 18 septembre était organisé «*Un samedi à la ferme*», à Fertôt (Gimouille) sur l'exploitation de la famille Cadiot et sur le lieu de la Ferme intention ; une occasion d'engager le dialogue entre les professionnels et le grand public.



Les JA étaient aussi présents pour aider à l'organisation de la journée.

«*C'est une initiative incroyable, rendue possible par l'engagement des partenaires et aussi des professionnels* » souligne Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre lors de l'événement «*Un samedi à la Ferme*». Il poursuit : «*Il est nécessaire de travailler la communication auprès du grand public et c'est notre rôle d'accompagner les agriculteurs, qui nous font confiance, pour réaliser des journées comme celle-ci*».

Échanges

«*C'est une belle journée pour que le public puisse voir et comprendre nos métiers. Nous avons comptabilisé plus de 3 000 entrées au total. Ce succès est donc une belle rencontre entre les agriculteurs et les Nivernais*» détaille Julie Cadiot, exploitante sur la Ferme Cadiot qui accueillait la rencontre. Pour Sylvana Oliveira, venue avec ses petits-enfants, c'est un «*plaisir de découvrir et redécouvrir certains aspects de l'agriculture*». Sa petite fille Inès, 8 ans, est, elle aussi très enthousiaste : «*Je suis venue caresser les agneaux, mais j'ai beaucoup aimé la démonstration du travail de chien de troupeaux*». D'autres animations étaient prévues dans la journée, comme l'intervention d'une ostéopathe animalière. En sus, des stands divers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre étaient installés pour montrer diverses problématiques : énergies renouvelables, alimentation des élevages, étude du sol, présentation de matériel agricole, etc.

Un succès indéniable

Un marché de producteurs était également organisé pour permettre aux visiteurs de découvrir les produits nivernais. Parmi eux, Élodie et Hugues Chardonneret de la ferme du Rompé (La fermeté) : «*Nous sommes paysans producteurs de pain, notamment, en Bio. On apprécie grandement de participer pour monter et expliquer notre travail (production ou vente directe) ainsi que pour prendre part à une initiative de groupe intéressante. Il était important de venir pour montrer qu'il n'y a pas de clivage entre les exploitants bios et conventionnels. Chacun a sa place, et tout le monde peut vivre ensemble en réalisant des productions différentes. S'il y a un nouvel événement de ce genre, nous reviendrons !*» Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 conclut : «*C'est un événement qui a rassemblé le public et les exploitants dans une ambiance conviviale et sympathique. C'est indéniablement à refaire*».



Élodie et Hugues Chardonneret proposaient, outre du pain, des spécialités culinaires à base de farine et de blé tendre.



Des jeux étaient organisés pour petits et grands, afin notamment de tester leurs connaissances en agriculture.


Sur chaque animation, des stands permettaient de découvrir en détail certains aspects des productions.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Inventaire piscicole

Toucher, pointer, évaluer

Le 14 septembre était organisé un inventaire piscicole à Urzy orchestré par le Contrat territorial de la Nièvre, la Fédération de pêche de la Nièvre, le Conseil départemental et la mairie de la commune. L'occasion de faire le point sur la santé des rivières.



Les enfants de l'école d'Urzy sont venus voir la procédure réalisée pour l'inventaire piscicole.

« *L'inventaire piscicole est un passage obligé pour évaluer l'état des rivières* » souligne Ivan Alfier, directeur de la Fédération de pêche de la Nièvre. Il poursuit : « *Nous en réalisons une trentaine dans le département. Une fois que cela est fait, nous comparons nos résultats à ceux d'une rivière idéale pour obtenir une note. Celle-ci détermine ensuite l'état de la rivière en question* ». Financé par le Conseil départemental, cet inventaire piscicole est un des événements du mois « *Les pieds dans l'eau* » proposé par les contrats territoriaux de la Nièvre. Stéphane Leroux et Stéphane Debard, pêcheurs, étaient « *venus voir, par curiosité, comment se passe une pêche électrique. D'ailleurs, le fait que ce soit ouvert à tous, c'est une super initiative, car chacun peut venir apprendre des choses sur la pêche et la santé des rivières en règle générale* ».

Pour réaliser cet inventaire piscicole, la Fédération de pêche de la Nièvre procède à une pêche électrique : « *qui permet d'attirer et d'étourdir les poissons sans les tuer, afin de les attraper plus facilement* » détaille Matthias Boureau, animateur du Contrat Territorial des Nièvres auprès de la communauté de Communes Les Bertranges, service Gestion des milieux aquatiques. Une fois les poissons récupérés, ils sont triés, pesés et mesurés. « *Nous rassemblons un maximum d'individus afin d'estimer la densité de population de chaque espèce et leur biomasse. Pour Urzy, nous avons effectué un inventaire de ce type en 2008, ce qui nous servira à comparer les résultats et à voir l'évolution et les changements qui se sont opérés* » explique Jocelyn Bernard, technicien auprès de la Fédération de pêche de la Nièvre.

Habitants aquatiques

Si le rapport final sera dévoilé par la Fédération en fin d'année, les espèces présentes sont déjà connues à Urzy. Ainsi y trouve-t-on des vairons, des chabots, des goujons, des spirlins, des chevesnes, des gardons, des loches franches, des bouvières ou encore des épinoches. Une autre espèce a été prélevée dans la rivière : l'écrevisse américaine. « *Elle est néfaste pour nos rivières, car de par son comportement agressif, elle peut perturber les autres poissons ou encore les autres écrevisses comme celles dites à pattes blanches que l'on trouve dans plusieurs cours d'eau de notre département. Outre cela, elle peut transmettre la peste écrevisse, donc si les pêcheurs en croisent, il est préférable de les éliminer* » indique Jocelyn Bernard.



La fédération de pêche de la Nièvre utilise la pêche électrique pour capturer les poissons remis ensuite en liberté.



Chaque poisson récolté est trié par espèce. La pesée s'effectue ensuite.

Pêcher pour préserver

« *Le nombre de pêcheur à tendance à diminuer, alors que cela est très utile pour nos rivières* » souligne Alain Bonnel, de la Fédération de pêche. Pour faire connaître la pêche, des classes (CP, CE1 et CE2) de l'école d'Urzy sont venues assister à l'inventaire piscicole. « *Nous essayons de sensibiliser les enfants à toutes les problématiques écologiques. Cet inventaire leur permet de se rendre compte sur le terrain de certains enjeux, ce qui vaut mieux que mille mots* » signale Alicia Beunas, professeure des écoles CP et CE1.

CHLOÉ MONGET



Anciens exploitants

Une première victoire avec la revalorisation des retraites

Le mardi 14 septembre a eu lieu l'assemblée générale de la SDAE de l'Yonne. À cette occasion, les anciens ont fait le point sur les sujets qui font leur actualité, comme celui des retraites. Si la réforme n'est toujours pas active, ces derniers ont toutefois obtenu une revalorisation de leurs revenus. Une première victoire même si la bataille à mener est encore longue pour arriver jusqu'à leur satisfaction.


Le sujet des retraites était au cœur de l'assemblée générale de la SDAE de l'Yonne.

Lors de l'assemblée générale de la SDAE (Section des anciens exploitants) de l'Yonne, la présidente, Marie-Jeanne Rondeau, est revenue sur l'un des sujets au cœur de l'actualité des anciens : les retraites. *« Sans parler de la réforme, dont nous ne savons pas si elle aura lieu un jour, la profession a tout de même obtenu une vraie revalorisation : 85 % du Smic pour les agriculteurs ayant 17 années effectives de cotisations à compter du 1er novembre 2021. Et pour les conjointes, les conjoints et aides familiaux, leur retraite sera revalorisée à 75 % du Smic »*, indique-t-elle. Une première victoire néanmoins pas encore totalement satisfaisante pour eux. *« C'est déjà mieux, mais à quand une retraite à 100 % de notre revenu ? »*, s'interroge-t-elle.

Outre ce dossier, la SDAE a abordé les autres projets en cours. Avec tout d'abord celui de la dépendance. *« Lorsqu'une famille est confrontée à une telle situation, c'est dramatique psychologiquement et financièrement. Le CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) va y réfléchir prochainement et nous apportera des signes bénéfiques »*, commente Marie-Jeanne Rondeau.

Autre revendication, celle de la dématérialisation de beaucoup d'organismes. *« Parfois, nous sommes démunis, découragés devant notre ordinateur et pas toujours compris. Nous ne sommes pas, pour les plus âgés, la génération tout informatique »*, alerte-t-elle.

Accompagner les actifs

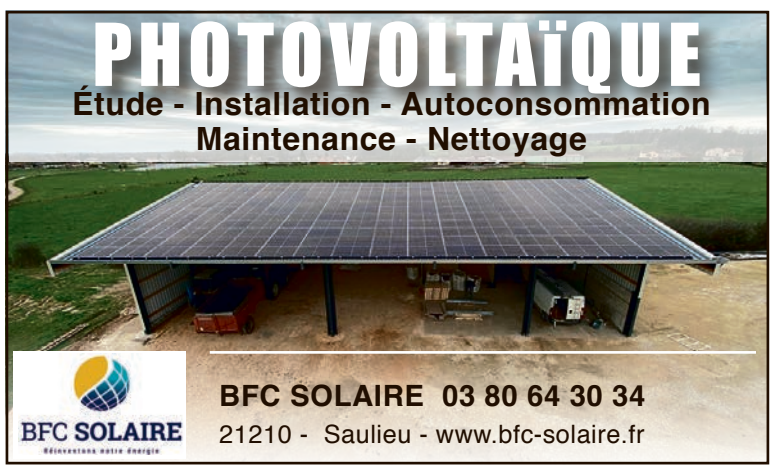
La SDAE s'est également adressée aux actifs, lors de cette assemblée générale. Pour les anciens, il est important d'accompagner les actifs, notamment face au changement climatique et les conséquences qu'il occasionne. *« La FNSEA est très active sur ce sujet mais aussi sur celui de la souveraineté alimentaire. Cela passe par l'étiquetage qui identifie l'origine d'un produit, une reconnaissance de la profession qui nourrit ces concitoyens. Nous pouvons nourrir sans avoir recours à des importations dont la qualité est loin d'être comparable à celle de la France »*, développe la présidente de la SDAE. *« Nous devons être à l'écoute des actifs, s'inquiéter de leurs difficultés, suivre l'évolution de leurs travaux techniques et essayer de comprendre leurs démarches bureaucratiques »*.

Marie-Jeanne Rondeau a rappelé le contexte délicat de cette année, en termes de récolte, à cause des aléas climatiques. *« Cette récolte 2021 s'annonçait prometteuse, mais il y a une certaine déception, car elle est très hétérogène, à cause d'une année humide. Heureusement pour les actifs que les prix sont élevés. Aussi, les vendanges auront un goût amer pour certains en raison des gelées de printemps et de la grêle. Nous pensons également aux arboriculteurs qui ont tout perdu ou presque en deux nuits de gelées »*.


Jean-Charles Guillaume est intervenu sur l'histoire et la géographie de l'Yonne.

Lors de l'assemblée générale, Jean-Charles Guillaume, ancien professeur au lycée Jacques Amyot à Auxerre, est intervenu sur l'histoire et la géographie de l'Yonne, sur la thématique de *« l'évolution de l'agriculture de l'Yonne de la Révolution à nos jours »*. Un sujet qui a passionné les anciens, d'autant plus que beaucoup d'entre eux ont connu les évolutions importantes du métier d'agriculteur au siècle dernier, comme l'apparition de la mécanisation dans les années 1940.

CHRISTOPHER LEVÉ





Prairie

Une journée pour tout savoir sur le sur-semis

Le mardi 21 septembre, une journée technique sur le sur-semis de prairie a été organisée par les Cuma Bourgogne Franche-Comté et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Cussy-les-Forges. Une journée, pour découvrir ou redécouvrir cette technique, en partenariat avec la Région, le ministère de l'Agriculture, Alysé, SeineYonne, Cérience, ainsi que les concessionnaires et constructeurs de matériels agricoles.



Des démonstrations de matériels et des essais ont été faits afin de pouvoir observer les résultats d'ici quelques mois, du travail effectué par les différentes machines et les différents mélanges.

Le mardi 21 septembre, les Cuma BFC et la Chambre d'agriculture de l'Yonne étaient à Cussy-les-Forges pour parler de la technique du sur-semis. Une journée faite *«à la demande de professionnels de terrain suite à une problématique rencontrée : la dégradation des prairies due aux années sèches»*, indique Richard Wylleman, conseiller technique à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Hormis cette année, les trois ou quatre dernières étaient très sèches et ont fortement dégradé les prairies, au niveau de la production fourragère mais aussi de la flore. Il y a des espèces moins bonnes au niveau fourrager qui s'installent et qui prennent le dessus. Il y a une vraie problématique là-dessus. Lorsque l'on dit que la prairie est dégradée, c'est à la fois en quantité et en qualité»*.

L'objectif était d'apporter un message technique aux agriculteurs présents, à travers des ateliers techniques et des démonstrations de matériels. *«Dans les ateliers techniques, ce que l'on voulait faire c'était un point sur le sur-semis, pour expliquer ce que c'est, ainsi que ses conditions de réussite. On a également parlé du choix des espèces et des mélanges»*, poursuit Richard Wylleman. *«Pour la partie matériels, l'idée était de montrer une panoplie de matériels différents qui peuvent intervenir dans les conditions du sur-semis. Trois catégories de machines étaient présentées : les semoirs de semis direct, que l'on retrouve en grandes cultures, mais qui peuvent intervenir sur les prairies (un semoir à dents, un semoir à disques purs, un semoir à disques avec coutre semeur et un semoir polyvalent), les machines de régénération de prairie, qui ont des rouleaux, et des machines liées à l'entretien de prairie, c'est-à-dire des herses»*.



Une fois le sur-semis fait, les agriculteurs ont pris le temps d'observer le sol.



Le mardi 21 septembre, une journée technique sur le sur-semis de prairie a été organisée à Cussy-les-Forges.

Préparer la prairie au sur-semis

Mais le sur-semis, qu'est-ce que c'est ? *«C'est réimplanter des espèces à bonnes valeurs fourragères, dans une prairie dégradée, sans interrompre la production fourragère. Avec l'espoir de l'améliorer et d'augmenter sa quantité et sa qualité»*, explique-t-il.

Pour que le sur-semis réussisse, il y a plusieurs conditions à respecter. *«Il faut déjà choisir sa période (printemps ou automne), ses espèces (agressives ou non). Et il y a toute une phase de préparation de la prairie qui est très importance et souvent négligée. Il faut la faire pâturer, la faucher, la herser, au besoin la désherber. Si l'on vient sursemer sa prairie en mettant des plantes dans un milieu très concurrentiel, cela ne peut pas marcher. Il est essentiel de faire un diagnostic avant de faire du sur-semis. La personne qui le fait va pouvoir apporter un regard sur l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif»*. Quant à l'après ? *«Il y a aussi des choses à faire après le sur-semis : contrôler la végétation, voire fertiliser»*.

Afin de pouvoir obtenir des résultats et d'orienter encore mieux les agriculteurs, des essais ont été faits. *«On a fait des sur-semis afin de pouvoir regarder ce qui va se passer dans les prochains mois. On avait un objectif de 15 kg/ha à semer, par matériel, dans le but de pouvoir comparer les résultats avec les mêmes indicateurs de base»*, détaille Richard Wylleman. *«Ce que l'on envisage derrière, c'est un suivi à la fois qualitatif et quantitatif. On va regarder si la production fourragère a augmenté ou pas et si les espèces que l'on a souhaité réimplanter sont présentes ou pas, si elles ont réussi à sortir de terre ou pas»*. Des résultats concrets pourront normalement se voir au printemps prochain.

CHRISTOPHER LEVÉ



Plaine du Saulce

Un travail quotidien pour préserver la qualité de l'eau potable

Le lundi 13 septembre, la Plaine du Saulce, l'association pour la qualité de l'eau potable, a organisé son assemblée générale, à Auxerre. À cette occasion, son président, Yves Vecten, a pris le temps de faire un point avec nous pour expliquer le rôle de l'association quant à la préservation de la qualité de l'eau potable.


L'assemblée générale de la Plaine du Saulce s'est tenue le lundi 13 septembre, à Auxerre.

Quel est le but de l'association la Plaine du Saulce ?
Yves Vecten : *«Le grand objectif de l'association est d'assurer la qualité de l'eau potable de l'agglomération d'Auxerre. L'animatrice, Sandrine Vatinelle, se charge de faire les interconnexions entre les agriculteurs et l'agglomération. Dans l'association, il y a tout le monde : les producteurs et les consommateurs d'eau. Le but est d'échanger pour que les consommateurs puissent avoir connaissance des problématiques auxquels sont confrontés les agriculteurs, et que les agriculteurs, eux, voient les besoins des consommateurs. À savoir, avoir une eau de qualité qui soit la moins chère possible».*

Comment l'association œuvre pour préserver au mieux la qualité de l'eau potable ?
YV : *«C'est un travail de tous les jours. Au sein de l'association, on travaille sur trois volets : on essaye d'encourager l'agriculture biologique là où l'on voit que les agriculteurs sont susceptibles d'y aller, on travaille sur l'agriculture de conservation qui nécessite moins de produits phytos, et on travaille aussi à essayer de remettre de l'élevage dans les exploitations. Sur ce dernier volet, comme cela est parfois difficile, on encourage l'installation de méthaniseurs qui sont dans l'esprit de notre association. Tous ces aspects permettent de préserver la qualité de l'eau.*
Aussi, dans les zones très sensibles au niveau du sol, où il y a des failles de terrain et où il peut y avoir des infiltrations, on travaille simplement sur de la remise en herbe. On fait également des tours de plaine chez les agriculteurs qui le veulent pour confronter les résultats et observer les essais que l'on a mis en place. Enfin, pour s'assurer que la qualité de l'eau reste bonne, on fait régulièrement des analyses, où l'on mesure le taux de nitrates (tous les quinze jours), en plus de celles fournies par l'ARS et Suez».

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Gel Un soutien financier de la part de l'État pour les producteurs

Dans un communiqué, la préfecture de l'Yonne indique que le Préfet, Henri Prévost, a réuni, le mardi 14 septembre, la cellule de crise qu'il avait initiée suite à la vague exceptionnelle de gel d'avril dernier. À cette occasion, une enveloppe de 388 976 euros a été mobilisée *«en direction des producteurs rencontrant des problèmes de trésorerie à court terme, notamment les arboriculteurs, jeunes viticulteurs et planteurs de betterave»*, détaille la préfecture.
Aussi, les nombreux dispositifs d'aides mis en place par l'État ont été rappelés : fonds d'urgence, prêt garanti, régime d'activité partielle, dégrèvement de la taxe foncière sur les parcelles non bâties, prise en charge des cotisations sociales ou encore régime adapté de calamité agricole. *«Les différents taux de perte des productions impactées par le gel sont actuellement actés par le comité départemental d'expertise, ainsi le déploiement du dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) pourra être réalisé de manière collective et les demandes de prise en charge de cotisations sociales MSA déposées avant le 8 octobre 2021»*, continue la préfecture.
Actuellement, les producteurs de fruits à noyaux peuvent déjà déposer leur demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles. Les demandes de reconnaissance des autres productions impactées (fruits à pépins, à coques, apiculture et viticulture) sont en cours d'instruction.

C. L.


La quasi-totalité des vignobles et des vergers ont été fortement impactés par les épisodes de gel du mois d'avril.



Filière CRC®

Vincent Jouan succède à Étienne Henriot à la présidence

Céréalier à Rousson, dans le Sénonais, Vincent Jouan est nommé président de la filière CRC®. Il succède à Étienne Henriot, lui aussi de l'Yonne, président pendant vingt ans.

La présidence de la filière CRC® (culture raisonnée contrôlée®) a changé le 14 septembre. Après vingt années de bons et loyaux services, Étienne Henriot passe le flambeau à Vincent Jouan, céréalier à Rousson, dans le Sénonais. Cet agriculteur de 41 ans produit en démarche CRC® depuis 18 ans. *«La filière CRC® m'a toujours plu». Déjà, lorsque je travaillais sur l'exploitation de mes parents, j'étais dans cette démarche-là. J'ai vu naître la filière et je l'ai, depuis, toujours suivi. C'est quelque chose qui m'a interpellé. J'ai toujours apprécié le sens de cette filière»*, assure Vincent Jouan.

C'est en 2003 qu'il met un premier pied au sein de la coopérative Capserval (devenue aujourd'hui Ynovae, après une fusion avec Cerepy en 2016, ndlr). *«Petit à petit, j'ai grimpé les échelons jusqu'à devenir administrateur»*, explique-t-il.

Encore président de la filière CRC®, Étienne Henriot lui propose alors de venir voir le fonctionnement du GIE CRC® dans l'objectif de passer la main, de sa présidence et de son siège d'administrateur au GIE pour la coopérative Ynovae.

Une transmission qui s'est donc concrétisée le 14 septembre dernier avec la nomination de Vincent Jouan à la présidence de la filière. *«Aujourd'hui, si la filière est aussi reconnue, c'est notamment grâce à Étienne Henriot»*, tient à souligner son successeur.



Vincent Jouan est le nouveau président de la filière CRC®. Il succède à Etienne Henriot qui a occupé la fonction durant près de 20 ans.

Un blé certifié de qualité

Alors, comment fonctionne la filière CRC® ? *«Nous partons d'un produit de base qui est aujourd'hui le blé, même s'il y a d'autres cultures qui sont en CRC®. Nous cherchons la qualité du produit, la sécurité sanitaire, la protection de l'environnement avec un volet biodiversité qui est inclus dans le cahier des charges, et nous contribuons à améliorer le revenu des agriculteurs en leur donnant une prime à la tonne lorsqu'ils font des contrats avec leurs organismes stockeurs»*, répond Vincent Jouan.

Pour produire des cultures en CRC®, la priorité est de trouver un organisme stockeur qui soit habilité à faire du CRC®. *«Et qui a un marché»*, poursuit le président de la filière. *«Nous ne produisons pas du blé CRC®, par exemple, sans savoir ce que nous allons en faire. L'objectif c'est qu'il y ait un marché derrière»*.

Quant aux produits finis fabriqués à partir de ce blé ? *«Il faut préciser que le blé CRC® est un blé 100 % français. Il est destiné aux boulangeries artisanales, mais aussi à des industriels qui produisent des pâtes, des pâtes à pizza, des biscuits ou encore de la nourriture infantile (ou baby food), entre autres»*, conclut Vincent Jouan.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quelques chiffres

La filière CRC® compte 131 entreprises adhérentes (organismes stockeurs, meuniers, industriels et distributeurs) et près de 3 600 agriculteurs en France, dont près de 400 dans l'Yonne. Elle produit plus de 10 % des blés français écrasés par la meunerie française, ce qui représente près de 500 000 tonnes de blé.

► À noter

FDSEA Un plein de fioul pour les vendanges et semis à tarif préférentiel

La FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser à nouveau une commande groupée de fioul pour ses adhérents afin de leur permettre de faire le plein des cuves à moindre coût. Un appel d'offres a donc été lancé le mardi 14 septembre auprès de ses fournisseurs de fioul avoisinant les 450 000 litres.

En participant à cette commande groupée, les adhérents de la FDSEA ont pu remplir leur cuve en prévision des travaux d'automne à des tarifs compétitifs. Ce gros volume a permis de négocier le fioul aux prix HT suivants (paiement comptant) : 708 €/m3 pour le GNR Été ordinaire 0 °C et 713 €/m3 pour le GNR Été supérieur -12 °C.

Pour un paiement 30 jours, les tarifs sont respectivement de 713 et 718 € HT/m3. Le paiement comptant permet donc de bénéficier d'un avantage de 5 €/m3 par rapport au paiement 30 jours. Cette opération a permis de faire économiser aux adhérents environ 30 euros des 1 000 litres. Après les deux succès des commandes gros volumes nous proposerons chaque année la même offre.

Notez que le reste de l'année, la FDSEA organise des commandes groupées toutes les semaines en été et tous les 15 jours en hiver pour ses adhérents. Un moyen facile et rapide de réaliser des économies.

FDSEA DE L'YONNE

► Agenda

15-16/10 Journées de l'eau et de l'alimentation

Le vendredi 15, dès 13 h 15, et le samedi 16 octobre, dès 9 h 30, Saints-en-Puisaye accueille les journées de l'eau et de l'alimentation. Conférences, forums, ciné-débat, ateliers, expositions et bien d'autres sont au programme des deux jours. La réservation est conseillée pour cet événement, organisée par le CPIE (Centre permanent d'initiatives à l'environnement) Yonne et Nièvre. Pour plus d'informations, contacter l'organisateur au 03 86 45 57 55.

21/10 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 21 septembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laëtitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Élargir sa gamme de fromages : Fabrication de fromage à pâte pressée

Les 12 et 13 octobre, à Champs-sur-Yonne.
Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

PREST' ARRACHE
PRESTATIONS VITICOLES
TOUS TRAVAUX MANUELS
TAILLE
TIRAGE DES BOIS
BRÛLAGE
ATTACHE DES BAGUETTES
COMPLENTATION
EPAMPRAGE, ÉBOURGEONNAGE
RELEVAGE, EFFEUILLAGE
VENDANGES
RAMASSAGE DES AGRAFES
PIOCHAGE
RAMASSAGE DES CAILLOUX
07 88 33 04 37

Entreprise familiale
55 personnes - 5 bases
RECRUTE
Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Plus forts ensemble !

MAGASINIERS(ERES) ET TECHNICIENS(NES)
Benjamin, référent tracteurs
Bac Pro agro-équipement en alternance en 2007, embauché en 2009.
Corentin, spécialiste tracteurs
En alternance à St Saulge, embauché en 2020
Vous aussi, rejoignez une équipe jeune et dynamique !
Formations régulières, cohésion d'équipe
Promodis
89 - Avallon 03 86 34 18 35 89 - St Clément 03 86 83 02 01
89 - Brienon/A 03 86 43 07 90 • 89 - Tonnerre 03 86 55 05 07
58 - Tannay 03 86 22 11 54
Agent Lesourd - 89 Augy - 03 86 40 29 09
Groupe Sureau
NEW HOLLAND AGRICULTURE

Aléas climatiques

Gestion des risques : une mutation profonde s'impose

La réunion organisée par le monde agricole régional avec le député du Val-de-Marne Frédéric Descrozaille, président du groupe de travail sur la gestion des risques en agriculture, a mis en perspective la Bourgogne Franche-Comté dans le contexte de changement climatique. Elle a aussi révélé la nécessité d'évoluer dans l'approche de la couverture des risques liés aux aléas climatiques.

Plan stratégique pour la réforme des Calamités agricoles et le développement des assurances récoltes

	Grandes cultures		Viticulture		Arboriculture		Prairies		Autres productions	
	2023	Tendance → 2026 → 2030	2023	Tendance → 2026 → 2030	2023	Tendance → 2026 → 2030	2023	Tendance → 2026 → 2030	2023	Le CODAR proposera en lien avec le pool les productions pouvant être intégrées dans le dispositif MRC avec pour chacune d'elles les paramètres correspondants La revue à mi-parcours en 2026 permettra d'évaluer les progrès ainsi réalisés.
Seuil = franchise	25 %	Vers la franchise à l'exploitation	25 %	Vers la franchise à l'exploitation	25 %	Vers la franchise à l'exploitation	20 %	Vers la franchise à l'exploitation		
Taux de subvention	70 %	En baisse	70%	En baisse	70 %	Maintien	70 %	Maintien		
Seuil d'intervention pour pertes exceptionnelles	50%	Maintien	60 %	Maintien	30 %	En hausse	30 %	En hausse		
Taux indemnisation assurés	100%	En baisse	100 %	En baisse	100%	En baisse	100%	En baisse		
Taux indemnisation non assurés	45 %	Vers suppression	45 %	Vers suppression	45 %	Vers suppression	45 %	Vers suppression		

Ce tableau présente des hypothèses de niveau d'intervention de l'État et des assurances en cas d'aléas climatiques et en fonction des différentes activités agricoles concernées. Il n'y a rien de définitif dans ce qui est présenté là mais ces pistes peuvent nourrir la réflexion.

Pour l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) la question n'est pas de savoir si elle doit évoluer face au changement climatique, qui devient chaque jour un peu plus concret et se traduit par des aléas aux conséquences parfois graves, mais de définir les modalités d'une évolution devenue inéluctable. Parmi les éléments sur lesquels un changement d'approche fort s'impose, figure la gestion du risque climatique, et donc du système assurantiel. L'État a pris le sujet en main et une loi sur la question est en préparation. C'est pour faire le point sur ce que va signifier cette évolution que la FRSEA BFC, JA BFC et la Chambre régionale d'agriculture ont organisé, le 28 septembre, une réunion en visio.

« Emmener tout le monde »

Les représentants professionnels de l'agriculture régionale ont pu y échanger avec le député (LaREM) du Val-de-Marne, Frédéric Descrozaille, qui préside le groupe de travail sur la gestion des risques en agriculture, et qui est l'auteur d'un rapport sur la question, remis au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, fin juillet. Pour Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC *« nous sommes prêts à nous investir dans la gestion des risques, mais à la condition d'emmener tout le monde, que tous les agriculteurs de la région puissent être intégrés dans le système assurantiel qui sortira de l'évolution législative… »* Cet aspect est au cœur du problème, comme l'a souligné Frédéric Descrozaille. Selon le député, l'évolution qui se dessine va impliquer un changement de mentalité et de regard sur la nécessité de s'assurer. Un changement qui ne va pas se produire d'un claquement de doigts et qui va réclamer une prise de conscience sur le terrain : *« Nous comptons énormément sur l'implication des représentants du monde agricole pour que le dossier avance »*. C'est d'autant plus vrai que, comme le soulignait Sylvain Marmier, du comité d'orientation économique au sein de la Chambre régionale d'agriculture, *« en matière de gestion des risques, il ne peut y avoir une réponse unique et il faudra donc que l'assiette des cotisants soit la plus large possible »*.

Des objectifs ambitieux

Concrètement, le Plan stratégique pour la réforme des calamités agricoles et le développement des assurances récoltes que Frédéric Descrozaille a remis fin juillet est prévu pour s'appliquer sur 7 ans (2023-2030). Il se fixe des objectifs en termes de couverture assurantielle, de l'ordre de 60 % d'assurés en grandes cultures, ou encore de 30 % en prairie. Un véritable challenge lorsqu'on sait qu'aujourd'hui, sur les prairies, l'assurance concerne moins de 1 % des exploitants. *« Il faut bien avoir à l'esprit,»* précise le député, *«que ce plan, qui s'inscrit dans la cohérence du Varenne de l'Eau, est pensé pour l'agriculture de demain, qui va devoir s'adapter au changement climatique. L'État a prévu une enveloppe de 600 millions d'euros pour ses interventions, pour l'année 2023. Quant aux assureurs, le sujet pour eux est de définir ce qui n'est plus assurable »*. Dans un tableau (présenté dans cette page) qui n'est pour l'heure qu'une hypothèse de travail, on découvre qu'un taux de subvention de 70 % serait assuré par l'État afin d'inciter les agriculteurs à recourir à l'assurance. Dans la même logique, le niveau d'indemnisation des non-assurés (dernière ligne du tableau) se réduirait au fil des années. Le choix est clairement de pousser plus d'agriculteurs à s'assurer. *« On va aller sur un modèle»*, poursuit le député, *«qui joue la complémentarité entre assurances et État, mais avec la nécessité de s'assurer beaucoup plus. Cela va impliquer un changement de mentalité alors que jusqu'à présent, on considérait que c'était uniquement à l'État d'indemniser les aléas climatiques »*.

Disposer d'indices fiables

Le schéma qui se dessine, s'il reste encore largement à peaufiner, soulève tout de même des interrogations, par exemple sur la manière d'évaluer les pertes de production d'une prairie, alors qu'on peut y faire plusieurs coupes. Pour Frédéric Descrozaille *« il faudra sans doute avoir recours à un système indiciaire et disposer d'un indice fiable sur la pousse d'herbe… »* Un objectif plus facile à exprimer qu'à concrétiser, tant les avis semblent partagés sur les outils existants. Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, insistait pour sa part sur la nécessité d'imaginer un système assurantiel qui reste attaché à chacune des cultures d'une exploitation, plutôt qu'à une prise en compte globale de moyennes, précisant que, dans son département, *« les rendements sont en très forte chute depuis dix ans »*. *« Il ne faut pas traîner sur ce dossier»*, ajoutait-il, *«parce que les élections présidentielles arrivent »*. Frédéric Descrozaille s'est voulu rassurant en précisant que la loi était en cours d'écriture. Jean-Marie Hervé, le secrétaire général de la FDSEA du Jura, rappelait la nécessité de définir une feuille de route pour travailler sur le coût de la sécheresse, par rapport à la perte de fourrage, mais aussi en raison de la nécessité d'en acheter : *« le coût de l'incident climatique se trouve alors démultiplié ! »* En guise de conclusion, Frédéric Descrozaille soulignait que sur le débat entourant la réforme assurantielle, il faudra aussi, tôt ou tard, que les acteurs de l'aval des filières agricoles prennent leur part du travail à accomplir : *« il va falloir demander aux acheteurs comment ils comptent s'adapter à ce qui se dessine pour l'avenir et faire le lien avec les contractualisations »*.

BERTY ROBERT



OPÉRATION RED STAR

EVENT RED STAR

Une opération 100% DAFP !

du **15** **SEPTEMBRE**

au **15** **DÉCEMBRE**

2021

Une SERVANTE D'ATELIER

OFFERTE

pour toute commande

d'un tracteur ou

chargeur télescopique

CASE IH neuf



Valeur 1739 €



DAFP MATERIEL AGRICOLE

TOUCY 03 86 44 00 77 - VENOY 03 86 44 00 19

Agents

Ets Jerusalem Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**

Ets Boblin Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

C.S.A. Semur-en-Auxois **06 73 75 31 03**

dafp-agri.com

CASE IH

Se nourrir demain

L'Ademe a présenté sa stratégie pour une alimentation durable

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie prend en compte le changement climatique et les évolutions de nos comportements alimentaires dans une étude qui met en lumière des initiatives régionales favorisant une alimentation durable.

Nos comportements de consommateurs et le changement climatique composent un contexte en profonde évolution. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) s'appuie sur ce contexte pour tenter de définir les contours d'une stratégie de l'alimentation durable en Bourgogne Franche-Comté (BFC). Cette stratégie a été présentée récemment. Elle résulte de discussions menées lors d'ateliers collectifs et d'entretiens pour mettre en évidence les impacts possibles sur les filières régionales (opportunités sur des filières végétales émergentes, nécessité pour les filières de réduire leurs impacts sur l'eau et les ressources, de viser une plus grande autonomie…) Les scénarios ainsi esquissés doivent aussi être compatibles avec la stratégie bas-carbone. Ces analyses et échanges ont permis de faire émerger des opportunités et des objectifs qu'il faut maintenant intégrer dans les politiques publiques d'accompagnement de l'agriculture et des filières régionales, avec la volonté de renforcer la résilience de l'agriculture et de l'agroalimentaire régional tout en restant en cohérence avec une stratégie bas-carbone. L'étude de l'Ademe met en évidence une dizaine d'initiatives. Elles ont été sélectionnées pour illustrer les conditions ayant permis le changement, les freins rencontrés et les solutions identifiées. Ces initiatives ont aussi prouvé leur pertinence économique. En voici quelques exemples :

- En Côte-d'Or, le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Envilait a été constitué par une trentaine d'adhérents de la Coopérative laitière de Côte-d'Or (CLCO). Le GIEE vise à développer l'intégration de la luzerne dans les successions culturales (1 500 ha de luzerne / an grâce au projet) et dans les rations alimentaires des troupeaux de bovins laitiers.
- En Haute-Saône, le GIEE Prairie DOR travaille sur la valorisation des haies et des bosquets.
- L'abattoir de la commune d'Autun, en Saône-et-Loire.
- La marque territoriale du parc national de forêts, entre Côte-d'Or et Haute-Marne.

Parmi les objectifs stratégiques définis à l'issue de cette étude, on peut citer :

- l'amélioration de la répartition de la valeur ajoutée dans les filières (via les cahiers des charges, marques et labels, contractualisation…)
- la sensibilisation des acteurs économiques de l'aval à leur propre vulnérabilité au changement climatique (notamment risque de difficultés d'approvisionnement)
- l'accompagnement des acteurs de l'aval sur la qualification des besoins d'investissement (nouvelles filières, nouveaux matériels…)
- l'aide à la structuration et à l'animation des démarches partenariales inter-filières ou territoriales
- l'accompagnement de la diversification des productions ou des débouchés des exploitations agricoles (adaptation aux marchés et amélioration de la résilience)
- l'accompagnement des exploitations agricoles dans le double enjeu climatique (adaptation et atténuation)
- le soutien les démarches collectives dans l'accompagnement des agriculteurs
- re-développer la polyculture élevage au niveau de l'exploitation et/ou territorial
- diversifier et renforcer les dispositifs existants sur l'enjeu du renouvellement des générations.

BERTY ROBERT

Enseignement supérieur

AgroSup Dijon va intégrer l'Institut Agro

L'établissement dijonnais franchit une étape importante en rejoignant un ensemble créé début 2020 et qui rassemble plus de 4 000 étudiants.

À l'issue des conseils d'administration exceptionnels d'AgroSup Dijon et de l'Institut Agro, les 16 et 17 septembre, les administrateurs respectifs ont largement voté en faveur de l'intégration du premier établissement dans le second. C'est le résultat d'une volonté clairement affichée par AgroSup Dijon de rejoindre la dynamique du nouvel établissement. Avec AgroSup Dijon, l'Institut Agro rassemble des forces sans équivalent sur les questions d'agriculture, alimentation et environnement. Créé en janvier 2020 à l'initiative du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Institut Agro résulte du rapprochement des écoles Agrocampus Ouest, à Angers, et Montpellier SupAgro. AgroSup Dijon a manifesté, dès 2019, par un vote de son conseil d'administration, sa volonté de rejoindre la dynamique, et participe depuis cette date aux travaux de mise en place et de développement l'Institut.

« Une démarche importante »

« Ces votes des conseils des deux établissements marquent une étape très importante dans le processus de construction collective engagé depuis 2019, et scellent la volonté des communautés des trois écoles de travailler ensemble dans la durée. Nous pouvons aujourd'hui tourner une nouvelle page et poursuivre l'essor de notre Institut dans un périmètre qui nous ouvre de très beaux horizons et nous permet de porter haut nos ambitions » a déclaré Anne-Lucie Wack, directrice générale de l'Institut Agro. Comme les autres écoles internes de l'Institut, AgroSup Dijon continue de participer activement aux politiques de site de l'enseignement supérieur. Elle répond également aux attentes des professionnels en matière de transitions, de compétitivité et de visibilité à l'international. *« Je remercie l'ensemble des administrateurs pour leur confiance et le travail effectué. Cette démarche est importante. Elle profitera autant à l'avenir de notre institut qu'à celui de notre territoire »* a souligné François Roche-Bruyn, directeur général d'AgroSup Dijon. L'établissement dijonnais conservera son ancrage territorial, essentiel pour accomplir ses missions. L'ensemble de ses partenaires académiques et professionnels ont apporté leur soutien dans cette démarche. « *En intégrant l'Institut Agro, AgroSup Dijon saisit un rendez-vous d'avenir. L'histoire retiendra que leurs dirigeants ont eu la clairvoyance de ne pas passer à côté de ce qui sera un fait marquant de l'enseignement supérieur agricole de notre région »* conclut Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. L'intégration sera effective au 1er janvier 2022.

Une large palette de cursus

Avec AgroSup Dijon, l'Institut Agro rassemble environ 4 500 étudiants (dont 2 500 ingénieurs et 450 doctorants), 1 300 personnels (dont 300 enseignants-chercheurs), 6 campus, 4 domaines agricoles expérimentaux, 39 unités mixtes de recherche, 19 chaires d'entreprises, avec un budget consolidé de 130 millions d'euros. L'Institut Agro couvre l'ensemble des filières et thématiques végétales et animales, y compris la vigne et le vin, l'horticulture, l'halieutique et le paysage. Il offre une palette étendue de formations initiales (cursus ingénieur, master, doctorat, licence pro) et continues. Il a vocation à être un acteur de premier rang, sur le plan national et international, dans l'accompagnement des transitions agroécologiques, alimentaires et numériques à travers la formation, la recherche et l'innovation, le renforcement des capacités des acteurs des territoires et des filières, et l'appui à l'enseignement technique agricole, en collaboration avec ses partenaires de recherche (notamment Inrae, Ifremer, Cirad, IRD, Inserm et CNRS), les universités, les entreprises, les collectivités et autres acteurs du monde socio-économique.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Visite ministérielle

Des annonces pour le grand âge et la dépendance

C'est dans le cadre d'un déplacement en Saône-et-Loire le 23 septembre que Jean Castex a annoncé les ambitions gouvernementales sur le sujet de la dépendance et du grand âge qui seront ventilées sur deux axes : l'aide à domicile et les Ehpad. Plusieurs milliards d'euros sont programmés.



Pour Jean Castex, *« les métiers en Ehpad sont porteurs de sens. Il faut les valoriser dans la société et dans les entreprises »*.

Le Premier ministre, Jean Castex est venu en Saône-et-Loire, le 23 septembre, au Creusot, à Couches puis à Autun, afin de faire un certain nombre d'annonces importantes. 1,2 milliard d'euros de financements nouveaux en 2022 consacrés au secteur médico-social, voilà le gouvernement qui s'attelle à la vieillesse et à la dépendance en fléchant un budget supplémentaire conséquent sur ces thématiques. Une enveloppe annoncée le 23 septembre à Autun, dans le cadre du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. Partant du constat que les prises en charge à domicile et l'offre en Ehpad sont très inégalitaires selon le lieu de résidence en France, le gouvernement affiche avec ce plan de soutien à l'autonomie un projet ambitieux visant à gommer les iniquités et à renforcer l'attractivité pour les personnels de santé. *« Le paquet est ambitieux,* explique-t-on du côté de Matignon, *à la hauteur des enjeux dans le cadre de l'autonomie »*. Ces mesures s'inscrivent en droite ligne des engagements du Ségur de la santé, datant de l'été 2020. Au total, l'État va consacrer 12,5 milliards d'euros pour financer leur mise en œuvre. Une part importante, (2 milliards d'euros), va être fléchée *« afin de promouvoir la transformation des métiers et la revalorisation de ceux qui soignent »*.

Susciter des vocations

Ce 1er octobre, 200 000 personnes doivent voir leur salaire revalorisé de 15 %. Ces augmentations concernent les aides-soignants comme les médecins contractuels, les sages-femmes comme les intervenants de l'aide à domicile. L'objectif étant de susciter des vocations dans des secteurs qui peinent à recruter. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration de leur médicalisation et du déploiement de la présence du personnel soignant, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé 10 000 recrutements d'ici 2025 dans les Ehpad. Autres annonces concernant les Ehpad : certains investissements vont aussi servir à *« s'attaquer à leur vétusté »*, le déploiement des unités spécialisées Alzheimer est également en projet et les accueils temporaires devraient être facilités notamment pour les personnes sortant d'hospitalisation et avant leur retour à domicile. En parallèle, l'ouverture des Ehpad sur leur environnement proche doit faire l'objet de mesures spécifiques. La crise sanitaire a fait ressortir l'isolement de ces établissements : il convient désormais *« de structurer la coopération »* avec les médecins et les hôpitaux de leur secteur. L'autre grand pilier abordé par le Premier ministre fut celui de l'aide à domicile. Les faits montrent que plus de la moitié des structures d'accompagnement n'arrivent pas à répondre aux nouvelles demandes de prises en charge. De nombreux territoires *« sont mal couverts avec des horaires insuffisants »*. D'où l'importance d'orienter les budgets pour attirer des professionnels et leur donner les moyens d'agir.

Françoise Thomas

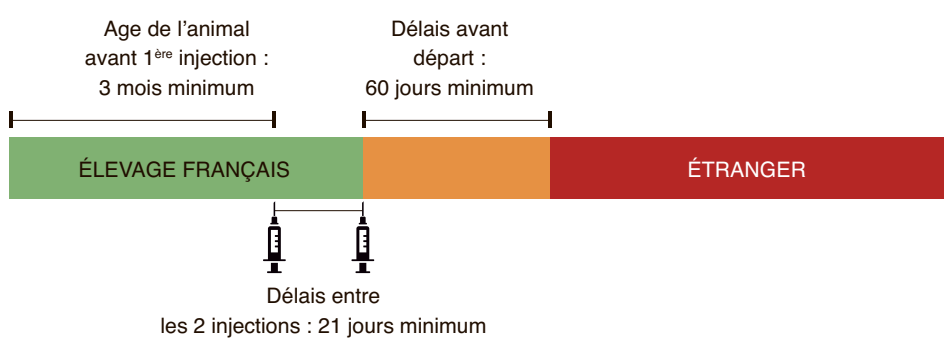
Vacciner les broutards contre la FCO pour diversifier les débouchés à l'export

Les accords bilatéraux qui encadraient les exigences FCO pour les envois vers l'Italie et l'Espagne ne sont plus valides depuis l'entrée en vigueur de la LSA, le 21 avril dernier. De nouvelles modalités dérogatoires peuvent être accordées par l'Etat membre destinataire à l'ensemble des autres Etats membres (modalités définies actuellement par l'Italie et l'Espagne, mais aussi la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays- Bas, et le Portugal).

- **Espagne.** La vaccination des broutards contre la FCO sérotypes 4 et 8 est obligatoire depuis le 1er septembre. Un délai de 10 jours doit être respecté entre la 2ème injection et l'envoi.
- **Italie.** Il est toujours possible d'envoyer des broutards vaccinés uniquement contre la FCO sérotype 8. Un délai de 10 jours doit être respecté entre la 2ème injection et l'envoi.

Pour se donner la possibilité de faire partir les broutards sur tous les débouchés, et notamment les débouchés pays tiers valorisants, il faut privilégier la vaccination contre la FCO sérotypes **4 et 8** depuis plus de **60 jours** avant envoi.

Protocole de vaccination complet terminé au moins 60 jours avant le départ



Vaccination contre les stéréotypes	Délais après la 2ème injection	Débouchés
4 et 8	60 jours	Tous les pays UE et pays tiers
4 et 8	10 jours	Espagne / Italie
8	10 jours	Italie uniquement



Ruralité

Les maires ruraux ne veulent plus de déserts médicaux

Hasard du calendrier : à quelques jours de la célébration du 30e anniversaire du dimanche des terres de France (29 septembre) qui a vu défiler près de 300 000 ruraux à Paris, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) tenait son congrès dans l'Yonne, à Villevallier, en présence d'une délégation du Gouvernement emmenée par le Premier ministre. L'occasion de faire le point sur l'agenda rural.



La question de l'accès aux moyens de santé publique aura été au centre de ce congrès organisé dans l'Yonne.

Fort de 181 propositions, l'agenda rural a été officiellement lancé le 22 septembre 2019. Il s'appuyait sur quatre grands objectifs : faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique, renforcer leur attractivité, améliorer la vie quotidienne des habitants, appuyer les élus locaux dans leur action. Cette feuille de route rurale a été suivie de trois comités interministériels à la ruralité qui ont permis la mise en place de quelques mesures comme la création de 323 France Services supplémentaires labellisées, ce qui porte à 856 le nombre de France services labellisés auxquels s'ajoute le déblocage de 5 milliards d'euros au titre du Plan de relance. Mais « *que ce soit dans le domaine de l'emploi, de l'école, de la santé ou encore de la mobilité (…), le compte n'y est pas* », a lancé le président de l'AMRF, Michel Fournier, au Premier ministre, Jean Castex, présent à Villevallier, dans l'Yonne.

« Bombe à retardement »

Michel Fournier a dénoncé dans un discours plein de « *franchise* », la « *bombe à retardement que constitue l'accès aux soins* » dans les campagnes. « *La santé est la véritable oubliée de l'agenda rural* », a-t-il affirmé. Car les écarts en matière d'accès aux médecins (généralistes ou spécialistes) ont tendance à s'aggraver au détriment du monde rural. Selon une étude que l'AMRF avait publiée en septembre 2020, « *pas moins de 10 millions d'habitants vivaient dans un territoire où l'accès aux soins est de qualité inférieure à celle de la moyenne des territoires français* ». Parmi les régions les plus touchées : le Centre, Champagne-Ardenne, l'Auvergne (hors Puy-de-Dôme) et la Bourgogne. L'étude montrait aussi « *une forte polarisation de la médecine générale autour des centres universitaires les plus anciens et une concentration des médecins spécialistes dans les métropoles attractives* ». Ce qui « *condamne ainsi au déclassement des pans entiers du territoire* » ajoutait-elle.

« Préserver les agriculteurs »

En réponse à l'appel du pied de Michel Fournier, le Premier ministre, Jean Castex qui s'est présenté comme « *un élu de la ruralité* », a rappelé la levée du numerus clausus des études médicales. « *Nous mettons le paquet sur la santé publique* », a-t-il certifié, ajoutant que « *la ruralité est une force pour la France* ». Soulignant que 92 % des concitoyens considèrent la France rurale comme la plus agréable à vivre, et que 80 % des communes rurales sont en croissance démographique, il a appelé les Français et les maires à « *préserver les agriculteurs comme la prunelle de nos yeux* ».

ACTUAGRI

Les 50 ans de l'AMRF

L'Association des maires ruraux de France (AMRF) a été créée en 1971, en réaction à la loi Marcellin du 16 juillet 1971 qui proposait de fusionner les communes, pour en supprimer environ un tiers. À l'initiative d'Étienne Furtos, maire d'Unias (Loire), un groupe d'élus ruraux a créé l'Association des maires de France – Communes rurales (A.M.F. - C.R.), avant d'adopter, en 1983, le nom de Fédération nationale des maires ruraux (FNMR). Devenue un centre de réflexion multiforme (autonomie locale, décentralisation, fiscalité, urbanisme, etc.) elle défend aussi l'idée d'un statut des élus, puis se bat pour le maintien des services publics locaux (postes, écoles, etc.). À l'initiative des maisons de service public, le FNMR a changé de nom en 2003 pour devenir l'AMRF.



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

En direct de la MSA

Rodrigue Lopez : vous faciliter la vie !

Agnès Delorme, :*« laissez-vous guider ! »*

Une utilisatrice des services en ligne : *« simplifier les choses ».*
Monique Ducarre, espace France Services à Charolles :
« quelques clics et c'est fait ! »
Patricia Granger, agent d'accueil à Nevers : *« un gain d'efficacité ! »*

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour les non salariés agricoles.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

La stratégie d'influence…

…S'invite au Salon des maires

Le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) 2021 aura lieu du 16 au 18 novembre prochains, à la Porte de Versailles à Paris. Ce rendez-vous est l'événement qui réunit le plus grand nombre d'élus et d'acteurs des territoires œuvrant tous, au quotidien, à la gestion et au développement de ces territoires.
Une occasion à ne pas rater pour la MSA qui, dans le cadre de sa stratégie d'influence, a décidé d'être présente sur cette manifestation organisée autour de journées régionales et thématiques. Sa participation s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement de la convention signée en février 2020 avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Profitant de cette vitrine exceptionnelle, la MSA souhaite ainsi valoriser ses initiatives en matière :
- **de développement des services publics et d'accès aux soins sur les territoires** :
• France services, un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics ;
• Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), une des mesures du plan de transformation du système de santé "Ma santé 2022" qui vise à décloisonner et réorganiser le système de soins autour du patient ;
- **d'accompagnement des familles sur les territoires** :
• AVMA (Association de vacances de la Mutualité agricole), 11 villages de vacances engagés dans le tourisme social et solidaire ;
• Aide à la création de crèches, micro-crèches ;
• Chartes Famille ;
• Soutien à la parentalité ;
- **de maintien dans l'autonomie des seniors :**
• MARPA (Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie) ;
• Aide à domicile ;
• Aide au maintien à domicile.



À travers ces thématiques, qui figurent parmi les priorités affichées par le gouvernement, la MSA a la volonté d'être identifiée comme l'un des acteurs incontournables des territoires et de la ruralité auprès des décideurs politiques, que ce soit par la promotion de son offre mais aussi par la valorisation de son action sur les territoires.
Les maires et présidents de communauté de communes de Bourgogne sont attendus le 17 novembre sur le stand de la MSA : l'occasion, pour eux, de découvrir plus en détails l'offre de service de la MSA et ses solutions en direction des collectivités et, pour la MSA, d'amorcer la création de partenariats futurs.

… Et va à la rencontre des parlementaires

Comme chaque année, à la rentrée, la MSA organise ses traditionnelles rencontres parlementaires. Ainsi, le 6 octobre prochain, elle accueillera l'ensemble des députés et le 20 octobre, ce sera le tour de tous nos sénateurs.
L'occasion d'échanger avec eux sur ce qui fait aujourd'hui l'actualité de la protection sociale et l'actualité institutionnelle avec comme points essentiels :
✔ le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022, sous réserve de son dépôt,
✔ le projet de loi "génération solidaire" axé sur le maintien à domicile des personnes âgées,
✔ les résultats de la négociation relative à la Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, en fonction de son avancement.
Bien entendu, les questions agricoles seront également évoquées. ■

Une journée de mobilisation pour les aidants

Le 6 octobre prochain aura lieu la 12e édition de la Journée nationale des aidants. Cette journée a pour objectif de valoriser les 11 millions de Français qui apportent une aide régulière à un proche âgé, dépendant ou handicapé. Cette année, les aidants, marqués par la crise sanitaire, ont choisi comme thème central de cette journée, l'isolement social.
En tant que 2e régime de protection sociale, la MSA, pour qui l'aide aux aidants est une préoccupation majeure depuis plusieurs années, s'associe pleinement à cette journée qui met en lumière ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, œuvrent pour le bien-être de leurs proches. Des initiatives nationales et locales ont d'ailleurs été mises en place pour accompagner les aidants dans leur quotidien : formations pour faciliter leur rôle auprès des aidés (formation gestes et postures), espaces de rencontre et de partage pour valoriser le rôle de l'aidant et renforcer la solidarité (café des aidants, forum…), groupes d'expression pour libérer la parole, rompre l'isolement et créer du lien, actions de prévention santé, soutien psychologique, dispositif de répit… Un module en ligne "Aidant'plus" et une allocation journalière de proche aidant (AJPA) leur sont également dédiés.

6 oct. JOURNÉE NATIONALE des aidant.es

Editorial



Rien ne nous aura été épargné ! Si la pandémie tend à s'atténuer, les aléas climatiques ont pris le relais. Entre grêle, gel et pluies abondantes, les cultures ont souffert, mettant, une fois de plus, en difficulté, des trésoreries déjà fragilisées. Un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales pour soutenir les producteurs les plus touchés a été activé. Les personnes concernées ont encore quelques jours pour faire leur demande.
Se prémunir contre le changement climatique est le principal enjeu auquel nous serons confrontés demain. L'annonce par le président de la République de la mise en place, en 2023, d'une assurance récolte abondée à hauteur de 600 millions d'euros, par an, pour indemniser les agriculteurs victimes de catastrophes climatiques et les aider à s'assurer contre les risques moyens est une première réponse et un vrai soulagement pour la profession.
Si la réforme des retraites est une nouvelle fois remise à plus tard, nous attendons avec impatience l'entrée en vigueur, au 1er novembre prochain, de la revalorisation des petites retraites agricoles.
Nous espérons également une issue rapide et favorable aux négociations toujours en cours avec les ministères de tutelle, de notre Convention d'objectifs et de gestion, moteur essentiel de la diversité et de la qualité de nos actions en direction de nos adhérents et des territoires, pour les cinq années à venir.
Cet engagement au service des territoires, nous le retrouvons dans les actions menées par nos élus qui, la situation sanitaire le permettant enfin, foulent à nouveau le terrain des manifestations agricoles pour faire la promotion de notre régime de protection sociale et des "plus" de la MSA, partageant conseils et expériences et orientant si besoin vers les services compétents.
Toujours pour répondre aux besoins des territoires ruraux et/ou fragiles en matière de services publics, notre réseau France Services s'étoffe. Alors que l'agence France Services de Charolles en Saône-et-Loire atteint sa vitesse de croisière, l'ouverture d'une France Services à Saint-Jean-de-Losne en Côte-d'Or est prévue en octobre. D'autres projets verront le jour en 2022, dont Montbard (21) et Tournus (71) dès janvier.
Ces sujets et bien d'autres, je les aborderai lors de notre assemblée générale, le 26 novembre prochain à Beaune. À cette occasion, j'aurai le plaisir d'accueillir notre président national, Pascal Cormery, avec qui nous pourrons débattre de ce qui fait l'actualité de notre régime, au lendemain d'une crise sanitaire sans précédent.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

« VOS DEMANDES DE RETRAITE : FA

Zoom

Rodrigue Lopez

Vous faciliter la vie !

Au cœur des démarches en ligne, le numérique est porteur de progrès insoupçonnés dans la relation entre la MSA et ses adhérents. Gain de temps, liberté, transmission en temps réel, sécurité, simplification… : l'outil Internet mis à disposition par la MSA est là pour faciliter la vie.

À l'heure de la dématérialisation, de plus en plus de services en ligne voient le jour. Pour la MSA, la finalité demeure *« de faciliter l'ouverture des droits, la gestion des prestations sociales, etc. »*, introduit Rodrigue Lopez, sous-directeur prestations à la MSA Bourgogne. *« Cette stratégie numérique a comme première conséquence de procurer un gain de temps important, tant pour les adhérents que pour la MSA elle-même. Avec Internet, les démarches sont aujourd'hui accessibles à toute heure, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Les services s'adaptent au rythme de vie de chaque adhérent. Plus besoin de venir au guichet. L'accessibilité est permanente de son espace personnel sur bourgogne.msa.fr »*, fait valoir le sous-directeur.

Transmission en temps réel

Un autre progrès de la dématérialisation est la télétransmission des données. *« Le contenu de la démarche de l'adhérent arrive instantanément, directement et de manière parfaitement sécurisée sur l'espace de travail de l'agent MSA concerné. Une fois cliqué sur "envoi", les données arrivent en temps réel »*, informe Rodrigue Lopez. La télétransmission supprime le temps nécessaire à l'envoi du courrier, à sa numérisation ou sa saisie éventuelle. *« Pendant le premier confinement, les services en ligne ont été très appréciables car ils nous ont permis de pallier la fermeture de nos guichets et les problèmes de transport du courrier »*, fait valoir le sous-directeur de la MSA.

« Dites-le nous une seule fois ! »

Le numérique réconcilie avec les obligations du déclaratif. *« En France, les principales démarches administratives imposent aux administrés de déclarer leurs données. Le numérique facilite cette relation car il constitue un outil inédit pour optimiser les démarches. C'est la stratégie du « dites-le nous une seule fois ! »*, explique Rodrigue Lopez. En connectant et en centralisant automatiquement les données, l'outil informatique évite à l'adhérent de devoir déclarer plusieurs fois une même information, fournir un même justificatif. Pour chaque nouvelle démarche sur Internet, la MSA ne lui demande que les pièces manquantes. *« Grâce à Internet, le principe du guichet unique est préservé »*, conclut le sous-directeur.



Le principe de la proactivité

« Le numérique offre aussi la possibilité d'être proactif. C'est-à-dire que grâce à l'informatique, à la connaissance que nous avons de nos adhérents et aux différentes données enregistrées, nous faisons en sorte d'aller aux devants de leurs besoins. D'après les informations que nous détenons (naissance, décès, revenus…), nous n'attendons pas que l'adhérent fasse de lui-même une démarche, mais nous le devançons en l'informant directement par sms, mail ou courrier. Cela lui évite d'oublier ou bien de perdre du temps faute d'avoir le bon service », argumente Rodrigue Lopez. Et ce dernier de citer des exemples : *« lorsque nous avons connaissance d'enfant dans une famille, chaque année, nous lui envoyons un lien vers le service attribuant l'allocation de rentrée scolaire. Dans le cas du RSA ou de la prime d'activité, nous envoyons des messages de relance pour la déclaration de ressources »*. Le principe de la proactivité offre aussi un moyen de rassurer les adhérents qui ne sont pas encore à l'aise sur Internet. *« Dans notre démarche d'accompagnement au virage numérique, nous allons aux devants de la personne lorsqu'elle sollicite la MSA, en lui donnant par exemple le mode d'emploi pour effectuer une démarche en ligne. En mai dernier, nous avons envoyé un sms à tous ceux qui nous avaient transmis leur demande de retraite. L'objectif de ce message était de les rassurer sur le fait que nous avions bien reçu les demandes et sur nos délais de traitements des dossiers. Le bilan de cette expérience a montré une nette baisse des relances de la part des adhérents d'où plus de temps disponible pour le traitement des dossiers et donc raccourcissement des délais… »*, conclut le sous-directeur de la MSA Bourgogne. ■

Pour mieux comprendre

Agnès Delorme,

« Laissez-vous guider ! »

Le portail info-retraite est très simple d'utilisation », rassure Agnès Delorme, responsable retraite MSA. Grâce à l'outil informatique en ligne, faire sa demande de retraite est presqu'un jeu d'enfant ! Surtout, le site offre des possibilités que le papier ne permet pas et les gains de temps générés sont consacrés à un meilleur accompagnement des ressortissants par la MSA. Avec ce leitmotiv en tête : *« plus on anticipe son départ en retraite, mieux cela se passera »*.



Comment l'adhérent de la MSA Bourgogne fait-il sa demande de retraite avec le portail info-retraite ?

Agnès Delorme : le portail info-retraite est un outil très simple d'utilisation. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le tuto mis en ligne sur le site. Il s'agit d'une petite vidéo ludique qui explique comment cela va se passer : les différentes étapes, les pièces justificatives à transmettre, etc. Il suffit de se laisser conduire, c'est très interactif. Le système se charge lui-même de certaines démarches comme le rapatriement des données fiscales. L'adhérent peut s'y reprendre en plusieurs fois dans un délai de 90 jours, de n'importe où, à n'importe quel moment, sans rendez-vous, sans horaire, sans frais postaux. S'il oublie de remplir une partie du dossier, le portail le lui signale, chose que ne permet pas le papier. Quand tout est validé, l'adhérent reçoit un accusé de réception et il est informé de l'évolution de son dossier par mail. Le service fonctionne en inter-régime, c'est-à-dire que le dossier est transmis automatiquement aux autres régimes de retraite auxquels l'adhérent a pu cotiser dans sa carrière.

Une fois que ses droits à la retraite sont ouverts, de son espace personnel "Ma Retraite", l'adhérent peut suivre les paiements et éditer des attestations fiscales. Désormais, il existe même une appli mobile pour les téléphones portables. L'adhérent peut ainsi réaliser l'ensemble de ces démarches depuis son smartphone ou sa tablette. Il lui suffit d'installer l'appli "Mon Compte Retraite".

Faire sa demande de retraite entièrement en ligne n'est-il pas un peu perturbant pour un certain nombre de vos adhérents ?

A. D. : effectuer sa demande de retraite en ligne est plus simple que sur papier. Sur Internet, l'adhérent bénéficie d'un accompagnement qui n'existait pas auparavant. La mise en place du service en ligne génère des gains importants de productivité. Nos agents n'ont plus besoin de re-saisir les informations que les adhérents ont eux-mêmes pré-saisies directement dans les champs prévus à cet effet. Cela diminue aussi fortement les risques d'erreur. Ce temps gagné nous permet de renforcer l'accompagnement là où il y en a besoin : auprès des gens en difficulté, ceux qui manquent de moyens informatiques, etc. Le site facilite aussi l'accompagnement d'une personne par un tiers (un proche, un accompagnant…).

Quand l'adhérent doit-il commencer à s'informer sur les démarches liées à sa future retraite ?

A. D. : son départ à la retraite, il faut l'anticiper le plus possible. Plus on s'y prend tôt, mieux cela se passera. En amont de la retraite, le portail info-retraite proposé aux adhérents de la MSA est un moyen de se renseigner sur les conditions générales de la retraite. Il constitue un premier outil de simulation où il est possible d'estimer son âge de départ, le montant de retraite à percevoir. Pour obtenir cette estimation, il faut créer son espace personnel où seront recensées ses années de cotisation, sa carrière, la composition de sa famille… Le service permet même de personnaliser cette estimation en intégrant une évolution salariale, familiale, un changement de vie éventuel… Une telle simulation peut aider à faire des choix professionnels. L'idéal est de réaliser cette simulation au moins deux ou trois ans avant l'âge de la retraite. C'est un moyen de se projeter, un outil d'aide à la décision.

Nous allons d'ailleurs anticiper encore davantage l'accompagnement de nos ressortissants en effectuant un ciblage par générations (un agenda par tranches d'âge). L'objectif est que deux ou trois ans avant l'âge de la retraite, les adhérents soient incités à anticiper les démarches. C'est un véritable parcours d'accompagnement que nous voulons mettre en place. ■

AITES-LES EN LIGNE ! »

Sur le vif

Une utilisatrice des services en ligne

« *Simplifier les choses* »

Pouvez-vous nous expliquer dans quelles circonstances vous avez été amenée à effectuer une demande de retraite de réversion pour un de vos proches ?

C'était une période compliquée pour notre famille, à la douleur de perdre quelqu'un que vous aimez, viennent s'ajouter les « *tracasseries administratives* ». Mon mari et ses sœurs ne sont pas très à l'aise avec les papiers. Je leur ai proposé mon aide pour la réalisation de ces démarches.

Comment vous y êtes-vous prise pour accompagner votre belle-mère dans ces démarches ?

Je suis allée chercher sur Internet quelles étaient les démarches à effectuer et j'ai lu que ma belle-mère pouvait peut-être prétendre à une retraite de réversion. Nous habitions loin et il n'était pas facile pour nous de prendre rendez-vous auprès de la MSA près de chez elle pour l'accompagner à un rendez-vous. En revanche, nous avons eu l'idée de réaliser les démarches en son nom, via Internet, lorsque nous avons vu que la demande de retraite de réversion pouvait être effectuée en ligne. Nous lui avons créé une adresse mail, qui nous a permis de lui ouvrir un compte, à son nom, sur le portail info-retraite.

Avez-vous rencontré des difficultés pour réaliser ces démarches ?

Je suis assez à l'aise avec les outils informatiques, je n'étais pas inquiète. J'ai regardé la courte vidéo de présentation qui est très rassurante. Elle explique les étapes de réalisation du dossier. Je me suis vite rendue compte qu'il me manquerait des pièces justificatives. Le week-end suivant, j'ai photographié les documents manquants et j'ai pu les ajouter à la demande de retraite. Les premières informations que j'avais saisies étaient toujours là. J'ai pu poursuivre et terminer ma demande.

Est-ce que vous conseilleriez l'utilisation de ce service en ligne ?

Sa demande concernait différents régimes de retraite, j'ai trouvé très pratique de ne pouvoir faire qu'une seule demande qui serait adressée à tous les régimes qui se sont affichés lorsque j'ai commencé à remplir l'identité de mon beau-père décédé.

Cela nous a vraiment simplifié les choses que de pouvoir faire ces démarches depuis chez nous, sans avoir à prendre de rendez-vous. Nous avons ensuite été informés de l'évolution du dossier au fil de son traitement. Nous avions beaucoup de choses à gérer et le fait de pouvoir faire ce dossier tranquillement depuis la maison a été une bonne chose. J'informais ma belle-mère de l'évolution du dossier, elle était rassurée. Je suis contente d'avoir pu faire cela pour elle, je n'aurais pas pu prendre des jours de congé pour l'accompagner sur place. ■

Monique Ducarre, espace France Services à Charolles

« *Quelques clics et c'est fait !* »

À l'espace France Services de Charolles, Monique Ducarre accompagne les adhérents MSA qui viennent pour leur dossier retraite. Si la demande se fait en ligne, Monique Ducarre est là pour guider les adhérents dans leur démarche, laquelle est facilitée grâce à Internet.

Réaliser sa demande de retraite en ligne est plus simple et plus rapide que sur papier : en quelques clics, c'est fait ! », assure Monique Ducarre. Et pour étayer son propos, elle rappelle que « *la démarche se fait sur un service public sécurisé, qu'une seule demande suffit pour l'ensemble des régimes de retraite auxquels l'adhérent a cotisé et que le formulaire de demande est déjà pré-rempli avec les données personnelles de l'adhérent. Aucun risque d'en oublier ! »*.



« Je demande ma retraite »

Facile d'accès, clair, intuitif, le site Internet de la MSA se met à la portée des adhérents. À la rubrique "Je demande ma retraite", ils trouvent des explications, des conseils et même une vidéo explicative. Pour réaliser sa demande de retraite en ligne, il faut se connecter à "Mon espace privé MSA", puis aller sur le service "Demander ma retraite". C'est à partir de cette étape que la demande est connectée automatiquement à tous les régimes de retraite. L'adhérent saisit alors les informations en six étapes sécurisées. Le cas échéant, il peut corriger sa carrière si certaines informations pré-inscrites sont erronées. La dernière étape consiste au dépôt des justificatifs à joindre (relevé d'identité bancaire, deux derniers avis d'imposition, livret de famille…). Cela nécessite souvent un retour des adhérents à l'accueil France Services munis de ces justificatifs qui seront numérisés sur place. L'adhérent a trois mois pour compléter son dossier. À chaque connexion sur le site, il retrouve son dossier tel qu'il l'avait laissé lors de sa dernière navigation.

S'y préparer en amont

La demande doit être effectuée quatre à six mois avant la date du départ souhaitée. « *C'est toujours mieux d'avoir reconstitué sa carrière avant d'entamer sa demande* », recommande Monique Ducarre. Une préparation profitable tout comme l'est le quart d'heure d'échange que l'intervenante consacre aux adhérents lorsqu'ils arrivent pour leur retraite à l'espace France Services de Charolles. « *On leur donne un certain nombre d'informations liées à leur départ en retraite. Sur le site, c'est important aussi de faire une simulation de leur future retraite* », conclut Monique Ducarre. ■

Patricia Granger, agent d'accueil à Nevers

« *Un gain d'efficacité !* »

Patricia Granger est agent d'accueil, en poste à Nevers. Accompagner les dépôts de retraite en ligne c'est, à ses yeux, gagner en efficacité à tous les niveaux.

L'accompagnement des dépôts de retraite en ligne est une mission précieuse pour profiter au mieux des avantages de l'outil numérique, sans en subir la complexité. À la MSA Bourgogne, Patricia Granger, agent d'accueil en poste à Nevers, prend cette fonction très à cœur. Si le nombre de ressortissants choisissant un tel accompagnement est encore modeste, il progresse régulièrement et, dans ce cadre, cette mission prend toute sa pertinence. « *Nous avons des personnes qui connaissent déjà l'accompagnement,* précise Patricia Granger*, et prennent rendez-vous avec nous pour en bénéficier, et d'autres, qui viennent simplement déposer leur dossier de demande de retraite et à qui l'on propose cet accompagnement* ».

Lorsqu'une personne se rend à la MSA dans le cadre d'un rendez-vous retraite, l'agent va, avec elle, sur son espace numérique privé. « *Il faut que la personne vienne avec ses données Internet, son mot de passe, et nous faisons ensuite la démarche ensemble. Il est important qu'elle vienne avec tous les documents utiles à l'établissement du dossier. On « déroule » la demande de retraite en interrogeant directement l'adhérent. Les carrières des individus sont toutes différentes et lors de l'accompagnement, on passe vraiment en revue tous les aspects* ». Pour le demandeur, bénéficier de l'expertise de l'agent d'accueil afin de ne rien oublier dans une démarche souvent complexe, est rassurant. « *L'accompagnement est important,* souligne Patricia Granger, *a fortiori pour les exploitants agricoles. Beaucoup ne savent pas, par exemple, qu'ils peuvent faire leur demande de retraite deux mois avant la date officielle de la fin de leur activité. L'accompagnement est primordial pour faire valoir l'intégralité de ses droits* ». Autre avantage de cet accompagnement : les agents MSA peuvent, lors du rendez-vous, numériser les documents indispensables à l'établissement du dossier. Un rendez-vous de ce type réclame, au minimum, une heure, mais il peut parfois être plus long, l'essentiel étant d'aller au bout de la démarche. « *L'intérêt du dépôt de dossier en ligne*, poursuit Patricia Granger, *c'est sa grande lisibilité. Les questions posées sont claires. On peut aussi le faire en plusieurs fois, s'interrompre dans la démarche et la reprendre plus tard, en conservant les données qu'on a saisies pendant un délai de 90 jours. À la fin, on est sûr que le dossier est complet alors que dans une demande "papier" il manque souvent des pièces* ».



Dans ce cadre-là, la dimension de conseil prend toute sa valeur. Bien loin de déshumaniser, la démarche numérique place au centre la relation entre l'adhérent et son organisme de protection sociale. « *Même si on est à l'aise avec l'outil informatique, il me semble important de positionner un rendez-vous lors du dépôt de la demande de retraite. Une fois que tout est bien renseigné, la démarche est tracée. L'adhérent a un numéro de demande et il sait tout de suite quel est le régime compétent qui devra étudier sa demande de retraite et il peut suivre l'évolution de l'étude de son dossier. De son côté, le technicien retraite y trouve aussi son compte en termes de lisibilité et d'efficacité* ». ■

L'actualité MSA

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour les non salariés agricoles

Au 1er juillet 2021, il est allongé à 25 jours* (32 jours* en cas de naissances multiples), devient fractionnable et peut être accordé aux non salariés agricoles dans les six mois après la naissance.
Ce congé permet de cesser son activité pour accueillir son enfant.



1. La durée du congé

À la naissance de l'enfant
Sept jours de congé obligatoire doivent être pris immédiatement après la naissance de l'enfant. Ils sont indemnisés par l'allocation de remplacement paternité de la sécurité sociale.
Dans les 6 mois suivant la naissance
Le congé de 25 jours* (ou 32* en cas de naissances multiples) peut être fractionné en trois périodes d'une durée minimale de cinq jours* à prendre dans les six mois de la naissance de l'enfant. Les trois périodes incluent les sept jours obligatoires à prendre immédiatement après la naissance.

2. Les bénéficiaires du congé

Ce congé est accordé aussi bien aux pères qu'aux personnes vivant maritalement avec la mère.
La personne vivant maritalement avec la mère sera, soit le conjoint, soit la personne liée par un pacte civil de solidarité (PACS), soit le concubin. La partenaire homosexuelle peut également bénéficier de ce congé, dès lors que l'on est en présence d'une vie commune avec la mère de l'enfant.

Informez rapidement votre MSA
Après la naissance, vous devez fournir à votre MSA :
si vous êtes le père, un justificatif de filiation (copie de l'extrait d'acte de naissance, copie du livret de famille mis à jour…) ;
si vous êtes la personne vivant maritalement avec la mère (l'extrait d'acte de mariage ou la copie du pacte civil de solidarité ou un certificat de vie commune…).

3. L'allocation de remplacement

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole qui bénéficient du congé de paternité et d'accueil de l'enfant peuvent être remplacés durant cette période et prétendre à l'allocation de remplacement de paternité.

Conditions
Pour bénéficier de cette allocation, le père doit être affilié en tant qu'assuré social depuis au moins 10 mois avant la date de la naissance de son enfant. La personne vivant maritalement avec la mère de l'enfant doit remplir les mêmes conditions d'attribution de l'allocation de remplacement de paternité, notamment en participant aux travaux de manière constante en tant que chef d'exploitation, d'entreprise agricole ou collaborateur.

Démarches à accomplir
S'il existe un service de remplacement dans le département de résidence du père, son remplacement devra en priorité se faire par l'intermédiaire de celui-ci. La demande d'allocation de remplacement doit être adressée à la MSA dans un délai d'un mois au moins avant la date de naissance de l'enfant, avec indication de la ou des périodes de remplacement envisagées.
Après étude du dossier, la MSA transmet la demande au service de remplacement concerné. Ce service devra ensuite indiquer dans les 15 jours s'il peut ou non pourvoir au remplacement.
À défaut, il est possible d'embaucher directement un salarié pour effectuer le remplacement.

Montant et versement de l'allocation
Si le remplacement est effectué par un service de remplacement
En général, le montant de l'allocation de remplacement est égal au coût du remplacement, hors contributions sociales (CSG/CRDS) qui restent à la charge du demandeur. Le montant du prix de journée est fixé en fonction des charges supportées par le service de remplacement.
La MSA verse directement le montant de l'allocation au service de remplacement.
➜ Plus d'informations sur www.servicederemplacement.fr
Si le remplacement est effectué par un salarié embauché pour l'occasion
Le montant de l'allocation est égal au montant des salaires et charges sociales du salarié embauché, dans la limite du salaire conventionnel correspondant à l'emploi.
La MSA rembourse directement les frais, sur présentation de la copie du contrat de travail et du bulletin de salaire.

Et pour les salariés agricoles ?
Sept jours de congé obligatoire doivent être pris immédiatement après la naissance de l'enfant (dont les trois jours de congé de naissance déjà existants). L'autre période de 21 jours calendaires* (portée à 28 jours* en cas de naissances multiples) doit être prise dans les six mois suivant la naissance de l'enfant et peut être fractionnée en deux périodes d'une durée minimale de cinq jours.

Pour bénéficier de l'indemnisation du congé, le salarié doit justifier d'une durée d'immatriculation d'au moins 10 mois en tant qu'assuré social (tous régimes d'assurance maladie confondus) et d'une durée minimale de travail salarié.
Il informe son employeur des dates de prise et des durées de la ou des périodes de congés au moins un mois avant le début de chaque période et adresse une demande à la MSA, accompagnée des pièces justificatives, selon la qualité de père ou de personne qui vit avec la mère, afin d'être indemnisé.
Durant cette période, la MSA lui verse, tous les 14 jours, des indemnités journalières dont le montant est égal au gain journalier de base, calculé à partir des salaires perçus au cours des trois derniers mois précédant l'interruption de travail, dans la limite du plafond de la sécurité sociale.

Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique Particulier > Santé > Maternité, paternité, adoption.

** Les jours sont comptés du lundi au dimanche, jours fériés inclus.* ■

En bref

Allez, c'est parti ! Direction notre nouveau chez nous

Que vous emménagiez seul, en couple ou en famille, vous avez peut-être le droit à une allocation logement pour réduire le montant de votre loyer ou de vos mensualités de remboursement.
Et à partir du troisième enfant, la MSA peut même vous donner un coup de pouce pour financer une partie des frais de votre déménagement.
Si vous avez besoin d'équiper votre habitat, ou même de le rénover pour faire des économies d'énergie par exemple, des aides comme le prêt à l'amélioration de l'habitat existent. Vous pourrez aussi adapter votre logement ou acquérir du matériel si vous êtes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Bref, vous l'aurez compris que vous soyez actif, en situation de handicap, retraité ou étudiant, la MSA vous aide à bien vivre chez vous.

En cas de coups durs, j'ai des droits

Perte d'emploi, fin des indemnités, absence de mutuelle, etc. Ma situation professionnelle évolue. Je ne reste pas sans droits ! Il existe des solutions et des aides adaptées à ma situation. Plus d'info sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier".

Ai-je droit à un droit ?

Prime d'activité, APL, RSA, complémentaire santé solidaire… Vous vous demandez si vous y avez droit ? Le site mesdroitssociaux.gouv.fr vous permet d'en avoir le cœur net quelle que soit votre situation ! Évaluez en quelques clics vos droits à 33 aides sociales. Cliquez sur "Votre Simulateur".

Arrêt de travail : ce que vous devez savoir

En cas d'un arrêt de travail, vous avez des obligations à respecter. Vous devez envoyer, sous 48 heures, votre avis d'arrêt de travail à votre MSA et votre employeur. Si vous devez séjourner en dehors de votre département, vous devez demander au préalable l'accord de votre MSA.

Transmettre un document à votre MSA

Vous voulez nous envoyer un justificatif sans vous déplacer ? Transmettez-le en ligne, de façon sécurisée, dans Mon espace privé. Dans la rubrique Contact & échanges, cliquez sur "Envoyer un document". Un accusé de réception vous confirme la bonne prise en compte.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Les infos de la rentrée à ne pas manquer

Le 2 septembre dernier, Christiane Lambert et Jérôme Volle ont représenté la FNSEA, en tant qu'unique organisation représentative des employeurs agricoles, lors d'un rendez-vous de rentrée avec le Premier ministre, Jean Castex, accompagné du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, de la Premier ministre du Travail, Elisabeth Borne et du secrétaire d'Etat chargé des retraites, Laurent Pietraszewski.

L'emploi a été au cœur des discussions, et pour cause, les sujets sont nombreux : le recrutement, l'attractivité des métiers, l'emploi partagé, la réforme de l'assurance chômage, la réforme des retraites, la compétitivité des exploitations agricoles, …
Ces éléments sont centraux car le secteur de la production agricole a de nouveau été très impacté ce printemps et cet été par des conditions météorologiques compliquées : le gel d'abord, au mois d'avril, puis les nombreuses précipitations et le manque de soleil et de chaleur. Ainsi, les récoltes ont eu lieu tardivement et sont peu qualitatives. La viticulture a été particulièrement touchée; or elle représente plus de 75% des salariés embauchés dans l'année en production agricole . A l'heure où les vendanges sont en cours dans la région, soulignons que le gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations sociales pour les exploitations et employeurs impactés par le gel. Les prises en charge ainsi accordée s'appliquent sur le montant de cotisations restant dues après celles déjà consenties le cas échéant et des exonérations ou aides accordées au titre des 3 vagues successives de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

En cette rentrée, rappelons également le nouveau dispositif de retraite supplémentaire pour les salariés agricoles non-cadres, que les entreprises doivent mettre en place pour tout salarié ayant acquis une ancienneté de 12 mois continus. L'adhésion souscrite auprès d'Agrica jusqu'au 30 septembre permet de faire rétroagir depuis le début les affiliations des salariés à la retraite supplémentaire.
Enfin, sachez que les discussions en local entre représentants salariés et représentants employeurs reprennent actuellement en vue d'aboutir à une simplification et une harmonisation du paysage conventionnel actuel, tout en travaillant sur l'attractivité de nos métiers et de notre territoire.

L'avancée des travaux sur les différents sujets est donc à suivre. Dans l'attente, votre interlocuteur privilégié pour toute information relative aux éléments évoqués ci-dessus reste votre service emploi départemental.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EMPLOI DÉPARTEMENTALE

► Cas pratique

Obligation vaccinale et pass sanitaire

Le secteur de la production agricole n'est pas soumis à l'obligation vaccinale. Néanmoins, tous les salariés ainsi que les stagiaires bénéficient d'une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous médicaux liés aux vaccinations contre la Covid-19. De même, les exploitations agricoles ne sont pas concernées par le pass sanitaire. La loi ne prévoit pas la possibilité, pour les employeurs qui ne sont pas concernés par le pass sanitaire, de l'imposer aux salariés. Par exception, à compter du 30 août 2021 les salariés affectés aux activités agricoles accueillant du public dans des conditions comparables aux restaurants et activités de plein air devront posséder le pass sanitaire. Le pass sanitaire consiste en la présentation d'une preuve sanitaire parmi les 3 suivantes : La vaccination, sous réserve de disposer d'un schéma vaccinal complet ; le résultat négatif d'un test virologique datant de moins de 72 heures ; le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Actualité sociale

Prime «*Macron*» reconduite en 2021

L'entreprise souhaitant attribuer la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) doit la verser à l'ensemble des salariés présent y compris les apprentis.
Conditions de l'exonération aux cotisations et à l'impôt : les salariés perçoivent moins de 3 Smic annuel sur les 12 mois précédant.
Les entreprises de moins de 50 salariés bénéficient de l'exonération si le montant de la prime versée n'excède pas 2 000 € (contre 1 000 € les années précédentes), et ce sans autre condition que celle de l'effectif. Pour les entreprises de 50 salariés et plus, le plafond d'exonération est porté à 2 000 € en présence d'un accord d'intéressement.
Le montant de la prime peut varier d'un salarié à l'autre selon la rémunération, le niveau de classification, la durée de présence effective ou la durée du travail prévue au contrat sur les 12 mois précédant.
La prime exceptionnelle doit être versée entre le 1er juin 2021 et le 31 mars 2022 pour être éligible à l'exonération.

Hotline Apprentissage d'Ocapiat

Vous recrutez un apprenti et vous avez des questions ?
OCAPIAT met en place, comme l'année dernière, un numéro à contacter pour vous conseiller et répondre à vos interrogations. Mise en place et enregistrement du contrat, salaires, questions juridiques...
Les conseillers Ocapiat vous répondent en direct.
Pour joindre la Hotline, composez le 09.70.19.55.06. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (Numéro non surtaxé : prix d'un appel local en métropole, ou pratiqué par votre opérateur téléphonique pour les territoires ultra-marins).

Dérogations vendanges et ensilage

Deux décisions relatives à la dérogation aux durées hebdomadaire maximales absolue et moyennes du travail ont été publiées par la DREETS. Celles-ci concernent les vendanges et l'ensilage dans la Côte-d'Or, le Doubs, la Nièvre, l'Yvonne, la Saône et Loire, Le Territoire de Belfort ainsi que la Haute-Saône.
Concernant l'ensilage, la dérogation est établie pour une durée de quatre à six semaines consécutives ou non. Ainsi cela porte la durée hebdomadaire maximale absolue du travail à 60 heures et la durée hebdomadaire moyenne à 46 heures sur 12 semaines consécutives.
Concernant les vendanges, la décision est accordée pour la période du 25 août au 30 novembre 2021 pour une durée de quatre semaines consécutives ou non dans la limite de 66 heures par semaine. La durée hebdomadaire maximale moyenne de travail est quant à elle portée à 46 heures sur 12 semaines consécutives. Les exploitations viticoles n'ayant pas plus de 5 salariés permanents en CDI au 25 août 2021, pourront suspendre le repos hebdomadaire pour un salarié permanent sur une période de 14 jours consécutifs maximum. Rappelons que pour les deux dérogations, les salariés âgés de moins de 18 ans sont exclus de cette application.

Formation

Plateforme «*Mieux Vivre Votre Quotidien*»

Dans un contexte de difficultés de recrutement et alors que la question du logement est fréquemment évoquée comme un frein, la FNSEA déploie une nouvelle initiative au travers d'une plateforme d'offre de services à destination des salariés agricoles : «*Mieux Vivre Votre Quotidien*».
Ce nouvel outil a pour objectif de développer l'attractivité du secteur agricole et de fidéliser les salariés grâce à la recherche de logement, sans coût pour l'employeur.
La plateforme «*Mieux Vivre Votre Quotidien*» permet aux salariés agricoles et à leurs employeurs de bénéficier d'un accès digital et personnalisé à des offres de services et à un accompagnement dans les domaines suivants : l'aide à la recherche d'un logement, la centralisation des aides financières relatives au logement et aux travaux, ainsi que les aides au quotidien (garde d'enfants, mobilité, travaux).
En d'autres termes, ces services sont autant d'atouts apportés aux employeurs de notre secteur pour recruter, fidéliser les salariés, améliorer leur quotidien.
Pour accéder directement à la plateforme, il suffit de se connecter sur : mieuxvivrevotrequotidien.com et de créer son compte.

► Le chiffre du trimestre

69%

C'est le pourcentage de communes de Bourgogne Franche-Comté qui comptent au moins un emploi en agriculture. Et c'est presque la moitié (46 %) des communes de la région qui en emploie au moins 10.
Source INSEE 2021 - Recensement 2018

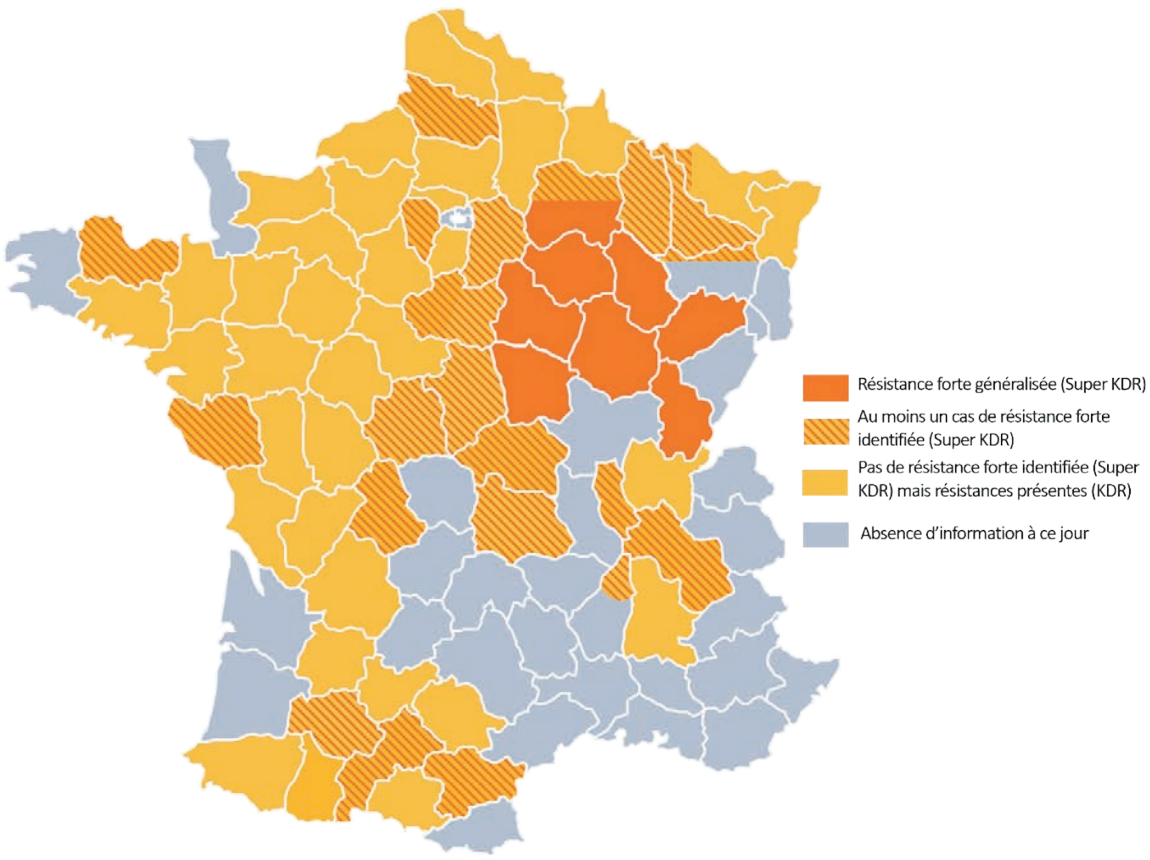
CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

Adultes de grosse altise

La lutte ne se justifie que si la survie du colza est en jeu





Avec les résistances aux pyréthrinoïdes de la grosse altise et du charançon du bourgeon terminal la lutte contre ces 2 ravageurs est devenue plus difficile.

Observer pour prendre les bonnes décisions contre la grosse altise adulte

Surveiller les prélèvements foliaires des grosses altises sur les petits colzas.
Si vous avez réalisé un semis précoce dans des conditions favorisant un développement rapide des plantules, votre colza a normalement dépassé aujourd'hui le stade 3 feuilles.
Si les grosses altises sont signalées, il faut vérifier leur présence dans les pièges enterrés de vos parcelles.

Attention une fois les insectes présents, il faudra observer les plantes car l'intervention ne se décidera qu'après l'observation des attaques sur plante et non sur le nombre de captures en cuvette.

Comment reconnaître les dégâts ? L'altise adulte se nourrit sur les cotylédons et les jeunes feuilles et ces prélèvements se traduisent par des morsures de 1 à 2 mm de diamètre.

Période de sensibilité et seuil de risque indicatif

Uniquement pour les colzas vulnérables entre le stade levée et 4 feuilles, le seuil indicatif de risque est de 8 pieds sur 10 avec morsures ET 25 % de surface foliaire consommée.
Plus qu'un seuil de pourcentage de plantes avec morsures et de pourcentage de surface foliaire détruite, ce sont la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture qui, pris en compte quasiment quotidiennement, permettent de bien appréhender ce risque altises adultes. Au-delà de 4 feuilles, le colza est généralement tiré d'affaire.

Afin de faciliter la prise en compte de ces différents critères, un OAD est disponible en ligne sur la site www.terresinovia.fr
Le recours aux insecticides doit tenir compte du statut de résistance connu ou suspecté (voir carte de juin 2021). En effet, un mauvais choix peut entraîner un échec immédiat et exercer une pression de sélection inutile.

Si une intervention est nécessaire, n'intervenez qu'une fois sur adulte en utilisant de préférence Boravi® WG 1 kg/ha (à incorporer dans une eau à pH 5,5), et avec de bonnes conditions de traitement. L'altise d'hiver est active surtout dans les premières heures qui suivent la tombée de la nuit. Privilégier l'application en soirée avec un volume de bouillie d'au moins 150 à 200 l/ha.

Cette intervention sur adulte n'aura que peu d'impact sur les infestations larvaires qui peuvent être visibles à l'entrée de l'hiver. Attention : si les 2 applications possibles de Boravi WG sont utilisées sur adultes de grosse altise, seuls les pyréthrinoïdes pourront être utilisés sur charançon et larve de grosse altise avec un risque important de progression rapide des résistances.

Être averti pour bien agir contre le charançon du bourgeon terminal et les larves de grosse altise
A partir de la mi-octobre, ce sont les charançons du bourgeon terminal (CBT) et les larves de grosses altises (GA) qui doivent retenir l'attention. La nuisibilité de ces deux ravageurs dépend bien sûr de la pression larvaire et aussi de la dynamique de croissance du colza. L'état de croissance du colza et sa capacité à poursuivre sa croissance de façon continue jusqu'à l'entrée de l'hiver puis en reprise de végétation sont déterminants.

Laurent Ruck, Céline Robert
Terres Inovia

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Colza

Semis précoce ne rime pas systématiquement avec régulation

Les semis de colza précoces qui ont bénéficié des pluies avancent rapidement en stade. Les plus avancés comptent déjà plus de 4 feuilles et plus. Faut-il envisager de réguler certains colzas ?



L. Jung, Terres Inovia

Élongation précoce sur colza

Réussir à faire lever les colzas et favoriser une croissance continue des cultures tout au long de l'automne est devenu la priorité pour mettre en place des colzas robustes capables de faire face aux attaques de ravageurs d'automne. Les semis début août, les associations de légumineuses gélives et la fertilisation au semis sont encouragés malgré l'incidence potentielle de ces leviers sur le risque d'élongation et donc le risque de gel.

Priorité à la croissance

Le risque d'avoir des dégâts de froid est considéré comme secondaire ou en tout cas moins fréquent ou moins préjudiciable que le risque de faire l'objet d'une attaque de ravageurs d'automne. Par ailleurs, l'expérience passée montre que des gros colzas sont moins sensibles au froid que des petits colzas, même en présence d'élongation. Mais bien sûr le risque zéro n'existe pas.

Réguler uniquement les situations extrêmes

Pour ne pas entraver la dynamique de croissance des colzas, la régulation n'est à envisager que dans les situations à risque important : variété sensible à l'élongation, forte densité (>50 pieds/m²) et disponibilité en azote importante (> 100 uN). L'outil Régulateur automne colza, développé par Terres Inovia, permet d'estimer le risque d'élongation automnale du colza. Il indique l'intérêt ou non d'appliquer un régulateur de croissance, en fonction de la précocité du stade six feuilles, de la sensibilité de la variété à l'élongation, de la densité, de l'azote disponible et de la taille du colza.

Le stade d'application optimal pour réguler un colza est compris entre 6 et 8 feuilles. L'efficacité maximale est obtenue en anticipant le phénomène d'élongation. Sur des colzas déjà allongés, le régulateur ne peut, au mieux que freiner le développement végétatif des plantes et endurcir légèrement le colza.

Dans les secteurs très impactés par la grosse altise, l'application d'un régulateur qui pourrait bloquer les colzas *«à la veille»* de l'arrivée des insectes dans les parcelles est probablement à éviter.

Dans tous les cas, lorsque les conditions sont particulièrement poussantes, l'application d'un régulateur modère l'élongation sans pour autant l'arrêter (réduction de 1 à 4 cm d'après les observations de Terres Inovia). Certains agriculteurs pratiquent une double application mais cela impacte bien sûr le coût de production.

Pas de quintaux supplémentaires

Contrairement aux idées reçues, l'application d'un régulateur à l'automne ne se traduit pas forcément par des gains de rendement qui seraient imputables à un système racinaire plus développé et à une meilleure absorption au printemps. Dans les synthèses d'essais, les gains de rendement ne sont pas statistiquement significatifs et ne couvrent pas le coût de l'intervention.

Clément Munier, Terres Inovia

Chronique ovine

Des solutions pour éviter la résistance aux strongles

Les strongles sont des parasites dont les capacités d'adaptation sont importantes. Le sujet fera l'objet d'assises organisées dans les Pyrénées-Atlantiques.



Photo : Chambre d'agriculture 64

En productions laitières comme en viande, il est impératif de rationaliser l'usage des antiparasitaires.

Les strongles digestifs sont de redoutables adversaires car ils entraînent de la mortalité et des baisses de performances. Selon Philippe Jacquiet, enseignant chercheur à l'École nationale vétérinaire de Toulouse, *« les antiparasitaires ont rendu bien des services en neutralisant ces adversaires, sans toutefois les éradiquer. Mais la donne a peu à peu changé… Les grandes capacités d'adaptation des strongles digestifs ont joué à plein pour leur permettre de développer des résistances aux antiparasitaires »*. Le basculement vers des populations de parasites entièrement résistantes ne se fait pas d'un seul coup. *« Il est au contraire progressif, parfois très lent, passant par une phase insidieuse pendant laquelle l'éleveur ne se doute de rien »*, poursuit le vétérinaire.

Selon les spécialistes, il faut absolument préserver l'efficacité des molécules actuelles en rationalisant leur emploi et en leur adjoignant des méthodes de lutte complémentaires. C'est l'objet de ces assises ovines à destination des éleveurs et des techniciens organisées le 12 octobre dans les Pyrénées-Atlantiques[1].

Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/Ciirpo)

[1] Pour vous inscrire : c.migen@pa.chambagri.fr. Des vidéos de toutes les interventions de cette journée seront en ligne sur les sites de la Chambre d'agriculture 64 et de l'Institut de l'élevage.

Commerce

Une viande reconnue à 100 %

Qui connaît le logo « 100 % muscle » ? D'après une étude réalisée par Interbev, seuls les professionnels de la filière se sont approprié cet affichage qui demeure méconnu des consommateurs. Pour redonner du sens à un cahier des charges strict, appliqué depuis plus de 20 ans, l'interprofession bétail et viande lance donc un nouveau logo « garanti 100 % viande de bœuf ».

L'homme ou la femme qui déambule dans les rayons d'un supermarché et voit défiler emballage sur emballage peut être étourdi par la foule des logos et mentions qui se pressent sur les packagings : viande bovine française, pur bœuf, nutriscore, origine France, filière qualité, saveurs préservées, viande certifiée, façon bouchère, découpe au couteau… Ces logos et mentions ont-ils un impact sur les choix du consommateur ? Sans aucun doute ! Il suffit de se souvenir de la bronca créée chez certains industriels par le lancement de l'expérimentation de l'étiquetage sur l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés en 2017.

Le terme « muscle » peu compris

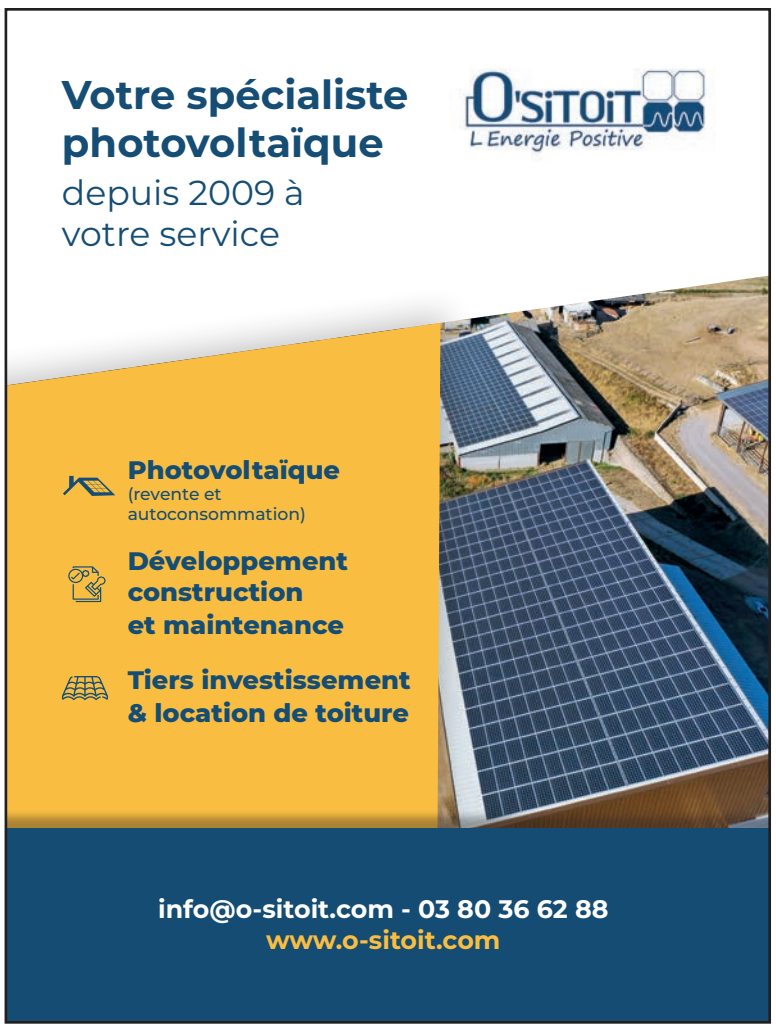
Mais faut-il encore que l'acheteur comprenne les marques et labels auxquels il fait face. Un logo créé il y a plus de 20 ans restait jusqu'à aujourd'hui encore mal compris par les consommateurs : « 100 % muscle ». C'était l'époque de la « vache folle » et de la maladie de Creutzfeld-Jacob… En réaction, la traçabilité des viandes s'est développée, les pratiques d'abattage ont évolué, la fabrication de la viande hachée a été rigoureusement encadrée et pour finir, l'interprofession a mis en place ce logo « 100 % muscle » associé à un cahier des charges strict. Il était alors chargé de mettre en avant la qualité gustative et sanitaire des produits, la mention « steak haché » ne pouvant être apposée qu'à condition d'avoir un produit composé à 100 % de muscle.



Un nouveau logo qui se veut plus « *parlant* » pour les consommateurs.

À travers un degré de traçabilité plus fort et des contrôles, c'est un système fiable qui a vu le jour pour garantir la qualité d'un produit réputé fragile. Si les cas de « vache folle » ont quasiment disparu, le logo « 100 % muscle » conserve toujours son intérêt car il peut encore exister des tromperies. À ce jour, le logo « 100 % muscle » est encore mal compris des consommateurs. Malgré sa présence sur plus de la moitié des packagings, seuls 31 % disent le connaître. Le terme « muscle » est peu compris par les acheteurs. C'est dans ce contexte que l'interprofession de la viande a décidé de lui donner un coup de neuf en le remplaçant par un nouveau logo : le logo « garanti 100 % viande de bœuf » applicable lui aussi à toute viande hachée respectant son cahier des charges. Ce dernier est toujours aussi simple : le produit obtenu ne doit être composé que de viande et gras issus des muscles de l'animal, les matières premières autorisées sont ainsi listées, une forte traçabilité est obligatoire et des contrôles réguliers sont réalisés. Devant le rayon viande de leur supermarché, 93 % des personnes interrogées affirment que la composition « pur bœuf », suivie à 91 % par « l'origine France », sont les critères de choix prédominants.

Morgane Branger





INTERVIEW Loïc Morel, président du Sedima

« La production industrielle a pris du retard »

Directeur général de l'entreprise Sicoit dans la Drôme, Loïc Morel a pris en mars dernier la présidence du Sedima, le syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés (élevage, irrigation, viticole-vinicole…), organisation qu'il connaît bien puisqu'il était membre du bureau exécutif depuis 2018. L'occasion de faire avec lui le point sur la situation de la filière.



Photo : Amandine_Priolet

Loïc Morel, président du Sedima depuis mars 2021, est aussi directeur général du groupe Sicoit à Roynac (Drôme).

■ Après la crise de la Covid-19 en 2020, quel bilan dressez-vous de la situation du marché de l'agroéquipement à mi-2021 ?

Loïc Morel : *« Nous avons eu la chance que l'agriculture soit considérée comme essentielle dès le premier confinement. Les agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs ont continué de travailler. Pour maintenir son activité, le secteur agricole a besoin de ses concessionnaires. Il a donc fallu s'adapter en aménageant les entreprises et le temps de travail des salariés. De ce fait, l'activité s'est poursuivie et le bilan à mi-2021 est plutôt favorable. En revanche, nous subissons de plein fouet les conséquences de cette crise, et notamment la pénurie et la hausse du coût des matières premières ».*

■ Qu'en est-il réellement ?

L. M. : *« Les multinationales avec qui l'on travaille – en Allemagne, Chine, Corée, États-Unis, etc. – ont fermé pendant plusieurs semaines pendant la crise sanitaire. La production industrielle a donc pris du retard, et les impacts se ressentent aujourd'hui dans nos concessions. Nous devons faire face à des délais assez énormes, multipliés par deux voire trois. À cela s'ajoute la hausse des prix des matières premières (augmentation de l'acier, du coût de transport, etc.). Le plus inquiétant aujourd'hui est de ne pas savoir jusqu'à quand va durer cette hausse ? Nous espérons qu'il s'agit d'un phénomène conjoncturel lié à la Covid-19 et nous sommes dans l'attente d'un retour à la normale ».*

■ Cette situation affecte-t-elle l'activité des distributeurs ?

L. M. : *« L'activité des distributeurs est dans une bonne dynamique mais elle est à mettre en parallèle avec les délais de livraison et de reprise des industriels. Les distributeurs avaient anticipé et ont pour habitude d'avoir du stock. L'effet est donc relativement amorti mais notre stock ne pourra pas compenser plus de six mois de retard. Nous sommes dépendants des industries étrangères, sans savoir quand nous verrons le bout du tunnel. C'est là toute la difficulté ».*

■ Quels sont les enjeux auxquels le Sedima se doit de répondre pour pérenniser l'avenir de la filière ?

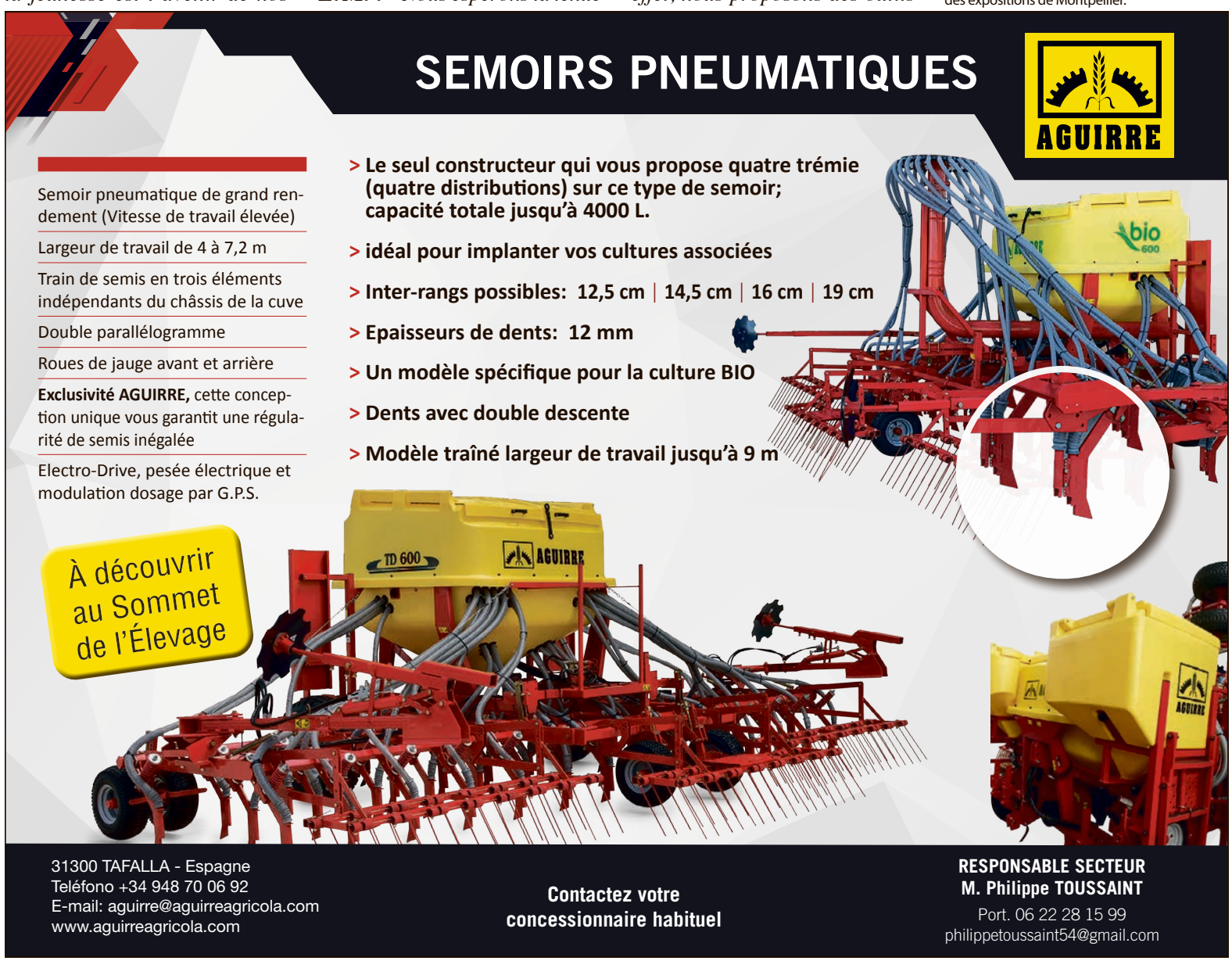
L. M. : *« Tout d'abord, les exigences des agriculteurs sont de plus en plus importantes. En parallèle, les constructeurs mettent une forte pression pour une organisation plus standardisée. Les concessions doivent évoluer en prenant en compte ces différents éléments. Le rôle du Sedima sera de veiller à un équilibre – toutefois fragile – entre les réglementations institutionnelles, les constructeurs, les concessionnaires et les clients. D'autre part, la problématique majeure est le besoin en main-d'œuvre qualifiée. Si le syndicat représente aujourd'hui 85 000 salariés, il reste difficile d'attirer des jeunes dans nos filières, et pourtant, la jeunesse est l'avenir de nos entreprises. C'est dommage car nous avons un panel de beaux métiers, souvent peu connus. Notre mission est de nous faire connaître des professeurs et des familles, mais aussi de parler de ces métiers intermédiaires auprès d'une cible de collégiens (4e, 3e) au moment de l'orientation pour susciter de nouvelles vocations. Le besoin de recrutement est une difficulté croissante dans nos métiers. Pourtant, les débouchés sont assurés. La formation, le recrutement et l'emploi font donc partie des enjeux à venir, pour préserver les relations de proximité et de confiance avec les agriculteurs ».*

■ La relation client a d'ailleurs été mise à mal par les annulations des foires et salons. Qu'en est-il à ce jour ?

L. M. : *« Nous espérons la tenue du Sommet de l'élevage[1] et du Sitevi[2] pour retrouver la convivialité au sein des équipes et le relationnel avec nos clients. Ce type d'événements est important pour présenter les nouveaux produits, mais leur annulation – comme l'an passé – n'a pas d'incidence majeure sur le marché de l'agroéquipement. En effet, nous proposons des outils professionnels et les agriculteurs ont d'autres moyens de les découvrir. Cependant, une nouvelle annulation serait pénalisante en termes de relations humaines ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR AMANDINE PRIOLET

[1] Du 5 au 8 octobre 2021 à la Grande Halle d'Auvergne à Clermont-Ferrand.
[2] Du 30 novembre au 2 décembre 2021 au Parc des expositions de Montpellier.



Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 28/09/2021

Commentaire

Effectif global: 779
Taux de vente : 96%

96% de vendus.

BROUTARDS : L'offre et la demande se tassent en même temps cette semaine. Les besoins italiens sont un peu en réserve tandis que d'autres destinations telles que l'Israël permettent de bien tenir les cours.

LAITONNES / GENISSES : Le déficit d'offre par rapport aux besoins conduit à une nouvelle augmentation des tarifs.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Les apports sont corrects. Les principaux acheteurs sont au rendez-vous et le marché ressemble sensiblement à celui de la semaine passée dans les cotations. Cours reconduits

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:458 - Vente : 98%*
	E	350-400	2,82€	2,88€	2,85€	-
	U	250-300	2,92€	3,00 €	2,96€	-
	U	300-350	2,76€	2,81€	2,78€	-0,01
	U	350-400	2,60€	2,75€	2,66€	-0,08
	U	400-450	2,57 €	2,67€	2,63€	-0,02
	U	450-500	2,65 €	2,65€	2,65€	-
	R	300-350	2,68€	2,72€	2,71€	+0,11
	R	350-400	2,55€	2,66€	2,62€	+0,01
	R	400-450	2,47€	2,58€	2,55€	-0,05
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif:89 - Vente : 77%*
M	R	350-400	2,36€	2,49€	2,45€	-
M	R	400-450	2,45€	2,47€	2,46€	-
F	U	300-350	2,49€	2,76€	2,56€	-0,17
F	U	350-400	2,55€	2,70€	2,65€	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:232 - Vente : 97%*
M	U	+ 500 kg	1,80€	1,81€	1,81€	=
F	U	- 5 ans	2,12€	2,60€	2,25€	-0,02
F	U	5 à 10 ans	2,00 €	2,42€	2,16€	=
F	U	+ 10 ans	1,88€	2,16€	2,03€	- 0,01
F	R	- 5 ans	1,86€	2,11€	2,05€	-0,01
F	R	5 à 10 ans	1,76€	2,05€	1,95€	-0,02
F	R	+ 10 ans	1,71€	1,97€	1,82€	-
F	O	5 à 10 ans	1,59€	1,69€	1,65€	-
F	O	+ 10 ans	1,25€	1,67€	1,50€	-0,05
F	E	24 à 36 mois	2,38€	3,68€	2,82€	-
F	U	24 à 36 mois	2,14€	2,63€	2,33€	=
F	R	24 à 36 mois	2,08€	2,16€	2,12€	=

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) — 22/09/2021

Commentaire

Effectif global: 206
Taux de vente: 100%
Broutards : le volume apporté est encore fébrile à cette période de l'année, la vente est rapide et les cours sont reconduits avec une présentation de moins bonne qualité que la semaine précédente.

Vaches / Génisses : Cours reconduits dans toutes les catégories néanmoins très peu d'animaux jeunes en présentation. La vente reste rapide et la demande toujours aussi forte.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:107 - Vente : 100%*
M	U	250-300	2,68 €	2,74 €	2,72 €	-0,03
M	U	300-350	2,40 €	2,68 €	2,65 €	-
M	R	300-350	2,48 €	2,65 €	2,58 €	-0,04
M	R	400-450	2,51 €	2,61 €	2,58 €	-0,04
F	U	300-350	2,48 €	2,984 €	2,76 €	+0,01
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:99- Vente : 100%*
	U	- 5 ans	2,22 €	2,28 €	2,26 €	-0,01
	U	5 à 10 ans	1,98 €	2,23 €	2,21 €	-0,01
	U	+ 10 ans	1,95 €	2,11 €	2,08 €	+ 0,01

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 27/09/2021

Bovins : 297

Broutards :	**(265 - 400 kg)**	**760 - 1070**	**2,64 - 2,86**
Broutards :	**(410 - 450 kg)**	**1090 - 1160**	**2,50 - 2,65**
Laitonnes :	**(225 - 310 kg)**	**650 - 900**	**2,61 - 2,89**
Laitonnes :	**(320 - 390 kg)**	**900 - 1040**	**2,65 - 2,89**
Génisses 16 - 24 mois :	**(290 - 510 kg)**	**590 - 1180**	**2,02 - 2,70**
Génisses24-36 mois :	**(580 - 725 kg)**	**1180 - 1550**	**2,13 - 2,40**
Taureaux :	**(640 - 1060 kg)**	**1200 - 1910**	**1,65 - 1,98**
Vaches légères :		**950 - 1350**	
Vaches entre deux :		**1370 - 1550**	
Vaches lourdes :		**1570 - 1950**	

Apports de bonne qualité en broutards, la vente est fluide et totale à des tarifs fermes. Commerce actif en laitonnes et génisses d'export à des cours en progression. Aucun invendu. Présentation plus importante en vaches. Vente active à des cours plus porteurs. Seulement 4 invendus.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 4,16 à 4,45 € kg de viande.
Génisses de viande : 4,20 à 4,50 € kg de viande.

Aucun invendu, la vente reste active.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 4 octobre et ovins le lundi 11 octobre aux horaires habituels.

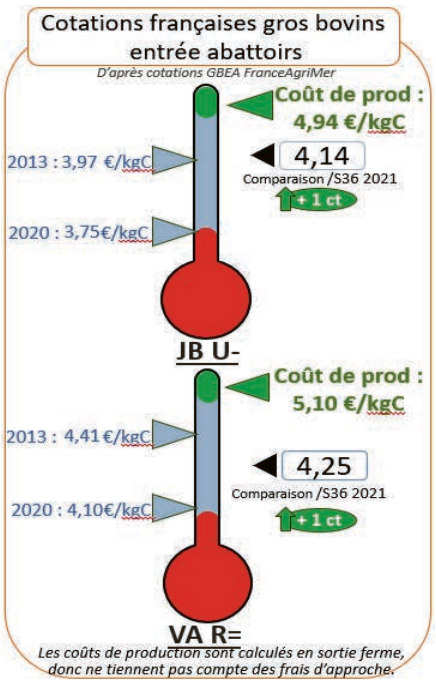
SYNTHÈSE

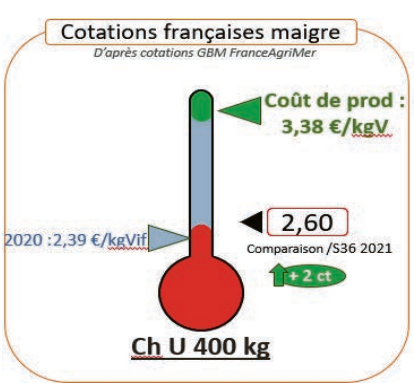
Broutard(e)s : Les volumes augmentent un peu mais restent en deçà des sorties habituelles. Les besoins sont réguliers et les acheteurs nombreux. On observe une certaine prudence dans les achats pour l'Italie. Le commerce vers Pays-Tiers permet de tenir les tarifs. Le placement pour engraissement en France est stable mais les prix sont davantage discutés. On observe des écarts importants entre vaccinés FCO et non vaccinés. En femelles, le commerce poursuit sa dynamique et les cours gagnent encore quelques centimes.
Gros bovins maigres : L'offre est limitée face à des acheteurs toujours mobilisés. Les transactions restent rapides et quasi totales. Les prix sont fermement maintenus. Les vaches jeunes bien démarrées sont très recherchées.
Boucherie : Les volumes s'étoffent un peu cette semaine, renforçant le plafonnement des cours déjà ressenti la semaine dernière. Les cours sont donc intégralement reconduits. Les femelles allaitantes de bonne qualité restent recherchées. En races laitières, les tarifs se tiennent encore mais le placement est plus discuté, surtout en sujets trop légers.
Veaux : Les volumes progressent encore et déstabilisent l'équilibre commercial très fragile de ces dernières semaines. Les veaux allaitants ou croisés de qualité supérieure trouvent preneurs à des cours plutôt fermes tandis que l'ambiance se tend en marchandise inférieure. Le tri reste sévère en races laitières et croisées lait, le placement est laborieux et les prix marquent un premier repli. En veaux d'Aveyron, la dynamique reste favorable aux femelles.
Ovins : En agneaux, l'offre augmente un peu, notamment en Aveyron. Les achats sont réguliers permettant d'écouler facilement la marchandise. Les transactions sont fluides et les cours sont fermement maintenus voire en hausse dans les sujets bien conformés et bien triés. En brebis, le commerce est régulier et les tarifs sont fermes, notamment en laitières.

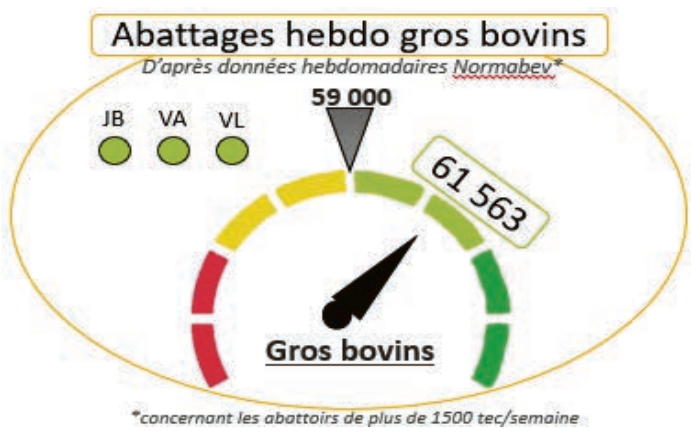
FNB

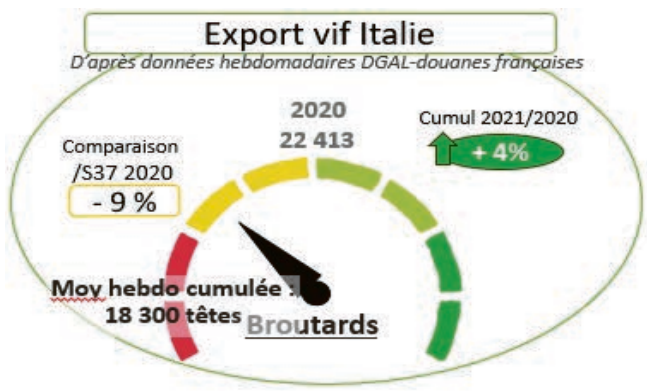
Indicateurs de marché viande bovine

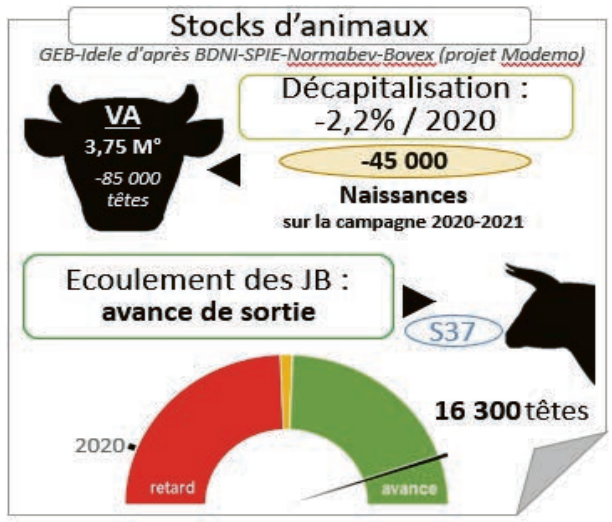
2021 - Semaine 37 -













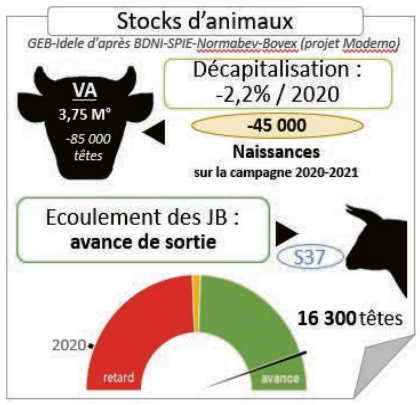
Bovins

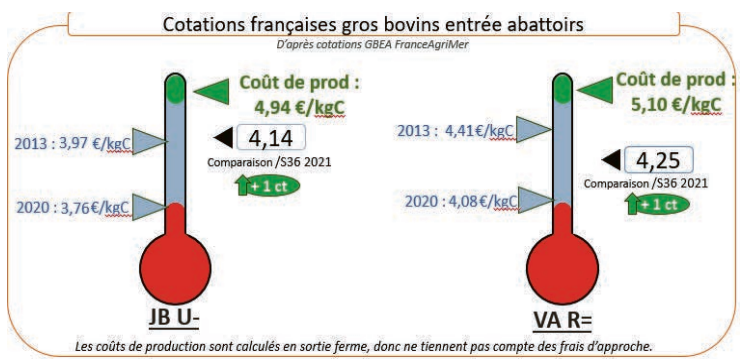
MAJ 22/09/2021

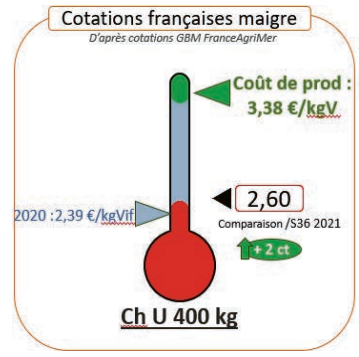
Indicateurs de marché viande bovine

2021 - Semaine 37

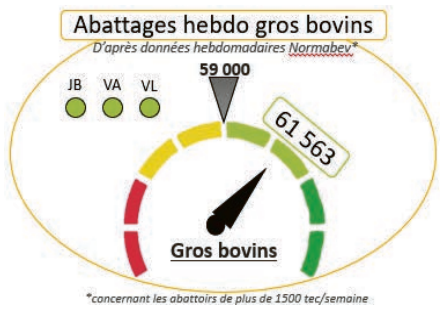
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties	Cotations françaises			Cotations Italie
	Total Gros bovins *(têtes)*	**Italie**	**Espagne**	**Ecoulement JB viande : avance de sortie**	**VacheV R=** *(€/kgC)*	**JB U-** *(€/kgC)*	**Maigre Ch U 400 kg** *(€/kgV)*	**JB U Modène** *(€/kgC)*
Références	**59000 (53 000 si 4 jours)**	**18300 (% /sem.2020)**	**8900 (% /sem. 2020)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**	**5,10**	**4,94**	**3,38**	**Evol 2021/2020**
S33	58 255	12 611 +40%	4 003 +128%	-13 900 0 sem.	4,20	4,06	2,58	4,58 +11%
S34	60 553	19 424 +15%	11 946 +47%	-14 300 0 sem.	4,22	4,09	2,58	4,58 +11%
S35	61 611	20 982 +1%	9 239 +4%	-15 400 0 sem.	4,24	4,11	2,58	4,61 +11%
S36	61 572	21 473 -3%	9 316 -10%	-16 400 0 sem.	4,24	4,13	2,58	4,66 +13%
S37	61 563	20 332 -9%	10 904 -1%	-16 300 0 sem.	4,25	4,14	2,60	4,66 +11%
Evolution cumul 2021/2020	*+2%*	*+4%*	*+5%*					

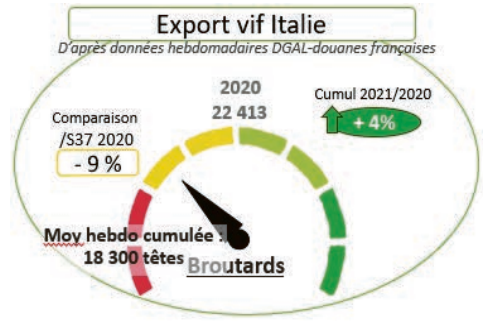












* Sources : Normabev, DGAL-douanes francaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 22/09/2021

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 598 - Taux de vente : 99% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : la vente est un peu moins rapide cette semaine mais les cours sont néanmoins reconduits dans toutes les catégories. Les agneaux présentés sont de bonne qualité de finition.		U	de 32 à 38 kg	3,58 €	4,00 €	3,67 €	=
			de 38 à 44 kg	3,66 €	3,93€	3,74 €	+0,06
			> 44 kg	3,21 €	3,67 €	3,42€	-0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 338 - Taux de vente : 99% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Léger tassement des cours dans les brebis légères. Cours reconduits dans les bonnes lourdes, vente rapide.	F	U	< 60 kg (F)	1,22 €	1,52 €	1,38 €	-0,02
			> 60 kg (F)	1,36 €	1,76 €	1,62 €	=

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 276 - Taux de vente : 92% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	92 €	157 €	121 €	-
		R	25 à 35 kg	40 €	101 €	88 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

CAPRINS Effectif total : 269- Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vente totale		Première qualité		6 €	77 €	41€	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/09/2021

Ovins : 163	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	120 - 155	(2,55 - 3,26)
Brebis	65 - 95	(0,92 - 1,23)

Commerce plus actif en agneaux.
Peu de relève.
Cours reconduits en brebis.
NB : Collecte de laine le jeudi 7 octobre, à la SICAGEMAC, de 9h à 11h
Prochain marché : ovins le lundi 11 octobre aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 20/09/2021au 26/09/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,45 -0,02	7,42 0,02	6,31 -0,07	-	-	-	-
	R	7,08 -0,10	7,24 0,01	7,28 0,03	-	7,84 0,08	7,74 0,07	-	-
	O	6,36	-	-	-	7,31 0,09	-	-	-
3 (couverts)	U	-	7,60 -0,02	7,60 -0,05	6,65 -0,02	-	-	7,94 0,06	-
	R	7,33 -0,06	7,43 -0,01	7,44 0,01	6,77 0,07	7,94 0,07	7,81 0,05	7,48 0,04	6,89 =
	O	-	6,93 -0,12	-	-	7,58 0,11	7,25 0,07	6,92 0,01	-
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	O	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Cours reconduits dans l'ensemble. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Vds tracteur New Holland T4040 4RM, relevage avt, PDF avt, 5 distibuteurs hydro. 32500 euros TTC.
✆ 06 08 64 32 97

34 - Achète tracteurs UTB, Universal, Someca 4rm, Eicher, Wotan, MF 1102/1132/132/139/142, Fendt, MF 3CYL, Deutz, Mercedes MB Trac, JD, Renault Fructus, Dionis, Holder moteur 4 temps, Renault, Fiat, IH, Maniscopic, Merlo, JCB, Caterpillar. Même en panne. Paiement et enlèvement rapides.
✆ 06 71 95 90 35

38 - Vends tracteur cause retraite Claas Arion 610 cis, année 2019, 920 heures, relevage avant, pont suspendu, 4 distributeurs.
✆ 07 70 96 51 07

42 - Vends MF 362 - 65 cv - 6500 h - an 09/96 + chrgeur Quicke ALO935 an 12/05 - TBE.
✆ 06 38 48 42 77

71 - Vends tracteur IH 733, 2 RM, cabine, support de chargeur, pneus état neuf, DA, BE, 5 500 euros (3916)
✆ 06 88 36 83 55

Travail du sol

01 - Vends tracteur CS86, 2001, 7400H ; bennes 12T/7T ; cover crop ; herse + autres.
✆ 06 60 12 09 47

38 - Vends semoir maïs monosem ng+4 4 rangs fertilisateur et insecticide très bon état et pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 mètres.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends charrue Rabewerk 4 corps claire voie 16 pouces roue de terrage et transport herse alternative Amazone 3 m avec rouleau packer le tout en bon état.
✆ 04 74 84 73 84 H repas

39 - Vends pulvé Berthoud 21m DPA méca 2500l, combiné 3m, herse Kuhn, semoir Sulky, andaineur Stoll R1405S.
✆ 06 19 32 63 81

42 - Vends combiné 2.50 m vibro semoir Nodet disque rouleaux Packer + compteur 2500 Ð
✆ 06 81 61 62 00

58 - Vends vibro Agram 6.30 m + double rouleau, 6 000 euros HT, année nov. 2019 (3804)
✆ 06 77 81 48 20

71 - Vends canadien 11 dents porté, BE, 200 euros (3913)
✆ 06 88 36 83 55

Récolte

26 - Vends faucheuse condition. à rouleau class 30-50 TRC 3M coupe année 2010 TBE.
✆ 06 81 64 25 53

39 - Vends benne fourragère Maitre 5,5 t freins hydrauliques, pneus neufs BE 4 200 euros TTC
✆ 06 50 84 78 97

71 - Vends andaineur SIP STAR 4.70 m. Tandem, pneus ballons, 1 900 euros (3914)
✆ 06 88 36 83 55

71 - Vends faucheuse rotative Khun GMD 44, 4 assiettes, relevage hydro, TBE, 1 400 euros (3912)
✆ 06 88 36 83 55

Manutention

74 - Vends monte-botte Aiglon 75. Très bon état.
✆ 06 41 77 95 13

Divers



Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (3703)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends louves Marchand veau, agneau, chevreau ; atom Hardi 2000L ; pulv Berthoud 600L,15m ; ramp front verger extens. hydrol anti-deriv.
✆ 06 07 64 29 69

38 - Vends remorque TP roues jumelées pneus 900 par 20 neufs bon prix.
✆ 06 37 77 89 90

38 - Vends cause retraite herse Rau TL100, 5m30, Bon état : 2200 euros ; sulfateuse Berthoud force 2, 1000 l 15 m, toutes options, CT OK 2024, bon état 6500 euros ; Cover crop Gréoire Besson, bon état, 24 disques bon état : 1800 euros ; Semoir monosoc NG+, 5 rg + vibro micro insecticide disque maïs-tournesol-sorgho-col a, bon état : 6000 euros.
✆ 07 70 96 51 07

38 - Vends remorque Duchesne 9,5t, 2 roues porte auto + placard bennage par cardan TBE peu utilisée.
✆ 06 33 42 52 25

38 - Vends chaudière bois turbo De Dietrich CBI40 - 40 kw avec ballon tempon 2000 l pour 15 rad.
✆ 06 07 10 67 70

42 - Vds remorque 6 tonnes état neuf, semoir 15 rangs, bétaillère et divers matériels+ concasseur.
✆ 04 77 29 10 18 HR

58 - Vends billons de merisier 2 m. de long, 40 à 50 cm de diam., conviendrait à menuisier (3908)
✆ 06 72 28 31 97 laissé message

58 - Vends herse 6 m., - 3 cellules, - barrières à moutons, - brabant 3 socs, - piquets clôture électrique, - postes clôture, - grillage 1 m. de haut, - bacs à eau, - auges, - fil de fer (3901)
✆ 03 86 20 07 72 - 06 78 56 75 60

69 - Vends andaineur pottinger largeur de travail 4m10
✆ +336 37 87 28 53

69 - Vends niches a veaux long 150 larg 110 haut 122
✆ +336 37 87 28 53

70 - Vends cause retraite matériels pommes de Terre - arracheuse Samro, planteuse Super Préfer, cultirateau Billons 3 rgs Palox, chambre froide Clim-top, semoir Ebra 3 rgs. très bon état.
✆ 06 84 22 98 43

71 - Vends broyeur de haies Mc Connel Polyver PA 92, rotor 1,30 m, bon état.
✆ 03 85 25 83 76 H. repas.

71 - Vends charrue Naud, 3 socs, non stop, fers neufs, caméra Detecvel, salle traite 2x4 Westfalia, andaineur Fella 426, état neuf.
✆ 06 41 59 10 33

71 - Vends 2 élévateurs, chaîne Albert 6 m et 8 m, charrue Huard 3 socs.
✆ 06 58 53 48 16

Elevage

42 - Vends salle de traite 2008 bon état 10 postes décrochage automatic cse santé - 12 000 Ð
✆ 06 16 20 47 11

71 - Vends benne hydro 4.5 T., réhausse à grains, BE, 3 900 euros (3915)
✆ 06 88 36 83 55

89 - Vends bétaillère tractée 3 bovins, larg. 2 m., long. 3.60 m, 300 euros, - tonne à eau, 800 litres, 300 euros (3904)
✆ 06 85 40 30 08

Véhicule

Tourisme

38 - Recherche mobylette Peugeot 103 ou moto bécane ou scooter roulante ou pièces ou moteur Deutz.
✆ 06 61 65 28 52

Achat-Vente

Récolte

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ 06 08 53 16 44

Fourrage

23 - A vendre foin balle ronde 400k stockage à l'abri bonne qualité.
✆ 06 85 91 60 80

SAS MENET NEGOCE
VENDS PAILLE, FOIN
LIVRAISON CAMION REMORQUE
sur 03, 19, 23, 58, 63 et 71.
Tel : 06 75 75 15 08

39 - Agric. région Lacs vend foin regain, B.C. 90x120, enrubanné B.R., poss. livraison.
✆ 06 30 24 35 28

52 - Agriculteur vend foin et paille en bottes carrées stockées sous abri.
✆ 06 08 41 12 54 ou 06 73 86 37 62

58 - Vends foin de prairie naturelle 2021, bonne qualité, bottes carrées, 220 x 120 x 90, prix à débattre (3805)
✆ 06 10 73 68 64

69 - Vends enrubannage ray-gras 1ère coupe avril 2021 - Foin PN récolte 2020 TB qualité - Aplatisseur 3 rouleaux neuf.
✆ 07 77 03 68 26

Terrain

26 - Vends terrain avec tilleuls et bois de pins.
✆ 07 60 11 68 86

38 - Nouvel exploitant cherche terre céréales à louer à Porte de Bonnevaux et 10 km autour.
✆ 06 31 15 09 30

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ 07 50 21 22 85

Immobilier

03 - A vendre ferme de 36 ha libre à louer avec promesse achat bâti maïs 03220 Vaumas - Allier.
✆ 03 58 06 02 85 - 06 22 06 58 67

Location

Immobilier

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex à louer 2 très beaux gites pour cures ou vacances 250 euros/semaine.
✆ 06 87 59 12 94

Divers

VITALFA
Graine de vitalité
VITALFA CÈDE TRI DE PRODUCTION VERT ORGANIQUE
3mt/semaine en caisses palette à enlever
Idéal pour méthanisation/compost.
Contact 03 80 73 24 14

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



Achète poutres, solives, vieux plancher et dalles de sol.
Tél. M. GAZUT
06 07 64 66 21
gazutmateriaux@gmail.com

Emploi

Offre

18 - Recherche mécanicien, autonome, permis VL, exper., 3 ans minimum, secteur de Bourges. ETS Colliot JM St-Just.
✆ 02 48 25 66 56

21 - Exploitation céréalière dans l'Auxois recherche salarié agricole à temps partiel avec compétence en machinisme/soudure et conduite engin. Possibilité de compléter avec d'autres exploitations. Débutant accepté (3902)
✆ 06 61 73 01 21

25 - Exploitation laitière AOP secteur Pontarlier recherche nouvel associé.
✆ 06 42 41 85 88

58 - Ferme polyculture élevage cherche salarié autonome temps partiel, CDD voir CDI, étudie toutes propositions (3910)
✆ 06 87 31 57 31

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Demande

38 - Chauffeur mécanicien moissonneuse batteuse,avec 30 ans d'expériences recherche emploi saisonnier ou plein tps pour les moissons d'automnes ou tout travaux agricole
✆ 06 86 28 59 46

Mariage

58 - Jeune femme 28 ans désire rencontrer homme 30 à 50 ans, pas sérieux s'abstenir (3702)
✆ 07 52 84 98 16

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, génisses de l'année sevrées, TGS. (3803)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends taureaux limousin HBL mixte viande 12 à 24 mois toutes garanties sanitaires.
✆ 06 31 11 31 70

03 - Vends génisses limousine 22 mois prêtes à saillir HBL calmes toutes garantie sanitaires.
✆ 06 31 11 31 70

15 - AV 4 bourrettes + 6 velles de l'année, le tout aubrac, écornées, HBA, IBRA.
✆ 06 89 85 16 67

18 - Vends reproducteurs charolais 18 mois HBC origine velâge facile. GAEC de Turcy, 18140 Garigny. Fleurier.
✆ 06 23 16 10 19

18 - Vends taureaux charolais HBC de 18 mois et veaux de l'année dont 1sans corne, velâge facile. GAEC de Lepaud.
✆ Tél. 06 68 68 24 94

21 - Vends veaux femelles et mâles repro. Blond d'Aquitaine, bonnes origines, cheptel inscrit, très docile (3801)
✆ 06 85 23 36 85

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux 18 mois + veaux d'automne dont certains génétiquement SC. GAEC Léchenault Frères (3909)
✆ 06 24 24 69 93

42 - Vds vaches et génisses charolaises HBC, Echo. pleines. Gaec Bigay Sivet (42).
✆ 06 15 70 61 74

42 - Vends taureaux Charolais HBC 5 ans et demi et vel. facile et TX de 18 mois -TB origine TGS GROUILLER JP.
✆ 06 71 99 65 43

42 - Cse retraite vend T. laitier PH - 38 années -IA et CL + divers matériels- le 15/10/2021 à partir de 10 H - secteur Bard Montbrison
✆ 06 71 20 59 92

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 20 génisses et vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Recherche 20 vaches charolaises pleines pour novembre - décembre. Jean Simon - Corbigny (3911)
✆ 03 86 20 01 19

58 - Vends 80 VL montbéliardes pour lactation et nourrices, grosses vaches, TGS. (3907)
✆ 06 06 49 04 11

58 - Vends reproducteurs 18 mois et veaux de l'année, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (3905)
✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends veaux reproducteurs HBC 10 - 11 mois, orig. IA et sans cornes, vêlage facile. EARL Dominique Compot - Thianges (3903)
✆ 03 86 50 85 22 - 06 03 59 84 26

58 - Vends très bons taureaux 20 mois HBC, - veaux reproducteurs HBC, HBL. GAEC de Selins 58110 Bazolles (3906)
✆ 06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52

69 - Vends vaches et génisses Holstein terme octobre novembre + 6 génisses à saillir.
✆ 06 88 58 61 46

70 - Suite à agrandissement exploitation laitière cherche vaches Prim'Holstein ou Montbéliardes vêlées paiement comptant.
✆ 06 73 89 64 55

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends 40 taureaux HBC repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Pour vos achats de repro. charolais contact Guy Bonnot anciennement Gaec Bonnot, 71220 La Guiche, connaissance, sérieux.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends cause cessation TB taureaux repro HBC de 5, 4, 3, 2 ans, charolais IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Éleveur limousin vends taureaux 12-18 mois et 3 génisses de 2 ans pour la repro, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux 18 mois, type viande et mixte, HBC, EARL Vannier Joël.
✆ **06 77 31 12 05 ou 03 85 24 02 16**

71 - Vends 2 mâles aubracs bio, 18 mois, dociles, nourris à l'herbe, bonnes origines.
✆ **06 80 07 78 75**

71 - Vends cause cessation vaches, génisses, pleines charolaises et aubracs, IBR A.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Portes ouvertes vendredi 8 et samedi 9 octobre. Gaec Delorme 71 Lournand. Visite au pré. Repros charolais HBC.
✆ **06 80 20 46 47**

71 - Portes ouvertes le vendredi 1er et 2 octobre, mâles de l'année, taureaux de 18 mois, génisses pleines, exposition au pré, EARL Pacaut Jean-Marc, Chazeu, 71190 Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Portes ouvertes les 8 et 9 octobre. 3 élevages de reproducteurs charolais HBC vous accueillent. Mâles de l'année, taureaux 18 mois et adultes. Vêlage facile, sans corne, embryons. Élevage Prost Michel, Gonnots 71430 St-Vincent-Bragny 06 72 81 21 61. Gaec Morin Jean-Noël, Jugny 71430 St-Aubin-en-Charolais 06 80 54 90 32. Élevage Ciron Richard, Les Césars 71130 Chassy.
✆ **06 08 02 84 56**

Caprin

26 - Vends 10 Petits Boucs Saanen AxA nés en sept et 20 chevrettes Élevage adhérent Capgènes 1300 l/ch 39 TB 35 TP ch
✆ **06 02 11 40 39**

Ovin

71 - Vends brebis charolaises inscrites et agnelles pré inscrites, TGS, élevage Fénéon, Azé.
✆ **06 71 20 13 94 ou 06 08 02 53 35**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

26- Vends Jagd Terrier né 01/03/2021, mâle N°250269608160197, N° SIRET: 30543089400017.
✆ **06 08 86 47 21**

38 - Vends chiots Border Collie croisé Labrador, 3 mâles, N° mère 250268743088031.
✆ **06 72 12 12 32**

Equin

63 - Achète chevaux dressés ou non, à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

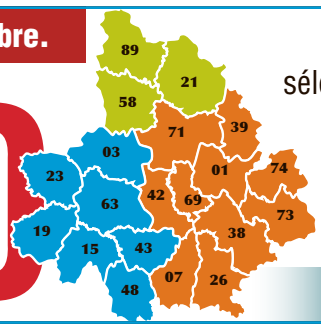
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

À découvrir dans votre journal ou sur la page Facebook, dès le 01 octobre.



Les Occasions et offres d'emploi puissance 20



• Des **listes de matériels** sélectionnées par des professionnels proches de chez vous
• Des **offres d'emploi** machinisme sur un panel de 20 départements



Les occasions puissance 20

MATÉRIEL AGRICOLE OCCASIONS

- Semoir à grain 3 m, 21 rgs unidisc - 25 rgs unidisc
- Semoir à maïs 4 rgs - Semoir engrais Sulky 850 l
- Faucheuse rotative 4 rgs
- Faucheuse rotative 2,65 m
- Pirouette 4 - 6 - 8 toupies
- Andaineur 4,20 m - Andaineur 7 m Elho
- Fourche à ensilage 2,15 m
- Désileuse portée - Dérouleuse pailleuse
- Presse balle ronde NH BR6080
- Faucheuse condi frontal JF 3,10 m
- Rouleau Spire 3 m frontal
- Broyeur axe horizontal 2,80 m
- Tracteur Claas Arion 420 - Case IH JX 70
- Pulvé 800 l - 1000 l
- Cultivateur 3 m - Pailleuse portée
- Charrue trisocs NS Grégoire Besson

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82

BERNARD MATÉRIELS AGRICOLES

Tract MF4708 arceau, MF5465, MF6465, MF6480, MF6490, MF5612charg, MF7616, MF7618, MF7624, MF7720, MF7724, MF7726,
Tract Agrotron 120, 130, 6160,
Tract Valtra N104charg,
Tract Kubota M6121
Déchaum KHUN, AMAZONE
Charrues KUHN Varimaster

DAGNEUX (01) **ST MAURICE L'EXIL** (38)
CHÂTILLON SUR CHALARONNE (01)

Merci de prendre contact au
04 78 06 15 26 *ou mail :*
contact@bernard-agri.com

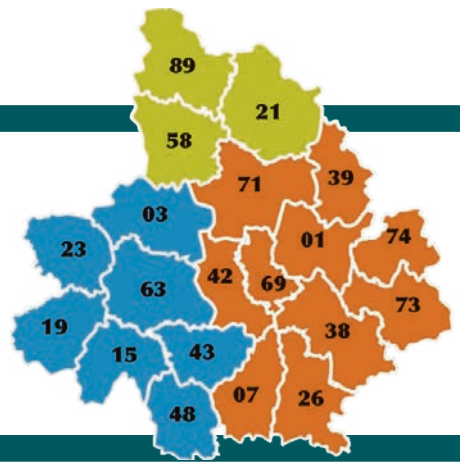
ETS QUIERS NEW HOLLAND AGRICULTURE www.quiers.com

Tracteurs & matériels	Année	heures	CV/capacité
NEW HOLLAND T6.175 EC, chargeur, TBE	2016	4800 h	155 CV
NEW HOLLAND T5.105 EC, chargeur MX, TBE	2013	3800 h	107 CV
NEW HOLLAND T5.115 EC, chargeur Alo, TBE	2015	3850 h	115 CV
MASSEY FERG 6120 chargeur Alo, TBE	1998	5870 h	80 CV
KUBOTA M110GX, TBE	2015	2010 h	115 CV
LAMBORGHINI 674-75, chargeur Faucheux	1998	4970 h	72 CV
MASSEY FERG 260, 2 roues	1980	6830 h	60 CV
Broyeur DESVOYS BH Master Field 3,10 m, BE, BE	2015		3,20 m
Epandeur à fumier JEANTIL EVR 13-10, porte, BE	2013		13 m³
Epandeur à fumier GILIBERT HELIOS 12, porte, TBE	2014		12 m³
Epareuse BOMFORD RAVEN 90, cde téléflex	2011		4,90 m
Epareuse BOMFORD GT458, cde élect. Prop. TBE	2003		4,60 m
Dérouleuse pailleuse ALTEC DR 160A, TBE	2010		
Dérouleuse SILOFARMER BMV D. B15	2015		
Déroul. pailleuse DP180 semi portée, cde électr., BE	2001		
Dérouleuse CALVET DRHP kit paillage	2002		
Presse à balles rondes CLASS 250 TBE	2002		
Presse à balles rondes BR7060 TBE	2013		
Andaineur double KVERNELAND 9476 C, TBE	2015		
Faucheuse SAMASZ KT341 Perfect cut, TBE	2020		3,40 m

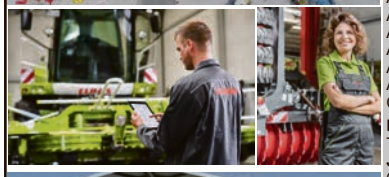
15120 LADINHAC - Tél. 04 71 47 80 56

offres d'emplois

les occasions puissance 20



REJOIGNEZ NOUS !
CLAAS RECRUTE DES TECHNICIENS AGRICOLE
POUR LES SITES DE CHÂTEAU-GAILLARD & CRANÇOT


Envoyez votre CV & LM
jeremy.goubert@claas.com
Contact : 06 85 83 72 48

SPÉCIAL OCCASION
CLAAS MACON
71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16
Contacts : Fabrice POINT : 06 31 88 14 63 /
Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS :		PRESSES :	
CLAAS		**CLAAS**	
AXION 640 CEBIS	2016	QUADRANT 5300 RTF	18-16
ARION 620 CMATIC	2015	VARIANT 360	2008-15
ARION 620 CIS T4i	16/14	**VICON**	
ARION 620 CEBIS T3	2009	RV 5220 ISO	2015
ARION 610 CIS T3	2015	**FANEUSES :**	
ARION 530 CIS T4i	2013	VOLTO 870	11-10
ARION 520 CIS T3	10-11	VOLTO 770	2005
ARION 510 CIS	2008	**KUHN**	
ARION 440 CIS T4F	17-19	GF 8501 MH	1999
ARION 430 CIS	20/18/15	**FAUCHEUSES :**	
ARION 430 T4F	19/15	DISCO 9100 C	2010
ARION 420 T4F	18/21	DISCO 8550C	2007
ARION 410 T3	2011	DISCO 3200 F	2015
AXOS 340 CX	2015	CORTO 3150 F	10-05
CELTIS 426 RC	2005	**ENSILEUSES :**	
NEW HOLLAND		JAGUAR 940 T4I	2016
T5-100	2017	**ELEVAGE :**	
JOHN DEERE		**BELAIR**	
6820	2004	215-2	2007
6110 R	2017	**LUCAS**	
KUBOTA		SITTELLE 580	1994
MGX135	2014	**MANUTENTION :**	
MC CORMICK		SCORPION 732	2018
MC 110	2010	**MAV :**	
MOISSONNEUSES :		**GREGOIRE**	
LEXION 750	2018	G5-320	2018
LEXION 740	2016	PORTE OUTIL	2018
LEXION 650 T4I	2018	**PELLENC**	
LEXION 650	2013-15	ENJAMBEUR 340	2019
TUCANO 430	2018		

www.tractomarket.com/macon
FB/CLAASMACON
CLAAS

ETS MARÉCHAL

Concessionnaire CASE IH sur les départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre,
nous recherchons un **MÉCANICIEN AGRICOLE (H/F)**
pour notre base de Corbigny (58).
Vos missions seront d'assurer le diagnostic, la réparation et la maintenance de tous types de matériels en atelier ou chez le client, de préparer le matériel avant livraison et de remettre en état le matériel d'occasion.
Vous avez de bonnes connaissances en électricité, hydraulique et électronique ainsi que la capacité à utiliser les systèmes informatiques.
Poste en CDI à pourvoir immédiatement.
Rémunération selon profil et expérience.
Candidature à adresser par mail à **direction.donzy@marechal-agri.com**

SV-PRO RECRUTE

3 Techniciens/Mécaniciens en matériels agricoles
Diagnostique et réparation de tout type de matériels agricoles à l'atelier ou chez le client ..
JUILLY (21) - SAUVIGNY-LES-BOIS (58) - CHATILLON-SUR-SEINE (21)

2 Commerciaux en matériels agricoles
Vente de matériels agricoles aux clients existants mais également aux nouveaux.
SECTEUR BEAUNE (21) - SECTEUR CHATILLON-SUR-SEINE (21)

1 CONCESSION 9 AGENCES · PLUS DE 100 EMPLOYÉS · DES MÉTIERS D'AVENIR · TRAVAILLER SUR LES TOUTES DERNIÈRES TECHNOLOGIES

Pour postuler, envoyer vos CV et lettre de motivation
PAR EMAIL : **sv-pro@sv-pro.com**
PAR COURRIER : **SV-PRO - 6 rue des Caillottes, 89 470 MONÉTEAU**
Tél : 03 86 72 09 30



Agent MASSEY FERGUSON **RECHERCHE**

TECHNICO COMMERCIAL(E)
en matériels agricoles

- secteur Yonne et Côte d'Or
- connaissance du milieu agricole
- débutant accepté

Envoyer CV + LM à
Sarl LUCAS et Fils
Route de Paisson
89740 Cruzy le Chatel
Tél : 03 86 75 20 98

Les sociétés **BOUCHERON SAS** et **BSA SARL**
Tracteurs et Matériels agricoles

Recrutent pour les bases de Lézinnes (89),
Cussy les Forges (89), et Vénarey les Laumes (21)

Mécaniciens agricoles (H/F)
Mécaniciens télescopiques (H/F)

Envoyer CV et lettre de motivation à M. Boucheron :
Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes ou
par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
JCB FENDT

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ NOMINATION

COOPERATIVE ARTISANALE DU SANITAIRE DE L'ELECTRICITE ET DU CHAUFFAGE - CASEC

Société Anonyme
au capital de fondation de 136 000 euros
Siège social : 7 route des Essarts
21600 FENAY
535 178 016 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/09/2021, l'AGO a nommé la société E3 MULTISERVICES, SARL, au capital de 1 000 €, dont le siège est situé 210 rue des Normois 39230 MANTRY, immat. RCS de LONS-LE-SAUNIER 831 109 327, représentée par M. Fabien DALLAINE, son gérant, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de la société HEDELEC, non renouvelée, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Pour avis. Le Conseil d'Administration

AL213931513

H4 ORPHAN PHARMA

SAS au capital de 1.152.131 euros
Siège social: LBA Centre d'Affaires
Immeuble Le Mazarin
10 avenue du Maréchal Foch
21000 DIJON
821 279 734 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 19 juillet 2021, la société FM RICHARD & ASSOCIES, SA, sise 1 place d'Estienne d'Orves 75009 Paris 315 633 578 RCS PARIS a été nommée en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire.

AL213931529

→ TRANSFERT DE SIÈGE

CONSULT RH

SAS au capital de 1.000,00 euros
Siège social : LBA CENTRE D'AFFAIRES,
10 Avenue Maréchal FOCH
21000 DIJON
RCS DIJON 813 199 361

L'Associée unique par décisions du 01/07/2021, a décidé le transfert du siège social au 4 B, Rue Jean Baptiste Baudin, 21000 DIJON, et ce rétroactivement à compter du 03/05/2021. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL213931405

CUMA DES TROIS MONTS

N° d'agrément : 21-410
RCS Dijon 322 282 336

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DES TROIS MONTS à 21580 FRAIGNOT

ET VESVROTTE, réunie le 03/06/2021 a décidé :

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 février 2020,
- de transférer son Siège social de la Mairie - 21580 FRAIGNOT ET VESVROTTE

chez M. Nicolas BOURGEOIS, 1 Rue de Chamée, 21290 BENEUVRE.

Le Président

AL213931496

EURL ORVINIS

Dénomination sociale : ORVINIS

EURL au capital de : 1 000 €uros

Siège social : 5 avenue du Lac – 21200 BEAUNE

RCS : DIJON 844 186 007

Des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 1er septembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré 2 Impasse Le Clos du Château – 21190 TAILLY.

Comme conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Ancienne mention :

5 avenue du Lac

21200 BEAUNE

Nouvelle mention :

2 Impasse Le Clos du Château

21190 TAILLY

La suite inchangée.

Pour avis,

Le Gérant

AL213931499

LE SIGNE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : rue du champ aux pierres – 21850 SAINT APOLLINAIRE 750 165 599 R.C.S. DIJON Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de rue du champ aux pierres à SAINT–APOLLINAIRE (21850) au 7 A rue du Bailly à DIJON (21000) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL213931507

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ADN SECURITE. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : 4 Impasse DES LOCHERES, 21130 FLAGEY LES AUXONNE. 799022017 RCS de Dijon. Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 14 septembre 2021, de transférer le siège social à 38 rue Olympe de Gouges Les Jardins du Sacré Coeur, 21000 Dijon. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL213931511

2T IMMO

Société civile immobilière
au capital de 2.000 €
Ancien siège social : 2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
Nouveau siège social : 4 rue du Rompot – Bâtiment D - 21121 FONTAINE-LES-DIJON
RCS DIJON N°885 338 855

AVIS

Suivant AGE en date du 22/09/2021, le siège social a été transféré au 4 rue du Rompot – Bâtiment D - 21121 FONTAINE-LES-DIJON avec effet au 15/10/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL213931517

2T PHENIX

Société civile immobilière
au capital de 5.000 €
Ancien siège social : 48 B Grande rue
21310 MIREBEAU-SUR-BEZE
Nouveau siège social 4 rue du Rompot – Bâtiment D - 21121 FONTAINE-LES-DIJON
RCS DIJON 898 900 501

AVIS

Suivant AGE en date du 22/09/2021, le siège social a été transféré au 4 rue du Rompot – Bâtiment D - 21121 FONTAINE-LES-DIJON avec effet au 15/10/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL213931518

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI BOIZOT 97. Société Civile.
Au capital de 1 829,39 euros.
Siège social : 34 rue des Bénédictins - 21240 TALANT.
RCS DIJON 325 139 004.

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2021, la collectivité des associés a décidé : - de transférer le siège social au : « 4 rue Professeur Robert Debré - 21000 DIJON ».- de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter du 31 mai 2021, le siège social : - qui était situé : 34 rue des Bénédictins - 21240 TALANT - est désormais situé : 4 rue Professeur Robert Debré - 21000 DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL213931521

JUNICYA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 220 704 euros
Siège social : Route de Dijon - CD 968
21170 ST USAGE
520 636 879 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JUNICYA a décidé de transférer le siège social du Route de Dijon - CD 968, 21170 ST USAGE au 8 rue des Acacias 67370 KLEINFRANKENHEIM à compter du 21 septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL213931528

BIÈRE DE FRANCE

Bière de France. Société par actions simplifiée au capital de 581 336 euros. Siège social : A2B Centre d'Affaires – ZAC Porte de Beaune – 18 rue Buffon 21200 BEAUNE. 900 881 814 RCS DIJON. L'AGE du 10 septembre 2021 a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social, de 7 rue de l'Etang à ROCQUENCOURT (78150) à A2B Centre d'Affaires - ZAC Porte de Beaune - 18 rue Buffon à BEAUNE (21200). Les statuts ont été mis à jour en conséquence. Président: société REBORN, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 7 rue de l'Etang - 78150 ROCQUENCOURT, immatriculée sous le numéro 898 941 596 RCS VERSAILLES. Directeur Général: BANJO, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 80 rue de la République – 95370 MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES, immatriculée sous le numéro 899 070 155 RCS PONTOISE. Objet : l'élaboration, la production, la distribution, la commercialisation et la promotion par tous moyens de bières et autres boissons alcoolisées ou non ; la vente en gros, demi gros et au détail de toutes boissons alcoolisées ou non ; la vente de matières premières et matériels liés à la production et à la distillerie de la bière ainsi que de tous produits alimentaires et non alimentaires accessoire; l'activité de bar à bières, dégustation diverses ; la formation à la fabrication de bières et autres thèmes relatifs à la bière; l'organisation d'évènements professionnels ou privé ; la participation à toutes opérations commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher aux objets précités par voie de création de sociétés nouvelles françaises ou étrangères, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement ; et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Durée : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. La société sera immatriculée au greffe de DIJON.

AL213931531

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : AMARA AND CO SAS.

Forme : SASU.

Capital social : 500 euros.

Siège social : 73 rue du Chateau, 92100 Boulogne Billancourt.

808744841 RCS Nanterre.

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 15 septembre 2021, de transférer le siège social à 7 Rue du Rapitot, 21220 Brochon.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Président : Monsieur Alban PRAQUIN, demeurant 7 Rue du Rapitot, 21220 Brochon

Radiation du RCS Nanterre et immatriculation au RCS Dijon.

AL213931535

ETUDE BAZAILLE & ASSOCIES
Notaires associés à
GIVORS (Rhône)
23 rue Denfert Rochereau

AVIS DE MODIFICATION

LA CASCADE
SCI au capital de 398 100 euros
Siège social : 66 Chemin des Esses 69370
SAINT DIDIER AU MONT D'OR
793 468 174 RCS LYON

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2021, l'AG Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société de 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR à 7 Impasse de la Moselle, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 01/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Objet social : l'acquisition de tous immeubles, la construction, la location partielle ou en un seul lot, la gestion, l'administration et la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Gérant : Mme NICOLET Marie-Laetitia demeurant 7 Impasse de la Moselle, 21121 FONTAINE LES DIJON

Radiation au RCS de LYON et réimmatriculation au RCS de DIJON

Pour avis.

AL213931537

→ MODIFICATION DE CAPITAL

ADN SECURITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 €
porté à 10 000 €
Siège social
4 Impasse des Lochères
21130 Flagey-les-Auxonne
799 022 017 RCS DIJON

Par décision du 30/06/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 9900 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 100 euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 10 000 euros.

POUR AVIS La gérance

AL213931370

ESPACE PREMIUM

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 21300 CHENOVE - 7, rue Paul Langevin
337 709 307 R.C.S. DIJON

Modification du capital

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31 décembre 2020, que le capital social a, par suite de pertes, été réduit d'une somme de 510 000 EUR pour être ramené de 610 000 EUR à 100 000 EUR, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention

Capital social :

610 000 EUR, divisé en 15 250 actions de 40 EUR de valeur nominale chacune.

Nouvelle mention

Capital social :

100 000 EUR, divisé en 2 500 actions de 40 EUR de valeur nominale chacune.

Pour avis,

La Présidente

AL213931495

ANNONCES LÉGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

MAGDELAINE, AVOCATS ASSOCIES

Société civile professionnelle d'avocats
Au capital de 143 911,87 euros
Siège social : 1 boulevard Thiers
21000 DIJON
411 142 904 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2021 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 201 994,94 euros à 143 911,87 euros par rachat et annulation de 381 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :Ancienne mention :Le capital de fondation est fixé à 201 994,94 euros.Il est divisé en 1 325 parts sociales de 152,45 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.Nouvelle mention :Le capital est fixé à 143 911,87 euros.Il est divisé en 944 parts sociales de 152,45 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.Aux termes d'une délibération de la même Assemblée, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Nathalie DROUHOT de ses fonctions de gérant à compter du 31 août 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Madame Nathalie DROUHOT a été supprimée.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL213931498

DIJONLOC

EURL au capital de 10 000 euros porté à 170 000,00 euros. Siège social : 6 rue Romelet, 21600 LONGVIC. 799 036 017 RCS DIJON. Par décision du 01/09/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 160 000,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 10 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 170 000,00 euros. Pour avis. La Gérance

AL213931500

BOUTON VINS SPIRITUEUX IMPORT EXPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 7 680 euros porté à 200 000 euros Siège social : 6 rue de la Fontaine Canée – 21190 ST AUBIN 443 940 861 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 juin 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 192 320 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7 680 euros Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 200 000 euros Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis La Gérance

AL213931509

→ APPORTS

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021 à DIJON, la société RESERVOIR IMMO, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social au 157 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 395 917 RCS DIJON,

a apporté à la société RESERVOIR IMMO DIJON PARC, Société par actions simplifiée au capital de 29 450 euros, dont le siège social est situé 2 rue Félix Vionnois, 21000 DIJON, en cours de formation,

un fonds de commerce de transactions et gestions de tous biens immobiliers, location immobilière, transactions sur fonds de commerce, exploité à exploité à DIJON (21000) 2 rue Félix Vionnois, immatriculé sous le n° 501 395 917 00039, estimé à un montant de 25 000 euros, moyennant l'attribution de 2 500 actions de 10 euros chacune, représentant la valeur de ce fonds.

La société sera propriétaire du fonds à compter du jour où elle aura acquis la personnalité morale par son immatriculation au RCS, mais les opérations effectuées à compter du 1er octobre 2021 concernant l'exploitation dudit fonds seront réputées faites pour son compte.

Le présent avis fait également l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. Les créanciers de l'apporteur doivent déclarer leurs créances dans un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales. Cette déclaration de créances doit être faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour unique insertion

Le Président

AL213931526

SAFER DE LA CÔTE D'OR

→ AVIS DE LA SAFER

Appel à Candidatures du 27/09/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ANTIGNY-LA-VILLE: Pré, terre, bois – Urbanisme : RNU

Objectif : maintien du fermier

3 ha 22 a 61 ca

- Au molleret: C-230 - Champ du bert: B-302 - La mousseniere: B-59 - Le bouchon: B-11 - Le ponteau: D-226 - Le pre des pres: B-256-261 - Murger la chevre: C-100 - Petit rondeau: C-184 - Sur rouhey: D-99

CHAMPIGNOLLES: Pré, terre – Urbanisme : RNU

Objectif : maintien du fermier

71 a 20 ca

- Champs de florey: A-44 - Landeverde: A-52 - Piece du petit bois: A-11-791[674]

LACANCHE: Pré, terre, jardin - Urbanisme : RNU

Objectif : maintien du fermier

8 ha 19 a 12 ca

- Au chene vert: C-683[199] - Chaclais: C-563 - Champs des pommiers: C-312 - Champs la vie: C-242-247-250 - Cheneviere: C-394-395-398-402-405-408 - Creux de larrey: C-47 - Fontaine du chene: C-64-66

- Hameau de serve: AD-56-60-184 - Haut de la solle: C-508-515 - La couture: C-459-479 - La piece de la famine: C-685[291]-687[293] - Laudeverde: C-13-607[8] - Les champs pis: C-357-359-378 - Les charmes: C-226

- Les marchas: C-268-693[267] - Les tricottes: C-689[170]-691[172] - Sur les fourets: C-695[183]

SAINT-PIERRE-EN-VAUX: Pré, terre, bois – Urbanisme : RNU - Objectif : maintien du fermier

61 a 90 ca

- Champ de la seuree: A-207 - Champs la dame: A-290 - Le haut du boulois: A-403

THOMIREY: Pré – Urbanisme : RNU

Objectif : maintien du fermier 15 a 30 ca

- Champ au chien: B-39

BURE-LES-TEMPLIERS: Parcelle forestière - Urbanisme : RNU

12 ha 94 a 00 ca

- La cite: E-401

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/10/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213931538

→ ADDITIF

AVIS DE TRANSFORMATION

PHILINFO.NET
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 120 000 euros
Siège social : 24 Rue de la Redoute
21850 ST APOLLINAIRE
512 256 975 RCS DIJON

Selon décisions constatées dans un procès-verbal du 23/09/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 120 000 euros. Selon cette décision l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 24 Rue de la Redoute 21850 ST APOLLINAIRE au 6 Rue Léon Buffet - Domois, 21600 FENAY à compter de ce jour. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme SARL, la Société était gérée par M. Philippe CACHON. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Philippe CACHON, demeurant 6 Rue Léon Buffet - Domois - 21600 FENAY, Président

AL213931524

→ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans TERRE DE BOURGOGNE du 3 septembre 2021, concernant la société ORANGE, demeurant 111 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT, 92130 Issy les Moulineaux. Il y a lieu de lire immatriculée au greffe de Nanterre sous le numéro 380129866 , et non pas : 380012986.

AL213931501

→ MODIFICATION DE STATUTS

ESPACE PREMIUM SPORT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 Euros
Siège social
21300 CHENOVE
7, rue Paul Langevin
522 950 278 R.C.S. DIJON

Changement de commissaire aux comptes

Aux termes de ses décisions en date du 30 juin 2021, l'associée unique a décidé de nommer la société JMK SARL, société de commissaires aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Colmar, dont le siège est à 68100 MULHOUSE - 4, rue de la Montagne, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 497 809 483, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société NORME AUDIT dont le mandat venait à expiration.

D'où la modification suivante apportée aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Commissaire aux comptes titulaire :

NORME AUDIT

59, rue Victor Schoelcher - Parc des Collines 68100 MULHOUSE

791 693 369 RCS Mulhouse

Nouvelle mention

Commissaire aux comptes titulaire :

JMK SARL

4, rue de la Montagne 68100 MULHOUSE

497 809 483 RCS Mulhouse

Pour avis,

La Présidente

AL213931492

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FINACTIS - SAS au capital de 10 000 euros - Siège social : 8, rue Marceau, 21000 DIJON - 902 770 718 RCS DIJON, l'AGE du 02.09.2021 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Courtage en opérations de banque et services de paiement à compter du 02.09.2021 et de modifier l'article 2 des statuts. POUR AVIS - Le Président

AL213931502

M.A.

SARL au capital de 7 622,45 € dont le siège est situé 37 rue Jean-Jacques Rousseau à DIJON (21000), immat. au RCS de DIJON sous le n° 429 499 585. Aux termes d'une délibération en date du 18/08/2021, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 €. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Christian BAUCHE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Christian BAUCHE, Président, demeurant 19 boulevard Carnot à DIJON (21000). Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, le Président.

AL213931504

LE PRECY

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros Siège social : 3 rue de l'Autot – 21210 JUILLENAY 791 447 592 RCS DIJON Aux termes de décisions en date du 1er septembre 2021, l'associé unique a décidé, avec effet le même jour : - d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la rénovation et l'entretien de tous types de sols (parquet, pierre, béton…) par ponçage, polissage ou décapage avec mise en place d'une protection, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; - de transférer le siège social du 3 rue de l'Autot – 21210 JUILLENAY au 12 Zone Industrielle Champ Roger – 21320 POUILLY EN AUXOIS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL213931505

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

GROUPEMENT FORESTIER GERARDIN-PREVOT DE LA CUMINE ET DES HOUSSOTS

Société Civile
au capital de 246 960 euros

Siège social : 36 rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE-LES-DIJON
428 294 953 RCS DIJON

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 22 septembre 2021, les associés ont :- constaté et ratifié en application des dispositions statutaires la nomination en tant que nouveau gérant de Monsieur Philippe PREVOT, demeurant 36 rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE-LES-DIJON, pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Simonne PREVOT, décédée le 19 avril 2020 et de Monsieur Michel PREVOT, décédé le 5 janvier 2021, à compter rétroactivement du 19 juillet 2019.L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression des noms de Madame Simonne PREVOT et de Monsieur Michel PREVOT sans qu'il soit procédé à son remplacement.- décidé de transférer le siège social du 10 rue de la Meuse 21121 FONTAINE-LES-DIJON au 36 rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE-LES-DIJON, à compter rétroactivement du 19 juillet 2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.Pour avis, Gérance

AL213931512

D.A.V.I.D. INFORMATIQUE

SARL au capital de 5 000 Euros, Siège social : 3 rue Jean-Baptiste Gambut, 21200 BEAUNE, 508 223 062 RCS DIJON. Aux termes d'une décision du 20 septembre 2021, l'associé unique a décidé avec effet au 27 septembre 2021 de remplacer la dénomination sociale « D.A.V.I.D. INFORMATIQUE » par « SÉRÉNITIQUE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL213931522

SARL NOVÉ

SARL au capital de 10 000 euros domiciliée : Centre Commercial Dijon Lac - Boulevard Gaston Bachelard 21000 DIJON et immat RCS DIJON n° 803 449 834 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet social de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. La dénomination sociale devient «Nové «

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Christian BAUCHE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame Nathalie BOUASGA demeurant 8B rue Prieur de la Côte d'Or à DIJON (21000). Pour avis. La Présidente.

AL213931532

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON

LJC

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros porté à 560 102 euros
Siège social : Rue des Trois Noyers
21550 LADOIX-SERRIGNY
899 308 795 R.C.S. DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 5 juillet 2021, du certificat de dépôt des fonds établi le 29 juillet 2021 par la banque BNP PARIBAS et du procès-verbal des décisions du Président du 31 juillet 2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte d'une part que le capital social a été augmenté de 459 000 euros par voie d'apport en nature, et d'autre part que le capital social a été augmenté d'un montant de 101 002 euros par émission de 101 002 actions nouvelles de numéraire, et ainsi porté de 100 euros à 560 102 euros.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. POUR AVIS Le Président

AL213931534

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ELLAGIO

SARL au capital de 10 000 €
Siège social à BEAUNE (21200)
8 rue de Cîteaux
833 796 600 RCS DIJON

Les fonctions de cogérante de Madame Elodie CURTINOT ont pris fin le 31 mai 2020.

AL213931488

L'EUROPEEN

SARL au capital de 73 500 €
Siège social à BEAUNE (21200)
34 rue Carnot
531 766 673 RCS DIJON

Les fonctions de cogérante de Madame Elodie CURTINOT ont pris fin le 31 mai 2020.

AL213931490

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/09/2021 à 21000 DIJON, M. PAMPULIM Pedro, dont l'entreprise est située 242, Rue du Centre Arco à 21160 MARSANNAY-LA-COTE et immatriculée au répertoire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de DIJON sous le numéro 335 026 035, a donné en location-gérance à M. HAOUARI Abdellatif, conducteur de taxi, demeurant 4, Rue des Aiguisons à 21800 QUETIGNY, un fonds d'artisan de taxi dont l'autorisation de stationnement n°2 est située sur la commune de VOUGEOT (21640), pour une durée d'un an à compter du 01/10/2021, renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an. Pour avis

AL213931506

TEASE PRODUCTION

SARL au capital de 3000 €
Siège social : 1925 RUE DE L AVIATION, 21600 Ouges
840 760 813 RCS de Dijon

L'AGE du 23/08/2021 a nommé en qualité de co-gérant M. CACCIATO David, demeurant 3 Rue Isabelle de Portugal, 21000 Dijon, à compter du 01/08/2021.Modification au RCS de Dijon

AL213931508

KO NEVERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 323 700 €
Siège social : 120, route de Marzy
58000 NEVERS
498 381 581 RCS NEVERS

Suivant décisions du 22/09/2021, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérante non associée, Madame Elodie BURONFOSSE demeurant 5 rue de Trion 69005 LYON en remplacement de Madame Estelle BOUTON, démissionnaire.

Mention sera portée au RCS NEVERS

AL213931515

NON DISSOLUTION

FP2G Formes

SAS FRAMI RENOVATION

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
4 rue Marge Gruot 21370 PRENOIS
838 734 630 RCS DIJON

Le 30/06/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

AL213931372

LCJA

Société par actions simplifiées
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 40 avenue de la Brenne
21 540 SOMBERNON
R.C.S. DIJON 848 742 409

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2021, les associés statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. (Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon)

La gérance

AL213931533

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BABY BOOM
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 623 euros
Siège : 11 Rue Buffon -
21140 SEMUR EN AUXOIS
Siège de liquidation : 11 rue Buffon -
21140 SEMUR EN AUXOIS
348 579 335 RCS DIJON

Par décision du 31/12/2020, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne-Marie BOUQUIN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis-Le Liquidateur.

AL213931427

CUMA DE L'OZE

Agréée : 21-603
RCS Dijon : 392 214 243
Siège : Mairie
21460 JEUX-LES-BARD

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE de la CUMA DE L'OZE réunie le 15 septembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur M. Bruno GABORY domicilié à JEUX-LES-BARD, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social de la CUMA. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL213931491

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DKPV
Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 8 000 euros
Siège social : AUTOROUTE A6 -
AIRE DE CHIEN BLANC
21350 GISSEY-LE-VIEIL
822 210 183 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30.07.2021, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominik KULISIC et Madame Petronella Veronica DE VRIES de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30.07.2021. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

AL213931510

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE APICOLE DE LA CÔTE D'OR

Société Coopérative Apicole
à capital variable
Siège social : 7, RUe du Dr Chaussier
21000 DIJON
778 183 459 RCS DIJON - Agrément N 1202

Société en liquidation amiable

L'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2021 a décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 18 septembre 2021.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Marial Gérard, domicilié, 23 bis route de Châtillon, 21120 Villey-sur-Tille, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif de la société. Elle a fixé le siège de la liquidation 7 rue du Docteur Chaussier, 21000 Dijon. Les actes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis - le liquidateur.

AL213931520

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DOLCE VITA
SAS au capital de 50.000 euros
Siège social : Impasse des Forgerons
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Par acte sous seing privé en date à Chevigny-St-Sauveur du 27/8/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : DOLCE VITA

Siège social : Impasse des Forgerons - 21800

Chevigny-Saint-Sauveur

Objet social : Exploitation et gestion de résidences pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, valides ou dépendantes, sous quelque forme et modalités que ce soit avec fourniture aux résidents notamment des services suivants : accueil, repas, nettoyage des locaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 50.000 euros

Président : GUY, SAS au capital de 1.445.000 euros, Impasse des Forgerons - 21800 Chevigny-St-Sauveur, RCS Dijon n° 518 985 577, pour une durée illimitée

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL213931441

Notaires

SCI TCOF

SCP David Belou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur - Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe
Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen 21110 Genlis

CONSTITUTION DE SOCIETE

Acte reçu par Me PRIEUR, Notaire associé à DIJON, le 17 septembre 2021.

Dénomination : TCOF – Forme : société civile (immobilière) – Objet : Acquisition, propriété, construction, gestion et administration civile de tous immeubles et droits immobiliers – Siège : Cabinet AP Patrimoine 67 Avenue Victor Hugo 21000 DIJON – Durée : 99 ans – Capital : 1000 euros – Apports en nature : néant - Apports en numéraire : 1000 euros – Co-Gérance: M. Alexandre ROUSSEL (demeurant : 14 Rue Basse Combalot, 69007 LYON) et M. Nicolas ROUSSEL (demeurant : 47 avenue Ferdinand Buisson) – Cession des parts : agrément préalable à l'unanimité dans tous les cas – RCS : DIJON

Pour avis

Le notaire.

AL213931494

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16/09/2021 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AMBE

Siège : 11 rue Marsannay la Côte, 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce et de tous droits et/ou obligations y afférent, en qualité de marchand de biens ;
- la construction en vue de sa vente en totalité ou par fractions d'un ensemble immobilier ;
- l'acquisition sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers ;
- la souscription de tous emprunts avec constitution d'hypothèque ;
- la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles ;
- l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels ou commerciaux, -la maîtrise d'ouvrage déléguée de toute opération ;
- la location meublée et équipée de tous immeubles, l'acquisition, l'exploitation, la distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort et à l'agrément des immeubles loués, gérés ou cédés ;
- la fourniture aux tiers de tous concours d'ordre administratifs, commercial, technique et financier en vue d'aboutir aux opérations ci-dessus décrites ;
- la constitution de toutes sociétés civiles ou commerciales, l'achat ou la souscription, la vente de toutes actions ou parts de sociétés commerciales et de toutes parts de sociétés civiles et sociétés civiles immobilières, la gestion et l'administration de telles participations, notamment par voie de constitution de garanties, avals, prêts et avances, ainsi que toutes autres opérations commerciales, civiles ou financières relatives auxdites participations, tant pour son compte qu'en qualité de mandataire. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société BE TRANSACTIONS, société par actions simplifiée au capital de 2 000,00 euros, dont le siège social est 5 rue Paul Muller Simonis 67000 STRASBOURG immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 848 889 788, représentée par son Président, Monsieur Sylvain GONCALVES,

Directeur général : La société AMYTIS MDB, société par actions simplifiée, au capital de 10 000,00 euros, dont le siège social est 11 Rue de Marsannay la Côte 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 812 206 845, représentée par son Président Monsieur Franck PERREY,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS. Le Président.

AL213931503

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à DIJON du 16 septembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « TILIA CONSEIL SAS »

Capital social : 1 000 Euros divisé en 1 000 actions de 1 Euros chacune souscrites en numéraire et libérées de la totalité.

Siège social : 17 rue du 26ème Dragons 21000 DIJON

Objet : Le service, l'étude, le conseil, l'assistance, le coaching, la formation, l'organisation d'évènements, sous toutes ses formes, auprès de toutes entreprises et organismes de tous types, pour tous les domaines d'activité, en matière de communication, marketing, publicité, stratégie, relations institutionnelles et affaires publiques, développement commercial.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S. sauf dissolution anticipée ou prorogation

Présidence : Madame Isabelle ROUGET épouse PIERREY, née le 26 septembre 1964 à DIJON (21), de nationalité française, demeurant 17 rue du 26ème Dragons 21000 DIJON a été désignée en qualité de Président pour une durée de SIX (6) années aux termes de l'article 35 des Statuts constitutifs.

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis.

AL213931514

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la Société ERVA, Société civile immobilière, au capital de 1000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 8 rue des Gondrandes 21300 CHENÔVE, Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières, l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le Gérant est Monsieur Mehmet ACIKGOZLU, demeurant 8 rue des Gondrandes 21300 CHENOVE, nommé pour une durée illimitée. CESSION DE PARTS :Toute cession de parts sociales nécessite le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis – la Gérance

AL213931519

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 15 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : RESERVOIR IMMO DIJON PARC

Siège : 2 rue Félix Vionnois, 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 29 450 euros

Objet : Transactions et gestions de tous biens immobiliers, location immobilière, transactions sur fonds de commerce.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Société RESERVOIR IMMO, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 157 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 395 917 RCS DIJON, représentée par M. Christophe GUION, Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL213931523

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 23 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : L'ARMOIRE DE SIMONE

Siège social : 7 bis rue Carnot, 21200 BEAUNE

Objet social : La création, l'acquisition, l'exploitation, la mise en gérance, la prise à bail ou à gérance, la vente de tous fonds de commerce de prêt à porter, de friperie, et de tous accessoires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Julie CHAPUIS, demeurant au 21 b rue de l'Hôtel de Ville - 21200 BEAUNE, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213931525

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PASSION THERMIQUE

Siège : 15 rue Marguerite Durand 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros

Objet : Achat, vente, travaux, maintenance, exploitation, entretien, représentation, consignation de tous type d'installations frigorifiques, de climatisation, de chauffage, de ventilation, de conditionnement d'air, de régulation, de plomberie, d'électricité, de multitechnique et de multiservices ; ces installations, produits et matériels peuvent être destinés à la sécurité des biens et des personnes ;

La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Kévin AGUILAR, demeurant 15, rue Marguerite Durand 21000 DIJON

RCS Dijon

AL213931527

FP2G Formes

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 septembre 2021, à CHARREY SUR SAONE. Dénomination : GENTIANE. Forme : EURL. Siège social : 32 route de Bonnencontre, 21170 Charrey sur Saone. Objet : Activité de marchand de biens et de maintenance aéronautique. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Gérant : Monsieur Jean-Yves MOREAU, demeurant 32 route de Bonnencontre, 21170 Charrey sur Saone La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL213931530

NIÈVRE

DÉMISSION

NIVERTEL

SAS au capital de 7.499.630 €
7 Rue Bis du 13ème de Ligne
58022 Nevers
493 716 625 RCS Nevers

Aux termes des décisions du 27/05/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de M.Thierry COLIN de son mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant, à compter du 31/12/2020.

Pour avis.

AL583931415

SUCCESSION

SARL CELINE GROULT-GUIGNAUDEAU NOTAIRE
Notaire
33 Rue des Cyprès
BP 10208
37460 GENILLE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mai 2019,

Madame Véronique Michèle Marie **MOUCHET**, en son vivant Retraitée, demeurant à ANTHIEN (58800) 4 rue du Château Villemolin.

Née à DIJON (21000), le 3 janvier 1958.

Divorcée de Monsieur Alfred Paul **BINDER**, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de MULHOUSE (68100) le 14 février 2006, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à ANTHIEN (58800) (FRANCE) le 26 juillet 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Céline GROULT-GUIGNAUDEAU , Notaire associée de la SARL CELINE GROULT-GUIGNAUDEAU NOTAIRE, titulaire d'un Office Notarial à GENILLE (Indre et Loire), 33, rue des Cyprès , le 24 septembre 2021.

Il résulte des pièces et documents en la possession du notaire que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline GROULT-GUIGNAUDEAU, notaire à GENILLE (37460) 33 rue des Cyprès, BP 10208, référence CRPCEN : 37089, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion

Le notaire.

AL583931422

TRANSFERT DE SIÈGE

DEVCSI

SARL au capital de 6000 €
Siège social
82 Avenue du 85ème de Ligne
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 510376668

Par décision de l'associé Unique du 17/09/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 45 Rue du Général Binot 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE à compter du 17/09/2021

Modification au RCS de NEVERS.

AL583931402

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

l'esseNCiel Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 13, Place Guy Coquille, 58000 NEVERS 848665980 RCS NEVERS Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2021, la Présidente de la société par actions simplifiée l'esseNCiel, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 14, rue de la Barre, 58000 NEVERS au 13, Place Guy Coquille, 58000 NEVERS à compter du 1er août 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL583931404

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

BATICHAR (SAS)

35, R DES CARRIERES LE PERTUISEAU - 58400 CHAULGNES

RCS 58 : 813 144 078

AL583931429

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SAS A and J COIFFURE

6, PL DE L'EGLISE - 58180 MARZY

RCS 58 : 819 013 780

AL583931430

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SAS ALLIANCE TRADITION

98, CHE DE LA FERME LES BERTIGNEAUX - 58400 RAVEAU

RCS 58 : 829 356 922

AL583931431

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SAS PERLE

8, PL GUY COQUILLE - 58000 NEVERS

RCS 58 : 843 764 002

AL583931433

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL ALLAS

10, AV DE LA REPUBLIQUE - 58500 CLAMECY

RCS 58 : 814 522 678

AL583931434

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL NLT silos

11, R DE LA TUILERIE - 58130 GUERIGNY

RCS 58 : 841 408 982

AL583931435

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SAS S.P.R. EVENEMENTIEL

20, R DE CHARLEVILLE - 58000 NEVERS

RCS 58 : 824 018 824

AL583931436

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL C.T.H.T.

42, RTE DE GENEVE - 58300 DEVAY

RCS 58 : 834 022 196

AL583931437

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL COIFFURE L'ATELIER

29, R SAINT-MARTIN - 58000 NEVERS

RCS 58 : 821 026 820

AL583931438

N°PC :41018099PC

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

DECOSSE Séverine, Nathalie

30, R FRANCOIS MITTERRAND - 58000 NEVERS

RCS 58 : 803 155 258

AL583931439

N°PC :41017082PC

Par jugement en date du 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

VE 20 DIFFUSION (SAS)

68, R DE NIEVRE - 58000 NEVERS

RCS 58 : 811 688 761

AL583931440

HUIBAN PRUVOT

Société civile immobilière
au capital de 100 €
Siège : 40 Rue des Filles
58660 COULANGES LES NEVERS
897553848 RCS de NEVERS

Par décision des associés du 21/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Rue Saint Martin 58000 NEVERS. Mention au RCS de NEVERS.

AL583931406

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI LES CHALETS DE LA GRANDE FORCLAZ

SCI au capital de 200 euros
Siège social : 1 rue des Vignes
58150 SAINT ANDELAIN
445 320 625 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 03 septembre 2021 a décidé de transférer le siège social du 130 rue Gabriel Péri – 58600 GARCHIZY au 1 rue des Vignes – 58150 SAINT ANDELAIN.

Pour avis, le gérant M. G. DORLEANS.

AL583931411

SCI LE PALAIS DU VENT

Société Civile au capital de 152,45 €
Ancien siège social : 2, Chemin de la Rivière
58700 SICHAMPS
Nouveau siège social : 3, Rue des Chevrottes
58700 SICHAMPS
429 424 153 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/09/2021, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social sis à SICHAMPS (58) du 2, Chemin de la Rivière au 3, Rue des Chevrottes, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL583931414

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI L'IMMOBILIERE DU SAUZAY,
Quartier de la Gare
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX,
au capital de 10.000 euros,
RCS NEVERS : 499.229.961

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 21 septembre 2021 le siège social qui était Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX à l'adresse suivante : Rue Clément Ader 58500 CLAMECY.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis

AL583931419

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES HAUTS DE BAGATELLE, Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, au capital de 40.000 euros, RCS NEVERS : 850 693 821

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20/09/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 20/09/2021 le siège social qui était Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX à l'adresse suivante : Rue Clément Ader 58500 CLAMECY.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis

AL583931420

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI L'IMMOBILIERE MON GARÇON,
Quartier de la Gare
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX,
au capital de 2.000 euros,
RCS NEVERS : 823.286.588

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21/09/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 21/09/2021 le siège social qui était Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX à l'adresse suivante : Rue Clément Ader 58500 CLAMECY.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis

AL583931423

MODIFICATION DE CAPITAL

Notaire

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

SCI BERRY NIVERNAIS

Société civile immobilière
au capital de 171 200,00 euros
Siège social : 42, boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
Identifiée sous le numéro SIREN 441 026 853
et immatriculée au RCS de NEVERS

Aux termes de l'acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associé de la SELAS PIERRE JOURDIER - MARIE CHERAMY - JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse publié au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 1er décembre 2019, volume 2019 P, numéro 5881 et suivi d'une attestation rectificative en date du 13 février 2020 publiée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 14 février 2020, volume 2020 P, numéro 709 et suivant délibération en date du 15 novembre 2019, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 57 072,00 € pour le porter de 171 200,00 € à 114 128,00 € par l'annulation de 3 567 parts sociales.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 171 200,00 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 114 128,00 euros

Pour avis, le notaire.

AL583931441

MODIFICATION DE STATUTS

EARL TYSER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 186 000,00 €
Siège social : LE MOULIN DE VALOTTE
58270 SAINT BENIN D'AZY
RCS NEVERS N° 509 021 804

Suivant une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2021, il a été décidé

- la modification du capital de la société :

Ancienne mention : 186 000,00 €

Nouvelle mention : 155 700,00 €

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence

- le changement du siège social de la société

Ancienne mention : LE MOULIN DE VALOTTE – 58270 SAINT BENIN D'AZY

Nouvelle mention : LES GAMARDS – 58270 SAINT BENIN D'AZY

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

- Le changement de la dénomination de la société

Ancienne mention : EARL TYSER

Nouvelle mention : EARL DES GAMARDS

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence

Au cours de la même assemblée :

- M. Charles TYSER a démissionné de ses fonctions de gérant

- M. Christel PAYET, demeurant 3, chemin du puits – 58270 SAINT BENIN D'AZY, a été nommé gérant.

Pour avis

AL583931405

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL ETS SIMEON
Capital social : 2.000 euros
Siège social : 16, route de Paris
58640 VARENNES VAUZELLES
852 305 127 RCS NEVERS

Par DEAU du 21/09/21 il est adjoint à l'objet social actuel les activités suivantes : Tous travaux de carrosserie et peinture sur véhicules légers et utilitaires auprès des particuliers et des professionnels et l'achat-vente de véhicules légers et utilitaires auprès des particuliers et des professionnels.

AL583931407

JLB ELECTRICITE

SARL au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 33, rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
R.C.S. NEVERS 830 527941

Décision du 17.09.2021 :

Ancienne mention :

Dénomination : JLB ELECTRICITE

Nouvelle mention :

Dénomination : JLB ENERGIES

Pour avis.

AL583931416

CESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par : Maître Guillaume DINET, notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «DINET et Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le 15 septembre 2021, enregistré au service de l'enregistrement de NEVERS 1 le 17 septembre 2021 référence 5804P01 2021 N 00481.

La Société dénommée AUX DELICES DE SURGY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.500,00 euros ayant son siège social à SURGY (Nièvre) Rue du Bourbasson identifiée sous le numéro SIREN 789436193 RCS NEVERS.

A CEDE A : La Société dénommée LES GOURMANDISES DE GWEN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à SURGY (Nièvre) 1 rue du Bourbasson identifiée sous le numéro SIREN 901788075 RCS NEVERS.

Un fonds artisanal de boulangerie et pâtisserie situé et exploité à SURGY (58500) 1 Rue du Bourbasson.

Prix : QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 euros).

Prise de possession à compter de la signature de l'acte authentique, le 15 septembre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, 24 rue Marié Davy, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

Le Notaire

AL583931412

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS,
10 rue Vauban.

LOCATION-GERANCE

Suivant actes de Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS : du 9 décembre 2020, enregistré à NEVERS 1, le 11 janvier 2021 Dossier 2021 00000790 Référence 5804P01 2021 N 00014, et avenant du 15 septembre 2021, enregistré à NEVERS 1 Le 17/09/2021 Dossier 202100036822 Référence 5804P01 2021 N 00483, AGELANDRE SARL, Société à responsabilité limitée, capital 8.000,00 Euros, siège à NEVERS, 85 Faubourg du Grand Mouësse, identifiée au SIREN 440.114.189 RCS NEVERS.

A confié à titre de location gérance à :

SAS TMS 58, société par actions simplifiée, capital 1.500,00 Euros, siège à NEVERS, 85 Faubourg du Grand Mouësse, identifiée au SIREN 891.398.190 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce d' HOTEL-RESTAURANT-BAR sis à NEVERS (58000), 85, Faubourg du Grand Mouësse, connu sous le nom commercial « LE BOUCHON NIVERNAIS » pour une durée de quatre (4) ans à compter du 2 janvier 2022.

La location-gérance se renouvellera par tacite reconduction d'année en année.

Pour unique insertion

Le Notaire.

AL583931409

NON DISSOLUTION

ALPHA EXPERTS

MATHELO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 30 000.00 € Siège social : Boulevard du Grand Pré des Bordes ZAC Les Grands Champs 58000 NEVERS 829 900 646 RCS NEVERS _____ D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 01/09/21, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-48 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL583931408

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

L'AGE réunie le 7/09/2021 a décidé la dissolution anticipée de la SCI PACHA, au capital de 1 000 euros, Siège social et de liquidation : Chemin de Guipasse 58000 NEVERS, 523 280 790 RCS NEVERS à compter 7/09/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr Thierry PAGET, demeurant Chemin de Guipasse 58000 NEVERS a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé Chemin de Guipasse 58000 NEVERS. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS du Greffe du TC de Nevers

AL583931394

GFA DE BREUX

Société Civile
au capital de 9.146,94 €
siège social
Millay 58170 Luzy
318 394 384 R.C.S. Nevers

L' A.G.E. en date du 31/12/2019 à 14h, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus et entière décharge au mandat du liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

La société sera radiée du RCS de Nevers.

AL583931403

ARNAUD REBILLARD CONSEIL

SASU en liquidation
au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 2 impasse des Grands Champs
58200 ALLIGNY-COSNE
821799194 RCS NEVERS

Le 31/08/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2021.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583931427

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : L'AMI VILLAGE Capital : 100€ Siège social : 8 , rue des Ecoles 58150 Tracy sur Loire Objet : terminal de cuisson , débit de boissons , point poste , relais colis. Durée : 99 ans. Président : M. Doisne Arnaud demeurant 2 rue de Tracy 58150 Tracy sur Loire Directeur Général : Mme Durot-Doisne Elodie, demeurant 27, route de la Chapelotte 18300 Sens-Beaujeu Les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. chaque action donne droit à une voix. RCS Nevers

AL583931397

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/09/2021 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée:

SCI 3J

Sigle: 3J

Nom commercial: SCI 3J

Siège social: lieu-dit fevril ourouer 58130 OUROUER

Capital: 1.000 €

Capital min: 1.000 €

Capital max: 100.000 €

Objet: La Société a pour objet :

- l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment les immeubles sis :

. Lieu-dit Févril, Ourouër 58130 VAUX D'AMOGNES, cadastré section D, parcelles cadastrales numéros 154, 155, 156, 158, 160, 161

. Lieu-dit Févril, Ourouër 58130 VAUX D'AMOGNES, cadastré section D, parcelles cadastrales numéros 32, 153, 157,

- La propriété, la gestion, l'administration, la réhabilitation, la modernisation, la location, la vente et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou différemment, à définir.

- La construction, l'extension, le changement de nature de bâtiments sur les terrains lui appartenant,

- Tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales.

- Toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

- et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant: Mme CHEREL Ariane 5 Rue CESARINE BALLAGNY 78420 CARRIERES SUR SEINE

Cession des parts sociales : Les parts sociales peuvent être cédées librement entre associés ou entre ascendants et descendants. Toute autre cession (à un tiers) doit obtenir l'agrément des associés par décision extraordinaire selon art. 18 des statuts.

La cession libre de parts est notifiée à la Gérance par le cédant, pour diffusion et régularisation

Le projet de cession de part d'un associé à un tiers est notifié par le cédant à la gérance. Celle-ci dans le délai de vingt jours, doit aviser les sociétaires du projet de cession, provoquer une décision extraordinaire, et rappeler aux autres associés tant les dispositions des articles 1862 et 1863 du code civil, que celles du présent article des statuts

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL583931410

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/08/2021 il a été constitué une SASU dénommée :

SOULEYMAN COIFF

Siège social : 2 RUE DES RIVIERES SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE-Capital : 500€Objet : Activité de coiffure et d'esthétique, achat et vente de produits ayant un lien avec la coiffure et l'esthétiquePrésident : M SAHAR SOULEYMAN, 12 RUE GENERAL BINOT 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583931418

Société d'Avocats MARTIN – LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société A Responsabilité Limitée en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée LB IMMO au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers meublés ou agencés. Son siège social est situé 34 route de Corcelles – 58180 MARZY. Le gérant est M. Benoît LECROT dt 34 route de Corcelles – 58180 MARZY. La transmission des parts autre qu'entre associés, ascendants et descendants est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis,

AL583931421

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 23/09/2021, il a été constitué une SCI

Dénomination :

SCI LSSD-IMMO

Nom commercial : LSSD-IMMO

Siège social : 8 Rue Du 13ème De Ligne 58000 NEVERS

Capital : 1 000 €

Activités principales : l'acquisition, l'administration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Gérance : M. DUPONT Steeven 8 Rue Du 13ème De Ligne 58000 NEVERS

Cession de parts sociales: Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583931424

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/09/2021 il a été constitué une SASU dénommée:

SERVICES PIZZA

Siège social: 18 rue edouard vaillant 58160 IMPHY

Capital: 69 €

Objet: Restaurations de type rapides et ventes des boissons non alcoolisées.

Président: M. ABICHOU Youssef 18 rue edouard vaillant 58160 IMPHY

Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL583931425

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 février 2018,

Monsieur Alain Walter Octave **GILBERT**, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-SEROTIN (89140) 10 rue des trois marchais.

Né à LEVALLOIS-PERRET (92300), le 6 mars 1935.

Veuf de Madame Nicole Marie **CHAPELIER** et non remarié.

De nationalité Française.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 14 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florent LENNE, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 13 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florent LENNE, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893931496

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juillet 2003,

Madame Monique Germaine Fernande THIBAULT, en son vivant retraitée, demeurant à SAVIGNY-SUR-CLAIRIS (89150) Maison de retraite Les Dornets 27 Rue des Perthuisons.

Née à TROYES (10000), le 30 juin 1935.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à SAVIGNY-SUR-CLAIRIS (89150) (FRANCE), le 28 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Brigitte GRANA, Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta, le 14 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Brigitte GRANA, notaire à JOIGNY (Yonne) 48 avenue Gambetta, référence CRPCEN : 89041, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS (Yonne) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893931517

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 20/09/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/09/2021 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique VOSGES MATELAS** 7 Place Sous l'Orme 89450 Asquins. RCS Auxerre 844506311. CIP 4427.

AL893931511

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/09/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique L'ATELIER DE L'EXTENSION** 1 Rue d'Égleny 89000 Auxerre. RCS Auxerre 843137142. CIP 446

AL893931512

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/09/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ZENECO CONSTRUCTION** 32 rue d Egleny 89000 Auxerre. RCS Auxerre 533825261. CIP 3516

AL893931513

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/09/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL MAILLARD ET FILS** 6 avenue Davout 89440 L Isle-sur-Serein. RCS Auxerre 499442978. CIP 397

AL893931514

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/09/2021 arrêtant le plan de redressement sur 9 ans de la **SAS à associé unique KUB6** 2 bis rue de la Gare 89390 Nuits (Formation Hébergement, Épicerie, Traiteur). RCS Auxerre 835120528. CIP 4429. Commissaire au plan : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL893931515

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/09/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl à associé unique IPS VOLAILLES** Lieu Dit les Barres 89520 Sainpuits (ramassage de la volaille). RCS Auxerre 842201386. CIP 4495. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893931509

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/09/2021 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS ROBOTIQUES 3 DIMENSIONS** 41 Avenue de Paris 89470 Monéteau (conception, fabrication, adaptation, développement commercialisation d'éléments d'automatisation). RCS Auxerre 440118669. CIP 4496. Administrateur avec mission de surveillance : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893931510

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 22/09/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS EBENE CORPORATE** 25 Rue du Général Leclerc 89200 Avallon (vente de vêtements). RCS PARIS 814.630.224. Date de cessation des paiements : 22/03/2020. Administrateur : SELARL P2G en la personne de Me Charles Gorins 48 rue La Fayette 75009 Paris, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : SELARL ARGOS en la personne de Me Véronique Manié 19 rue Lantiez 75017 Paris, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893931516

TOMILA

Transfert de siège social

Dénomination : TOMILA. Forme : SCI. Capital social : 400 euros. Siège social : 2 Les Gaudries, 89330 SAINT LOUP D'ORDON. 880180625 RCS de SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 septembre 2021, les associés ont décidé, à compter du 2 août 2021, de transférer le siège social à 5 La Charlotterie, 89330 SAINT MARTIN D'ORDON. L'article 4 des statuts a été mis à jour. Mention sera portée au RCS de SENS.

AL893931494

SCI DU 9 RUE DE LA GARE

SCI au capital de 1.000 €
Siège social
9 rue de la Gare
89140 PONT SUR YONNE
751 828 567 RCS SENS

L'AGE du 15/09/2021 a décidé de transférer le siège social au : 13 Allée HENNON, 33120 ARCACHON Radiation au RCS de SENS et réimmatriculation au RCS de BORDEAUX

AL893931495

Avocats Vignet Associés
SCP D'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice – 89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc – 89100 SENS
Tél. 03.86.52.60.00

JALUBE MEDICAL

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 11 rue de la Résistance - 89510 PASSY En cours de transfert au 67 rue Paul Bert – 89100 PARON 489 798 884 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération en date du 23 août 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 11 rue de la Résistance - 89510 PASSY au 67 rue Paul Bert - 89100 PARON à compter du 1er septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, la Gérance

AL893931529

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

DAYOCAPIRA
Société Civile Immobilière à capital variable ne pouvant évoluer en-deçà de 34.000 euros
Siège social : 15 rue André Vildieu
89580 COULAGES LA VINEUSE
RCS AUXERRE 877 952 846

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2021, il a été décidé de transférer le siège social au La coupe Lyonnet, 58230 GIEN SUR CURE à compter du 20 mars 2021.

Représentants :

Objet de la société : undefined

Durée de la Société : 99 ans.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS.

AL893931539

MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DES GRANDS GARCEAUX

Société civile d'exploitation agricole au capital de 811 000,00 euros Siège social : 4 chemin du Ru d'Ache – 89116 PRECY-SUR-VRIN 538 200 015 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2021 a décidé de réduire le capital social de 802 890,00 €, puis de l'augmenter de 8 100,00 €, ce qui le porte à 16 210,00 €. Ancienne mention : capital de 811 000,00 € Nouvelle mention : capital de 16 210,00 € Pour avis, la gérance.

AL893931534

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE L'YONNE

Avis d'enquête publique sur la commune de VEZANNES

Le public est averti qu'en exécution :

- du code de l'environnement,

- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0349 du 17 septembre 2021,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de VEZANNES, déposée par la SAS Eoliennes des Pivoines, sera ouverte du lundi 18 octobre 2021 (9 h) au samedi 20 novembre 2021 (12 h) inclus, soit une durée de 34 joursconsécutifs à la mairie de VEZANNES 13 Grande Rue 89700.

Est désigné M. Michel BREUILLÉ, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 18 octobre 2021 au 20 novembre2021 inclus à la mairie de VEZANNES, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 18 octobre 2021 au 20 novembre 2021 à la mairie de VEZANNES aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89 ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci dessous.

Les communes de Vezannes et de BERNOUIL, BERU, CARISEY, CHABLIS, CHICHEE, COLLAN, DYE, FLEYS, FONTENAY-PRES-CHABLIS, JUNAY, LA-CHAPELLE-VAUPELTEIGNE, LIGNY-LE-CHATEL, MALIGNY, MERE, ROFFEY, SERRIGNY, TISSEY, TONNERRE, VARENNES, VEZINNES, VIVIERS sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

o soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2655

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-2655@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

o soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de VEZANNES,

ou

- courrier adressé à la mairie de VEZANNES (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de VEZANNES, les :

- lundi 18 octobre 2021 de 9 h à 12 h,

- mercredi 27 octobre 2021 de 15 h à 18 h,

- mercredi 3 novembre 2021 de 9 h à 12 h,

- vendredi 12 novembre 2021 de 15 h à 18 h,

- samedi 20 novembre 2021 de 9 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de VEZANNES, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme DAVAL, Responsable du projet pour la SAS Eoliennes des Pivoines -16 Allée de Longchamps 54600 VILLIERS-LES-NANCY. Mail : cdaval@h2air.f

AL893931497

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Suite à la parution du 17 septembre 2021 dans Terres de Bourgogne de la société CBSQAR 2, il convenait de lire :

Il a été constitué sous la dénomination sociale CBSQAR 2 une société par actions simplifiée.

Au lieu de : Il a été constitué sous la dénomination sociale CBSCAR 2 une société par actions simplifiée.

La gérance

AL893931499

MODIFICATION DE STATUTS

DERIMO CONSTRUCTIONS CONTAINERS DE FRANCE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 16 bis, rue du Général Leclerc
89100 SENS
885 114 256 RCS SENS

Le 01/09/2021, l'associé unique a décidé : de transférer le siège social de SENS (89100), 16 bis rue du Général Leclerc à GRON (89100), Port Fluvial, Rue du Port au VIN, à compter du 01/09/2021. -de nommer en qualité de Directrice Générale : Madame Barbara DEMEYERE, demeurant à GRON (89100), 35 Grande Rue. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL893931464

SAS IMMOBILIERE FROUMESSOL

La SAS Immobilière Froumessol au capital de 58 509,93 €

RCS Sens n°388 289 936 siège social 19 les Roys 89120 Charny Orée de Puisaye.

Par AGE du 10 Septembre 2021, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire Trintignac et Associés et celui du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Bruno Alleaume.

Pour Avis

AL893931489

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

LE SYRACUSE, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, Siège social : 19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 89800 CHABLIS 851 773 911 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2021, l'associé unique a décidé de remplacer à compter du 1er novembre 2021 la dénomination sociale «LE SYRACUSE» par «Kimm&Ridge» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL893931503

GAEC BENOIST

GAEC agréé au capital de 90 150.00 euros
Siège social : 18 rue CORNU
89160 SENNEVOY LE HAUT
R.C.S. AUXERRE n° 314 696 451

Modification de l'objet social

Par décision extraordinaire des membres associés du GAEC BENOIST, en date du 11 août 2021, il a été décidé d'étendre l'objet social du groupement à la production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque. POUR AVIS, la gérance

AL893931507

TRANSDEV BFC NORD

SAS au capital de 87215 €
Siège social :
3 RUE DES FONTENOTTES, 89000 Auxerre
315 350 199 RCS d' Auxerre

En date du 19/05/2021, l'associé unique a décidé ne pas renouveler le mandat de commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Achour MESSAS à compter du 19/05/2021.

Modification au RCS d' Auxerre.

AL893931518

AMH LABO

Société par actions simplifiée
au capital de 199 500 euros
Siège social : 10 ROUTE DE LEVIS FONTENOY, 89520 FONTENOY
RCS AUXERRE 440 719 615

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2021, l'associée unique a décidé de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société aux 1er janvier et 31 décembre et d'augmenter de 6 mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 18 mois. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

Le Président

AL893931520

SCI DU VENT DE BISE

Société civile immobilière au capital de 372 000,00 euros Siège social : 1 route de la Creuse Voie - Ferme du Vent de Bise - 89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN 351 231 881 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2021 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a : - décidé de réduire le capital social pour le ramener de 372 000,00 € à 279 000,00 € par voie de rachat de parts, - constaté la démission de M. Stéphane JOET de ses fonctions de cogérant. Les articles 6, 7 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance

AL893931522

SCEA DU DEMI POTEN

Société civile d'exploitation agricole Au capital de 150 000,00 euros Siège social : 1 route de la Creuse Voie - 89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN 789 682 036 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2021 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a : - décidé de réduire le capital social pour le ramener de 150 000,00 € à 112 500,00 € par voie de rachat de parts, - constaté la démission de M. Stéphane JOET de ses fonctions de cogérant. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance

AL893931523

EARL DES CHAMPS PLAISANTS

Exploitation agricole à responsabilité limitée Au capital de 20 000,00 euros Siège social : 1 route de la Creuse Voie - 89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN 789 680 188 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2021 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a : - décidé de réduire le capital social pour le ramener de 20 000,00 € à 15 000,00 € par voie de rachat de parts, - constaté la démission de M. Stéphane JOET de ses fonctions de cogérant. Les articles 6, 7, 8 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance

AL893931524

GAEC LE MOULIN ROUGE

GAEC agréé au capital de 67 595,89 euros. Siège social : Chez M. Naudin J Luc Le Moulin Rouge, Route de Vallan, 89000 AUXERRE. 384 307 559 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2021, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes : - Transformation du groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - Réduction du capital de 1 085,89 €, puis augmentation de 83 700 € pour le porter à 150 210 €. - Démission de M. Jean-Luc NAUDIN de la gérance. - Prorogation de la durée de la société de 60 ans, soit jusqu'au 9 février 2092. Ces décisions prennent effet à compter du 23 septembre 2021. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme seront les suivantes : Dénomination sociale : SCEA LE MOULIN ROUGE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 150 210 €. Siège social : Chez M. Naudin J Luc Le Moulin Rouge, Route de Vallan, 89000 AUXERRE Durée : Jusqu'au 9 février 2092. Gérant : Mme Lise GUYOU épouse NAUDIN, demeurant à AUXERRE (Yonne), route de Vallan, le Moulin Rouge. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL893931525

LES COLOMBIERS

ociété par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 1 route de Mailly le Château, 89500 FOURONNES 893 917 674 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/06/2021 a décidé d'étendre l'objet social l'activité de location de garages et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Le Président

AL893931526

FUSION

AVIS DE PROJET DE FUSION

Le 28/06/2021, la société « SENS CONTROLE », SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est sis à SENS (89100), 24 boulevard Kennedy, immatriculée au RCS n° 877 563 494, et la société « MCM », SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est sis à SENS (89100), 16 avenue Pierre de Coubertin, immatriculée au RCS sous le n° 529 070 237, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société « SENS CONTROLE » par la société « MCM ».

La société « SENS CONTROLE » ferait apport à la société « MCM » de la totalité de son actif, soit 251 284 €, à charge de la totalité de son passif, soit 101 801 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 149 484 €.

La société « MCM » détenant la totalité des 1 000 parts composant le capital social de la société « SENS CONTROLE », il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société « SENS CONTROLE » depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société « MCM ».

La société « SENS CONTROLE » sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ASQUINS – Vignes en AOC VEZEALY – Recherche viticulteurs pour location par bail de 18 ans

Intermédiation Locative

5 ha 31 a 69 ca -'Champ more': WA- 1 -'La come guerin': ZA- 62- 63- 64- 65- 66- 67- 68- 86 -'Les bouriats': ZA- 93[47](J)

Zonage : zones A et ZNIEFF 2 du PLU

ASQUINS – Lande, Bois, Terre et Pré – Fonds occupé en partie

6 ha 39 a 03 ca - Boivent: D-219-2472[223] - Brule goue: C-451-543 - La bouillere: AB-665[326]-666[327]-683[347] - La come morin: G-579-580 - La galambee: H-407-457 - La montee de la borde: H-139 - La periere: ZH-133[646] - Le cotat de la periere: ZH-180[133] - Les badoises: B-1326 - Les bas counots: H-331 - Les champs gringaut: ZH-12(A)-12(B)-13 - Les clos d asquins: B-850-1695[880]-1705[873] - Les corvees: B-146 - Les crot bouillats: C-781 - Les harnays: C-976 - Les plantes neuves: A-182 - Les vaux francois: ZH-88[607] - Marnet: C-982-984-1308 - Roche bertheau: ZN-9 - Vau pourri: B-835-1454[419] - Virelot: H-563-567-651-727-894[733]

Zonage : zones A et N du PLUi

DOMECY-SUR-CURE – Terre, Bois et Pré – Fonds occupé en partie

2 ha 09 a 30 ca - Champs de vivy: C-110-124 - Champs des moines: C-266 - L houche renard: C-306-309-310-311

Zonage : zones A et N du PLUi

MONTHOLON (VOLGÉ) - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie

4 ha 28 a 73 ca - Clos bouvot: 484ZE-43 - La louptiere: 484A-10 - La voie blanche: 484ZC-116(A)-116(BJ)-116(BK) - Le bois ferrand: 484ZC-162 - Le buisson du gue: 484B-388-2013[405] - Les juliennes: 484ZD-106 - Les pres d en bas: 484ZE-146[34]

zonage : zones N, A et Ap du PLUI .

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18 octobre 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL893931537

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 avril 2019,

Monsieur Alain Louis Christian MONTUIRE, en son vivant retraité, demeurant à NEUVY-SAUTOUR (89570) 12bis rue du Pressoir, né à FONTENAY-AUX-ROSES (92260), le 24 septembre 1944, célibataire, décédé à AUXERRE (89000) le 6 avril 2021, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître Julien MILLARD, notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 24 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis

Le notaire

AL893931530

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 février 2021,

Madame Jacqueline Marcelle **EVRAT**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MORE (89270) 4 rue de la Vernoce.

Née à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), le 27 novembre 1936.

Veuve de Monsieur René Julien Auguste **LACASSAGNE** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAINT-MORE (89270) (FRANCE), le 17 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise , le 24 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893931532

NOMINATION

AMB GESTION

SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 53-55,
boulevard du Mail - 89100 SENS
433 149 705 RCS SENS

Le 10/09/2021, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M. Raphaël ALVES DA SILVA demeurant à VOISINES (89260), Lieudit Le Petit Champeau.

AL893931506

FABER FRANCE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 908.295 €
Siège social :
Parcelle Zt 149 Bp52 Lieudit Les Frenelleries
89150 SAINT-VALERIEN
662 025 345 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 19 Juillet 2021 il a été décidé de nommer en qualité de nouveau Président la société ARC MANAGEMENT, SAS ayant son siège 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017, immatriculée sous le numéro 423 186 485 RCS PARIS en remplacement de Monsieur Jean-Bertrand PROT démissionnaire de ses fonctions de Président.

Mention sera faite au RCS de SENS

L'Associé Unique

AL893931527

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL PASCAL VASSARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000,00 euros
Siège social
4 chemin de la Vallée des Ghenins
89500 Les Bordes
RCS Sens - 513 540 690

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 septembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 chemin des Barats «Les Brûleries» 89500 Dixmont, à compter dudit jour.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL893931491

date de réalisation définitive de la fusion.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SENS au nom des deux sociétés.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

AL893931469

AVIS DE PROJET DE FUSION

Le 28/06/2021, la société « AUTO BILAN SENS », SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est sis à SENS (89100), 16 avenue Pierre de Coubertin, immatriculée au RCS n° 789 063 385, et la société « MCM », SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est sis à SENS (89100), 16 avenue Pierre de Coubertin, immatriculée au RCS sous le n° 529 070 237, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société « AUTO BILAN SENS » par la société « MCM ».

La société « AUTO BILAN SENS » ferait apport à la société « MCM » de la totalité de son actif, soit 591 655 €, à charge de la totalité de son passif, soit 82 086 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 509 879 €.

La société « MCM » détenant la totalité des 1 000 parts composant le capital social de la société « AUTO BILAN SENS », il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société « AUTO BILAN SENS » depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société « MCM ».

La société « AUTO BILAN SENS » sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SENS au nom des deux sociétés.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

AL893931470

➜ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, à Paris, enregistré au SDE de Auxerre 1, le 20 septembre 2021, Dossier 2021 00032248 réf. 8904P01 2021 A 01853 :

SPEEDY FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 9.690.549,30 €, 72/78 Avenue Georges Clémenceau – 92000 NANTERRE 421 363 979 R.C.S. Nanterre

A vendu à :

KLS SERVICES, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10.000 €, 77 Rue du Général Leclerc 89100 Sens 902 604 651 R.C.S. Sens

Un fonds de commerce de **entretien et réparation automobile** sis 77 Rue du General Leclerc 89100 Sens.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 100.000 €, **à savoir 75.000 € pour les éléments incorporels et 25.000 € pour les éléments corporels**.»

L'entrée en jouissance a été fixée au 16 septembre 2021.

Les oppositions seront recues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante 77 Rue du General Leclerc 89100 Sens pour la validité et chez Me Berger Becu Avocat 2 Rue Villaret de Joyeuse 75017 Paris 17e Arrondissement pour la correspondance.

AL893931519

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BOULANGERIE PATISSERIE ERIC ROY

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social
89-91, Rue du Pont
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE B 434 090 692

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 19 Juillet 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Nathalie ROY de démissionner de ses fonctions de gérant ce jour et a nommé en qualité de nouveaux gérants Mme Clémence ROY, demeurant 15 rue de la Barbottière 89550 HERY et M Pierre-Edouard ROY, demeurant 1 Grande Rue 89230 BLEIGNY-LE-CARREAU, pour une durée illimitée à compter du 1er Août 2021.

Pour avis, La Gérance

AL893931493

GFA DU MARTROY

Groupement foncier Agricole
Au capital de 4.573,47 euros
Siège social : Le Martroy
89110 LA FERTE-LOUPIERE
314 722 646 RCS DE SENS

Suivant procès-verbal en date du 08 Mai 2020, l'assemblée générale a pris acte du décès de Monsieur Régis DE CREPY, Gérant.

Suivant procès-verbal en date du 25 Juillet 2021, l'assemblée générale a décidé :

-de nommer co-gérante Madame Marion MONNIER née DE CREPY, demeurant 64 rue de la Préfecture à TOURS (37000).

-de transférer le siège social à Saint Phal – VILLEFRANCHE

SAINT-PHAL (89120) CHARNY OREE DE PUISAYE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

Les co-Gérants

AL893931501

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal
Davout
89000 AUXERRE

GROUPEMENT FORESTIER DES LOMBRES

Suivant AGE en date du 24/09/2021, les associés du GROUPEMENT FORESTIER DES LOMBRES société civile au capital de 420.000 € ayant son siège à PARLY (89240), 10, Rue de l'Ocrerie, inscrite au SIREN sous le n° 489 163 758, immatriculée au RCS d'AUXERRE, ont nommé en qualité de cogérants de la société pour une durée illimitée :

-Mme Bérangère Marie Chantal de GISLAIN de BONTIN, demeurant au CHESNAY (78150), 16 Rue Ernest Psichari, épouse de Mr Raoul Marie du MERLE,

Née à PARIS (75016), le 28 avril 1949,

-Mr Bertrand Marie Edouard de GISLAIN de BONTIN, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 2 Villa Blanche, époux de Mme Marie-Odile Christine Elisabeth de LEUSSE,

Né à PARIS (75016), le 02 novembre 1950,

Les statuts ont été modifiés en conséquence et les formalités seront effectuées auprès du RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le Notaire

AL893931531

➜ NON DISSOLUTION

SARL GT3

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE 853 583 102

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/06/2021 les associés, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL893931009

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DU VAL ROUGE

EARL au capital de 94 518,39 €, Siège social : Le Val Rouge – 89160 ANCY-LE-LIBRE, 381 468 107 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2021, la société a été dissoute par anticipation à compter du 1er septembre 2021 et il a été mis fin aux fonctions de la gérante. Mme Béatrice MASSONNET, demeurant à ANCY-LE-LIBRE (89160), le Val Rouge, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la liquidation, à l'adresse suivante : le Val Rouge - 89160 ANCY-LE-LIBRE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateur.

AL893931500

VALOUR

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros Siège social : 8 rue Auxerroise - 89800 CHABLIS 792 258 550 Rcs AUXERRE Suivant les décisions de l'associé unique en date du 1er septembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Arnaud VALOUR demeurant 7 rue du Pavé Saint-Siméon, 89000 AUXERRE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 7 rue du Pavé Saint-Siméon, 89000 AUXERRE, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL893931505

PARIGOT

Société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation Au capital de 100 000,00 euros Siège social : Route de Chablis - 89144 LIGNY LE CHATEL Siège de liquidation : 7 Avenue Galifranc - 89144 LIGNY LE CHATEL 481 964 302 RCS AUXERRE Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation du 31 mars 2021, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL893931508

S.J.B.
Société d'Avocats

SELARL DU DOCTEUR VANHUYNEGEM

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 2 000 euros Siège social : 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE Siège de liquidation : 770 Chemin du Pré Rond 26450 PUY SAINT MARTIN 510 190 622 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Léone VANHUYNEGEM, demeurant 770 Chemin du Pré Rond 26450 PUY ST MARTIN, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 770 Chemin du Pré Rond 26450 PUY SAINT MARTIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateu

AL893931535

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU :

Dénomination : **ROYAL PIZZA**

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Objet : Restauration rapide

Siège social : 111 rue de Bruxelles, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES

Président : BOUSSADER Salah, 89 avenue de Saint Georges, 89000 AUXERRE

Chaque action donne droit à une voix, cession d'actions : libre.

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL893931466

MTO BATIMENT

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 17 septembre 2021, constitution de la SAS :

Dénomination : MTO BATIMENT

Capital : 10.000 Euros

Siège social : 44, boulevard du 14 juillet – 89100 SENS

Objet social : La réalisation, l'ingénierie, l'exploitation de tout bureau d'études, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre, la coordination d'études et de travaux et/ou la commercialisation, de tout ou partie de bâtiments et/ou d'installations. L'entreprise générale de bâtiment, contractant général de bâtiment, toutes opérations d'achat et de vente et/ou de locations de tous biens et droits immobiliers et/ou mobiliers. la livraison de bâtiment clefs en mains.

Président : Monsieur Oleg TELEVCA , 13 rue Jean Pigeon 94220 CHARENTON LE PONT.

Directeur général : Monsieur Denis CASANOVA, 18, rue du Chancelier K. Adenauer 78120 RAMBOUILLET

Cessions : les cessions entre associés sont libres

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL893931490

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 21/09/2021, il a été constitué une SARL

Dénomination :

GS46

Siège social : 9 Rue Du Docteur Andre Ragot 89100 SENS

Capital : 500 €

Activités principales : bardage couverture tout corps d'état

Durée : 99 ans

Gérance : M. MAZI SEYCAN 9 Rue Du Docteur Andre Ragot 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS

AL893931504

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 septembre 2021, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : HP Holding

Forme : Société par Actions Simplifiée unipersonnelle

Objet : la prise de toute participations directes ou indirectes dans des sociétés opérationnelles en recherche de finance-ments ; la gestion de ces participations, notamment par voie d'acquisition, cession, location, apport, fusions, transmission universelle de patrimoine, souscription ; la prestation de conseil aux dirigeants et notamment conseil en management et en stratégie.

Siège social : 4 grande rue 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Durée : 99 ans

Capital : 5.000 euros

Président : Monsieur Hugues PERIBERE, demeurant 4 Grande rue 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Droit de vote : chaque action donne droit à une voix lors des décisions collectives

Transmission des actions : les actions sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément, tel que prévu à l'article 13 des statuts

La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL893931528

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 27 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI CEJER

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 1 Rue du Puits Percy 89240 VILLEFARGEAU

Objet : Acquisiiton de tous biens immobiliers et mise en location.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérants :

- M. Jérémy MAISON, demeurant 1 Rue du Puits Percy 89240 Villefargeau

- Mme Céline BLANCHOT, demeurant 145 Rue du Thureau 89000 Saint-Georges-sur-Baulche

Transmission des parts : libre entre associés, ascendants et descendants, soumise à agrément pour les autres.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le notaire.

AL893931536

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/09/2021, il a été constitué une SARL dénommée : G&C FAMILY Siège social : 10 rue colette, 12, rue jean mermoz, 89140 PONT-SUR-YONNE Capital : 1.000€ Objet : Activités d'achats et de reventes/Vente en ligne et vente en boutique Gérance : M. FALADE BASTOU, 12 RUE JEAN MERMOZ, 77450 ESBLY Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL893931538

Société

ARCHIBALD

Résidence Le Palais

1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

BOURGOGNE ENVIRONNEMENT SAS A ASSOCIE UNIQUE

Liquidation Judiciaire du 17/01/2017

ZI Nord Buisson des Cailles 89120 CHARNY

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 17 juin 2021.

AL893930883

au titre de la procédure suivante :

LOCUS SARL

Redressement Judiciaire du 02/07/2019

24, rue René Binet à 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 septembre 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893931425



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

pour 1 an 52 €

pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° / / /

date d'expiration: /

SIGNATURE

Préservation

«Il faut être fier de ce patrimoine»

Il y a une dizaine d'années, Tehef, Avallonnais, a posé ses valises à Cosne. Là, son rêve d'enfant est devenu réalité. Cachée aux yeux de tous, la perle rare l'attendait…



Du haut des cuves, Tehef voit les bords de Loire.

Avec des parents ayant entièrement restauré une ancienne bâtisse, ce n'est donc pas par hasard que Tehef, 32 ans, s'est dirigé vers des études d'architecture. *«Depuis l'adolescence je me passionne pour l'architecture. À 13 ans, j'ai réalisé mon premier dessin architectural représentant un édifice à double cylindre… très proche de celui trouvé ici»*. En effet, c'est à Cosne-Cours-sur-Loire que le coup de foudre s'est fait avec *«un ancien château d'eau qui servait à alimenter les trains à vapeur vers 1890»*.



Tehef

L'estampille des Forges présente sur les cuves, ayant fourni le premier étage de la tour Eiffel.

La hauteur de l'insolite

«Quand je l'ai vu, j'ai tout fait pour être le premier sur la liste des acheteurs» se rappelle Tehef. À force de volonté et de contacts avec les propriétaires, il acquiert l'édifice. Haut de 15 m, le château d'eau est une curiosité : *«Il est composé de deux cylindres qui se rejoignent, ce qui est déjà étonnant. Mais la présence des cuves d'origines est la singularité majeure, car il n'y a pas de réservoir d'eau de ce type encore intact en France à ma connaissance»*. Autre particularité, les cuves proviennent de la Société des Hauts-Fourneaux, Fonderies et Forges de Franche Comté, celle-là même ayant réalisé le premier étage de la Tour Eiffel. *«Ce n'est pas rien, il faut être fier de ce patrimoine. Malheureusement, je n'ai pas trouvé de documentation précise sur le château d'eau pour connaître son histoire. J'écume les brocantes du coin pour trouver quelque chose, mais pour le moment rien. C'est triste de se dire qu'il est encore là mais que personne ne se souvient de lui»*.

Une vie à l'abandon

«Quand je l'ai acheté il y a 5 ans, cela faisait 60 ans qu'il était à l'abandon et qu'il était régulièrement squatté». De ces occupants non voulus, il ne reste aujourd'hui aucune trace à part quelques tags *«il a fallu enlever toutes les pou-*



Le château d'eau de Tehef date, selon lui des années 1890, car *«J'ai retrouvé des tuyaux datant de 1890»*.



▲ L'édifice fait 15 m de haut. Des échelles
▼ permettent de monter jusqu'en haut des cuves.



Tehef

belles et bouteilles en verre qui avaient été laissées là au fil des ans…» Une fois le tout déblayé, les travaux ont pu commencer. *«Il est nécessaire de conserver ce type de richesse. Il y a tellement d'édifices anciens à l'abandon qui sont de très bonne facture, et je trouve que c'est une aberration de construire à tout va des habitations de peu de qualité quand ce genre de bâtiment croupit»*.

La vie de château

«À terme, le château d'eau sera une habitation avec un atelier. Ou alors, une habitation, un atelier et un restaurant, ou une habitation, un atelier, un restaurant et un lieu d'exposition… enfin dans tous les cas, ce sera un lieu de rencontre et de passage. En somme, un endroit où il y aura de la vie». Dans le détail, la partie gauche sera séparée en étages successifs et le cylindre droit deviendra un jardin. D'ailleurs, Tehef précise :



Tehef

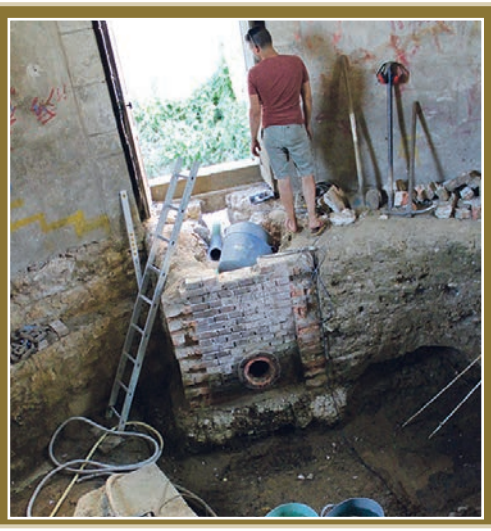
La cuve de gauche deviendra à terme un jardin.

«un arbre a déjà poussé dedans». Outre ces idées, Tehef désire que le tout soit autosuffisant : *«étant artiste, je n'ai pas de salaire fixe. Je veux donc pouvoir continuer à vivre sans dépenser grand-chose tout en préservant mon environnement. Je pense utiliser la géothermie pour le chauffage, ou encore installer des panneaux solaires»*. Il conclut : *«je ne quantifie pas la masse de travaux en euros mais plutôt en années. J'avais estimé le temps nécessaire pour le refaire entièrement à 10 ans… cela fait 5 ans déjà, il me reste la moitié pour tout terminer»* avant d'ajouter : *«même avant la fin des travaux j'organiserai des événements hors les murs, pour que même en cours de restauration, il y ait un fourmillement»*.

CHLOÉ MONGET

Imbroglio de tuyaux

Dans ce qui sera la future cave, Tehef a mis à jour les anciens tuyaux d'alimentation et d'évacuation du château d'eau. *«Tout était enchevêtré, et comme le tout était en fonte et fer, j'ai voulu faire appel à une entreprise pour le faire. Mais, je n'ai essuyé que des refus car ce chantier était trop compliqué… j'ai donc dû tout évacuer moi-même, petit bout par petit bout… J'ai ensuite revendu le tout au poids. Je vais créer une cave à cet endroit, que j'ai d'ailleurs commencé à creuser».*





Tehef

La «cave» au départ.